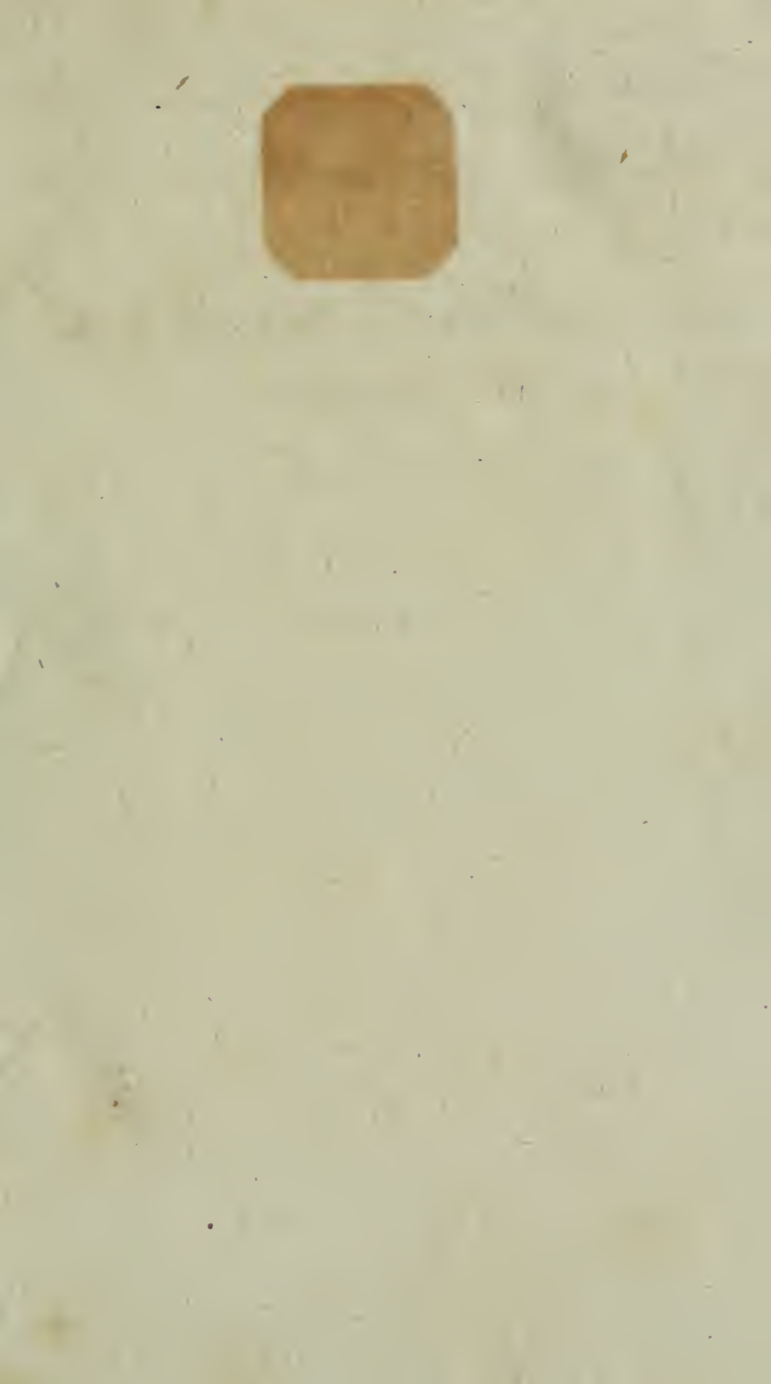


Anecdotes sur le Temple par harmand député

Quelques Souvenirs de Mon Service au Temple par M. le pître

Oraison funèbre de M. Edgeworth confesseur du Roi. par l'abbé de Bouvens

ANECDOTES

RELATIVES

A QUELQUES PERSONNES,

ET A PLUSIEURS

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES

DE LA RÉVOLUTION.

ANECDOTES
RELATIVES
A QUELQUES PERSONNES,
ET A PLUSIEURS
ÉVÉNEMENS REMARQUABLES
DE LA RÉVOLUTION;

PAR J.-B. HARMAND (DE LA MEUSE),
ANCIEN DÉPUTÉ,
ET EX-PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

Quantùm a rerum turpitudine habes,
Tantùm a verborum libertate te sejungas.
CICERON.

PARIS.
BAUDOUIN, Imprimeur-Libraire, rue du Cimetière Saint-André, N° 7;
DELAUNAY, Libraire, au Palais-Royal.
CHAIGNIEAU jeune, Imprimeur-Libraire, rue Saint-André-des-Arts, N° 42.

1814.

TABLE.

INTRODUCTION.

IL y a plus de huit ans que j'ai essayé de donner de la publicité aux Anecdotes qui composent ce petit ouvrage; mais quoique j'y eusse associé alors quelques légères couleurs du tems, pour leur servir de passeport, le premier volume, en épreuves, qui contenait les plus saillantes, n'en a pas moins été arrêté à la Police, et depuis cette époque mes réclamations ont été vaines.

L'aurore d'un jour plus prospère et plus juste vient de luire pour la France; c'est sous ses auspices tutélaires que je livre aujourd'hui ces mêmes anecdotes à l'impression.

Mon intention n'est pas de troubler, les délicieuses jouissances du moment par des souvenirs déchirans, et lorsque la magnanimité du Prince offre et garantit l'oubli du passé, je serais bien coupable, si je cherchais à alarmer la confiance, à aigrir les passions, et à donner un nouvel aliment aux ressentimens et à la crainte.

Mais, tout ce qui se rattache au grand drame de notre révolution, quoique de nature, peut-être, à ne pas entrer dans le grand cadre de l'histoire, présente un tel dégré d'intérêt pour les contemporains, que ce serait, pour ainsi dire, leur dérober ce qui leur appartient, que de le réserver pour la seule et impassible postérité; je veux donc seulement

ravir à celle-ci quelques faits historiques injustement exclusifs.

Telles sont les Anecdotes relatives au Roi, au Dauphin, à MADAME, à Madame de Lamballe, etc.

Député à la Convention nationale, et successivement au Conseil des Anciens pendant trois ans, et à celui des Cinq-Cents jusqu'à la célèbre journée du 18 brumaire, à Saint-Cloud, j'ai préparé un recueil assez volumineux des faits qui ont plus ou moins influé sur les événemens extraordinaires qui ont agité la France pendant ce laps de tems.

Comme Membre du Comité de Sûreté-Générale, de la Convention nationale, après le 9 thermidor, et ayant dans ma division la police de

Paris, j'ai été chargé de l'inventaire et du dépouillement des papiers et de la correspondance des trop fameux jacobins, de ceux de l'ex-capucin Chabot, député envoyé à l'échafaud par Roberspierre, et de ceux de la Commune de Paris dans la révolution du 9 thermidor.

Ceux-ci ont passé depuis entre les mains de M. Courtois, Député du département de l'Aube, qui a fait un rapport ; dans lequel les faits et les conséquences ont pris un caractère de parti et une forme gigantesque, que l'impartialité historique, et le ridicule des mimes conspirateurs dont il parle, ne comportaient nullement. Roberspierre, malgré son extrême présomption, ne s'est jamais attendu

à être mis en parallèle avec Tibère, ni que sa mémoire serait honorée des traits de Tacite. Les tyranneaux de M. Courtois ressemblaient aux tyrans de Tacite, comme un farceur du boulevard ressemble à Lekain ou à M. Talma.

Enfin, j'ai été Membre de plusieurs comités, j'ai été chargé de missions importantes à l'armée et dans l'intérieur; j'ai vécu avec les faiseurs; je les ai observés; tout ce que je communiquerai sortira donc de source, et sera aussi exact que circonspect.

Je garde pour un autre tems les faits dont la publicité serait indiscrète ou blesserait quelques personnes, ce qui limitera beaucoup cette première communication.

La teinte de ces anecdotes portera celle de mon caractère, et indiquera suffisamment ce que je désirais dans la révolution dont j'ai partagé bien sincèrement les premières et séduisantes idées. Après la détention du Roi, j'ai cru la république possible, mais je la désirais juste, et plus grande par ses vertus que par ses conquêtes; je la voulais indépendante, mais respectant aussi l'indépendance de tous les Gouvernemens et celle de tous les peuples; je la voulais par la persuasion et par l'exemple, sans violence, et sur-tout sans proscriptions et sans effusion de sang; je pensais, avec J.-J. Rousseau, que la liberté, qui coûterait la vie à un seul homme, serait trop chèrement achetée: je

voulais donc une chimère, et je n'ai pas tardé à en être convaincu; car, à quelques rares exceptions près, je n'ai point trouvé de républicains dans mes collaborateurs en république, je n'ai vu que des hommes inquiets, jaloux et impatiens de l'autorité dans quelque main qu'elle fût, si elle n'était pas dans la leur, et alors ....; mais je m'arrête, la déclaration du Prince est sous mes yeux.... Après vingt siècles, Antonin et Marc-Aurèle revivent pour la France, et les regrets stériles de l'histoire vont cesser pour elle sous le Gouvernement du Fils et de l'héritier de Louis XII et de Henri IV.

Placé au milieu d'élémens aussi hétérogènes, et tels que l'idée du

chaos pourrait seule les figurer, sans résultat prévu, ni possible; étranger à tous les excès et à toutes les passions haineuses, ma raison, mon cœur, et tous les moyens que les circonstances ont mis à ma disposition, ont constamment été voués à l'humanité alors trop méconnue, et au service de l'opprimé quel qu'il fût. C'était la seule ressource qui restait à l'homme de bien, mais qu'il était difficile et malheureux pour lui, ce tems où c'était faire le bien que de ne pas faire le mal, où l'on vous savait gré de vous abstenir de nuire, et où tous les genres de préventions et d'accusations assaillaient celui qui osait être humain et juste!

L'ordre moral serait-il donc sou-

mis aux inévitables destinées de l'ordre physique? et les lumières, en se propageant, sans préparation, seraient-elles comme le feu qui, en se communiquant, sans être dirigé et contenu, dévore et confond tout dans ses effrayantes ruines?

Loin de nous ce blasphême, sans doute; mais qu'il est grand le Libérateur auguste, dont la main bienfaisante, en écartant tout ce qui peut renouveler cet horrible incendie, ressuscite en même tems le feu prêt à s'éteindre sous les flots de sang et les proscriptions du despotisme!

Français! vous avez vu depuis vingt-cinq années les fureurs de l'anarchie agiter notre belle patrie, et le despotisme, son héritier naturel,

s'appesantir sur vous, abattre les ames, et corrompre ou consterner vos cœurs nés pour le sentiment, la liberté et l'amour de vos Princes.

Des conciliateurs, aussi puissans que magnanimes, viennent après ce laps de tems vous rendre à vos affections naturelles; et qui, d'entre nous, eût jamais osé espérer ce qu'ils ont daigné nous offrir, nous promettre et nous rendre? Est-ce ainsi que l'auteur de tous les malheurs de la France s'est conduit à leur égard? Comparons et jugeons, et sur-tout soyons justes.

Cette réflexion n'a pas besoin de commentaire : mais qu'ils seraient insensés et ennemis d'eux-mêmes et de la patrie, ceux dans le cœur

desquels l'expérience ne porterait pas la conviction, la reconnaissance et la plus respectueuse confiance!

J'avais voulu d'abord donner à ces Anecdotes la forme de Mémoires historiques; mais, outre que des Mémoires emportaient l'obligation de tout dire sans interruption, ce qui m'eût fait sortir des bornes que je me suis prescrites et que la discrétion me commande, j'ai jugé que des Anecdotes seraient plus conformes à mon plan, plus faciles pour moi, et peut-être plus analogues au goût de la plupart des lecteurs.

Je n'ai rien changé au fond: dans quelques endroits seulement j'ai modifié l'enveloppe dont elles avaient besoin il y a neuf ans; j'ai supprimé

quelques réflexions de circonstances et quelques phrases à la louange de Buonaparte, on les trouvera dans le volume qui est resté à la police; mais on ne les trouvera plus ici; il m'a tant fait de mal qu'on peut bien me pardonner cette suppression : mais je croirais commettre une lâcheté si je récriminais autrement contre un homme qui ne peut plus se défendre, fort heureusement pour la France.

Lorsque je fis imprimer ces Anecdotes la première fois, je les avais écrites de mémoire; aujourd'hui j'écris sur les notes que j'ai tenues dans le tems; l'ordre des faits et les faits eux-mêmes en seront plus exacts; et chacun d'eux prendra sa véritable place dans la narration.

J'en ai lu dans ce même tems plusieurs à quelques personnes considérées et dignes de foi, particulièrement à Madame la Baronne de La Rochefoucault; son témoignage, que je me permets d'invoquer, sera, je n'en doute pas, conforme à mon assertion.

J'aurais bien voulu ne point parler de moi, ou en parler moins dans ces Anecdotes, mais je prie d'observer que je n'écris pas d'après des rapports étrangers, je raconte ce que j'ai vu, ou des choses auxquelles j'ai coopéré: Je n'ai donc pu éviter de parler de moi, et je prie ceux qui trouveraient en cela matière à critique, de vouloir bien m'accorder l'indulgence nécessaire en pareil cas.

Ces Anecdotes n'ont aucune, ou bien peu de liaison entre elles, je les place sans ordre chronologique, celles que j'ai crues les plus intéressantes, au premier rang, et les autres pêle-mêle; je demande grâce encore pour cette confusion.

ANECDOTE
RELATIVE
A LOUIS XVI.

J'ÉTUDIAIS en droit, à l'Université de Reims, lorsque Louis XVI monta sur le trône, et fût, quelque tems après, sacré dans cette ville le 11 mai 1775.

Il succédait à des orages politiques intérieurs, dont la commotion se faisait encore sentir au moment de son sacre.

La querelle des Parlemens avait cessé par leur rappel bienfaisant; mais des agitations vives se faisaient sentir d'un bout de la France à l'autre, par rapport aux subsistances.

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de rechercher si les causes de ces agitations étaient fondées; mais quelles qu'elles fussent, elles avaient donné lieu, alors, dans la ville de Reims, à des mouvemens séditieux et à des

violences criminelles ; on avait arrêté, dans la foule, quelques citoyens et des soldats habillés en femmes ; et il entre dans mon sujet de rapprocher le fait particulier, que je vais raconter, aux observations que j'ai faites depuis.

Les agitateurs ne s'étaient pas borné à des mouvemens tumultueux, ils avaient porté l'audace jusqu'à menacer la vie du Roi ; on avait écrit, et j'ai lu ces mots affreux, écrits en rouge sur les murs de l'Hôtel-Dieu de Reims, près du Palais de l'Archevêché, que ce Prince occupait : *Sacré le 11 ; Massacré le 12.*

Malgré ces menaces, et peut-être même à cause d'elles, le Roi, dont le front noble et serein annonçait la dignité et la confiance, se montra et se promena souvent dans les rues et les promenades de Reims, accompagné de peu de monde ; heureusement le crime, déconcerté, s'arrêta à ses atroces menaces.

Mais, arrivé à l'époque de notre terrible révolution, si je suppose que Louis XVI se soit rappelé ces pénibles circonstances, et qu'il les ait rapprochées des événemens qui le menaçaient, je ne suis nullement étonné des pres-

sentimens fâcheux et habituels qu'il éprouvait, et qu'il se soit abandonné à sa destinée.

Placé moi-même, à cette triste époque, au nombre de ceux qui osèrent devenir ses juges quelque tems après, et me rappelant ce Prince environné de tout ce que le trône et l'autel ont de grand et de majestueux, je désirais ardemment de le voir dans une position si différente, qu'elle est inconcevable pour ceux même qui l'ont vue : il était alors au Temple, je voulais comparer et réfléchir, et je ne pensais pas à la moisson de douleurs que j'allais recueillir.

On sait que la Municipalité de Paris avait été chargée de la surveillance du Temple, et que Péthion et Manuel, quoique députés à la Convention nationale, restèrent encore quelque tems, chargés de cette même surveillance, le premier, comme Maire, et le second, comme Procureur-Syndic de cette terrible Municipalité.

Deux jours après mon arrivée à Paris, je priai, je suppliai Péthion de me permettre de l'accompagner dans une de ses visites au Temple ; il me refusa.

Je m'adressai alors à Manuel, qui, après quelques difficultés qui tenaient à la confiance et sur quoi je le rassurai, me dit que je ne pourrais entrer au Temple qu'autant que je serais revêtu d'une écharpe municipale ; je m'en procurai une le lendemain 2 octobre 1792, et à dix heures environ du matin, nous partîmes dans un fiacre que nous louâmes rue Saint-Honoré, près de la place Vendôme.

Manuel prit le fond de la voiture et me fit placer à côté de lui; nous nous arrêtâmes rue Saint-Martin, près celle du Cimetière Saint-Nicolas, et là, deux autres compagnons prirent place sur le devant de la voiture; ce fut dans ce moment que nous nous parâmes tous de nos écharpes.

Je crus d'abord que ces deux messieurs étaient ce que leur écharpe indiquait; mais les observations que je fus en état de faire bientôt après, me portèrent à croire, et je le crois encore aujourd'hui, qu'ils étaient, comme moi, deux curieux, profitant également de l'obligeance de Manuel : on va en juger.

Depuis la rue Saint-Martin, traversant celle du Cimetière Saint-Nicolas et celle des Gra-

villiers, jusqu'au Temple, nous gardâmes tous le silence le plus profond; ce silence et notre attitude nous donnaient cet air de recueillement que les fidèles pénétrés portent en approchant des autels, et je ne fais pas ici une comparaison de circonstance : nous étions absorbés ; pour mon compte, j'atteste que je ne sentais plus parce que je sentais trop : or des Officiers municipaux, habitués depuis plus de six semaines à cette visite, n'en eussent pas paru si affectés, et eussent dit quelques paroles : Manuel, lui-même, en respectant ce silence, me confirma dans le soupçon qui venait de me gagner et qui ne faisait qu'accroître mon trouble.

Nous arrivâmes enfin au Temple, et je me trouvai dans l'appartement du Roi sans avoir vu quelles formalités on avait employées pour nous annoncer; je ne voyais plus, je m'aperçus seulement que nous avions monté très-haut.

Le Roi, qui se leva à notre arrivée, me tira de cet engourdissement, et je vis qu'il faisait sortir le Dauphin d'entre ses jambes, en le dirigeant vers un tabouret placé à sa gauche et près de son fauteuil.

Sur une table carrée et assez petite, couverte d'un tapis vert, et devant laquelle le Roi était placé, étaient une sphère, une carte géographique, du papier, des plumes, une écritoire, et un petit livre ouvert, mais renversé, la couverture en dehors.

A la droite du Roi étaient la Reine, Madame Royale à son côté, puis Madame Elisabeth, occupées toutes trois à broder, et formant un demi-cercle.

Le Roi et son auguste Compagnie nous regardaient et nous fixaient avec une attention singulièrement prononcée; le Roi surtout semblait chercher à se rappeler nos traits et à nous reconnaître.

J'étais à la gauche de Manuel et nos deux compagnons à sa droite, presque groupés autour de lui. Je m'aperçus que les regards jetés sur ces messieurs et puis sur moi changeaient visiblement. Malgré le petit intervalle qui nous séparait, on aurait pu les traduire de cette manière; sur eux ils semblaient dire : nous vous reconnaissons, et sur moi ils étaient incertains et semblaient demander : quel est-il?

Cette scène muette ne dura qu'un instant; Manuel la fit cesser en prenant la parole et en l'adressant ainsi au Roi..... : Monsieur....... A ce mot, un mouvement bien prononcé, de la part du Roi, interrompit Manuel; le Roi parut s'être élevé d'un demi-pied, et il prit un air singulièrement imposant de dignité en fixant Manuel; la pensée conçoit mieux de tels regards qu'on ne peut les exprimer.

Cependant Manuel reprit et dit : «La nou-« velle qualification que je viens de vous don-« ner, Monsieur, (même mouvement de la part du Roi, mais beaucoup moins prononcé, « sans causer d'interruption) vous étonne, « mais c'est que vous ignorez, sans doute, que « la Royauté est abolie en France, que la « République est décrétée, et qu'il n'existe « plus ni dignités, ni décorations. »

Le Roi portait encore les siennes. Aux derniers mots de Manuel il parut saisi et frappé d'un coup inattendu, ses traits manifestaient une indignation et une peine intérieures de la plus grande violence; il évitait de jeter les yeux du côté de la Reine, et tant d'outrages reçus en sa présence, étaient évidemment au-

dessus de sa magnanime résignation, il eût voulu souffrir seul : cependant ses traits se recomposèrent, mais avec une altération sensible.

J'ignorais complètement alors, mais Manuel ne pouvait pas ignorer que soir et matin, et toute la journée, des crieurs impitoyables de journaux allaient sous les fenêtres du Roi vociférer les décrets nouveaux, et que le Roi avait été instruit, par ce moyen, de celui qui abolissait la Royauté et créait la République.

Les Mémoires de Cléry m'ont instruit depuis de ce rafinement de cruauté, et il est certain que le Roi avait eu connaissance de ce décret, non-seulement par ce moyen, mais aussi par les visites journalières auxquelles il était exposé, et surtout par Péthion ; mais il est probable que ces premières communications avaient été faites comme un simple récit des événemens, sans l'application et l'inconcevable personnalité dont Manuel venait de se servir, et que c'est cette offensante personnalité qui inspira au Roi ce sublime mouvement qu'il fit d'abord, et auquel la présence de la Reine, de Madame et de Madame Elisabeth fit succéder la douleur à l'amertume.

Peut-être aussi la présence des deux personnages dont j'ai parlé influait-elle beaucoup sur ces émotions, et mes motifs de crédibilité sont fondés sur l'action continuelle des regards jetés et rendus avec ces signes rapides d'intelligence qui échappent rarement à l'observateur ; on distinguait facilement d'une part une confiance reconnaissante, et de l'autre un respect comprimé et impatient d'agir.

Tout ceci se passa en moins de tems que j'en emploie à le répéter.

Je brûlais du désir de savoir quel était le livre que le Roi avait quitté à notre arrivée.

Pour entendre l'indécente et cruelle harangue de Manuel, le Roi s'était tourné en face de nous et presque vis-à-vis Manuel, le dos tourné vers la table, formant presqu'un cercle avec nous et tout près de cette table, son épaule droite de mon côté et à demi-tournée ; cette position me permit de faire un demi-pas vers la table comme pour élargir le cercle, et étendant très-peu le bras, je soulevai le livre ; je vis que c'était un Horace, avec sa traduction, ouvert précisément à l'ode si connue : *Rectius vives....*

Je n'interromperai pas ce récit par les réflexions qui m'assaillirent alors et que j'ai faites depuis, elles se présenteront sans doute aussi à tout lecteur juste et sensible.

On sait que le Roi connaissait parfaitement la géographie, et que ses occupations dans le Temple étaient de donner des leçons au Dauphin; mais quelle occupation et quelle lecture pour un Roi! Quel adorable trait de caractère! Calomniateurs abominables, où êtes-vous?

Quoi qu'il en soit, ému et pénétré jusques au fond de l'âme, j'allais retomber dans l'accablement avec lequel j'avais monté l'escalier, lorsque le Roi prit la parole, et tendant le bras vers la Reine, lui dit: *Prêtez-moi vos ciseaux.*

Les ciseaux sont prêtés, et à l'instant il s'en servit lui-même pour découdre un Saint-Esprit brodé ou cousu sur son habit; mais à peine eut-il défait deux ou trois points, qu'un mouvement d'impatience le saisit et il appela d'une voix forte, sans aucune trace d'altération, *Cléry....Cléry....*

Le ton de la voix était celui qui suppose une certaine distance ou un obstacle.

Je vis en effet Cléry sortir par le fond d'une chambre voisine de celle où était le Roi, qui, en lui montrant ses décorations, lui dit : *Que tout cela disparaisse demain*; en même temps il rendit les ciseaux à la Reine, et immédiatement après il détacha lui-même son cordon bleu, qu'il plaça sur le dossier de son fauteuil; Cléry emporta ce cordon et se retira.

Alors ce prince, d'un air parfaitement calme et ayant repris une sérénité inconcevable, se retourna vers nous et nous dit : « Eh bien, « Messieurs, êtes-vous contens ? J'en suis bien « aise, il était temps que cela finît, je le dé- « sirais autant que vous, pourvu que cela vous « rende plus heureux, mais j'en doute. »

Ce fut alors seulement que je repris la position que j'avais quittée pour m'approcher de la table, comme je l'ai dit ; et en cherchant à découvrir si l'on avait aperçu mon mouvement et mon action peut-être indiscrète, j'osai jeter les yeux sur le petit cercle formé par la Reine, par Madame et Madame Elisabeth, et je vis, ô moment d'une indicible douleur! je vis des larmes, et quelles larmes! dans tous les yeux.

Ces mêmes yeux étaient tournés sur Manuel comme dans l'attente d'un nouveau coup; mais il n'ajouta rien ou peu de chose, comme on va le voir.

Une petite pause suivit les paroles du Roi, qui exprimaient la plus touchante et la plus héroïque résignation; puis gaiement et souriant, et nous fixant avec une attention toujours plus marquée, il ajouta : *Qu'est donc devenu le serment du 20 juin ?*

Ce serment était celui par lequel, trois mois et demi auparavant, l'Assemblée nationale avait proscrit le système républicain, et juré, dans une séance où plusieurs députés s'embrassèrent, de maintenir la Royauté dans la famille régnante.

Manuel voulut répondre à l'observation du Roi, mais il n'eut que le tems de prononcer ou plutôt de balbutier ces mots : *La souveraineté du peuple.......* Le Roi l'interrompit en répétant : *En serez-vous plus heureux ? Je le désire, mais j'en doute.*

Ce député eut alors un air extrêmement préoccupé et pénétré; il garda le silence, et le Roi nous congédia.

Cléry dit, dans ses Mémoires, qu'il était présent à cette entrevue ; mais je certifie que je ne l'ai aperçu que dans la circonstance dont j'ai rendu compte, et j'en appelle sur cela au témoignage des deux personnages qui nous accompagnaient, s'ils vivent encore.

Quoi qu'il en soit, nous quittâmes le Temple comme nous y étions arrivés, très-émus, accablés de réflexions, ou plutôt incapables d'en faire, et nous arrivâmes à la porte de la Convention sans avoir dit un seul mot ; nous roulâmes nos écharpes dans nos poches, et chacun se retira de son côté sans se saluer et sans même remercier Manuel qui, lui-même, paraissait ne plus penser.

Le lendemain seulement je le rencontrai à la porte de l'Assemblée, où il me dit, en me serrant la main : *On n'a pas connu cet homme-là ;* il en était toujours préoccupé. On sait qu'il est mort du martyre révolutionnaire, et que l'esprit de parti ne lui a pas pardonné son retour vers les principes d'honneur et de justice ; quant à moi, il m'est resté de cette visite, indépendamment d'une douleur qui ne finira qu'avec moi, la conviction d'une vérité

que quelques prétendus esprits forts contestent en vain, c'est que, bien que les Chefs des Nations soient des hommes comme les autres, leur institution morale et politique imprime cependant pour eux un respect d'instinct que la réflexion, l'éducation et l'expérience doivent consacrer, développer et maintenir de toutes leurs forces pour le plus grand intérêt de ces mêmes Nations.

ANECDOTE

RELATIVE

A MADAME, FILLE DU ROI, ET AU DAUPHIN,

Pendant leur détention au Temple.

Dans les premiers jours du mois de pluviose an 3, qui correspond au courant de février 1795, les Commissaires de la Commune de Paris, qui, comme je l'ai dit dans l'anecdote précédente, avait la surveillance du Temple et des illustres prisonniers qui y étaient renfermés, vinrent au Comité de sûreté générale, dont je faisais partie, faire rapport que la santé du Dauphin, qu'on appelait en France Prince Royal depuis la révolution, et ailleurs Roi par ordre légitime de succession, était menacée d'un danger imminent et demandait des secours urgens.

Interrogés sur la nature de ces dangers, ils dirent que ce jeune Prince refusait non-seulement tout conseil et tout secours, mais qu'il refusait aussi de s'expliquer sur le mal qu'il éprouvait et de répondre à toutes les questions qu'on lui faisait; ils ajoutèrent qu'ils s'étaient aperçus que le jeune Prince avait des grosseurs à toutes les articulations, surtout aux genoux et aux coudes, et qu'il voulait toujours rester assis ou couché.

Interrogés ensuite s'ils savaient quelle pouvait être la cause de ces refus et de ce silence, et depuis quand il en agissait ainsi:

Ils répondirent que ce silence et ce refus dataient du jour où la violence lui avait arraché l'horrible déposition que les atroces scélérats Hébert et Simon lui avaient fait faire et signer contre son auguste mère; et qu'ils ne doutaient pas que ce ne fût la cause de cet extraordinaire procédé;

Que, quant à Madame, si elle ne parlait pas, c'est qu'elle ne daignait pas le faire.

Ce rapport ainsi fait, le Comité me nomma son commissaire, comme ayant la police de Paris dans ma division, pour aller constater

les faits, prendre les mesures provisoires et rendre compte de tout ce qui était relatif aux prisonniers d'état.

Mon cœur y volait; mais, comme je n'ai pas voté la mort du Roi, et que les préventions attachées à l'opinion contraire prévalaient alors, je délibérai; et les connaissances locales ne me permettant pas de douter que si, à mon retour du Temple, je faisais un rapport favorable aux illustres prisonniers, je serais écouté avec une prévention nuisible pour eux et pour moi, et n'étant pas capable d'en faire un contraire, je demandai qu'on m'adjoignît quelques Membres du Comité.

Quelques jours auparavant, je m'étais chargé seul de recueillir les papiers de la succession de l'ex-capucin Chabot, et de faire seul aussi l'inventaire de ceux des Jacobins.

Ce rapprochement donnera, je l'espère, la clef précise des mesures que je crus devoir prendre.

On m'adjoignit MM. Mathieu et Reverchon, tous deux membres aussi du Comité, et j'espère que ce que je vais en dire ne les offensera pas; j'ai d'ailleurs trop à m'en louer

personnellement, et, quoique dans la plus grande époque de la révolution nous n'ayons pas eu la même opinion, je dois à la justice de déclarer que personne n'a prévalu sur eux en bonté, en désir de servir l'humanité et de garantir l'ordre social des désordres de l'anarchie. Leur conduite au Comité et celle de Reverchon à Lyon le prouvent suffisamment; ce que je vais ajouter permettra encore moins d'en douter: j'écris pour la vérité et non pour l'esprit de parti. O mon Roi! ô modèle de tout ce qui est juste! je vous dois cette généreuse sécurité.

D'après ce que j'ai déjà dit, les cœurs sensibles sont assez préparés, sans doute, pour lire ou entendre ce qui me reste à rapporter; les pinceaux de la nature et de la vérité sont les seuls dont je me servirai. Pères et mères, fils et filles, Rois et sujets, écoutez: je vais tracer les malheurs de l'innocence, d'un enfant de neuf ans, du fils et de l'héritier de soixante-six Rois, et Roi lui-même.

Le Dauphin, Prince Royal, avait été enfermé au Temple avec les augustes auteurs de ses jours, après la journée trop mémo-

rable du 10 août 1792. Ce fait est assez connu.

Une préoccupation, dont je n'ai pas été le maître, ne m'a pas permis de garder la date précise de notre visite au Temple; mais voici les faits.

Les affreux verroux s'ouvrent avec fracas à notre présence, et les sbirres prennent les armes; déjà nous avions monté quelques marches de l'escalier de la tour à l'ouest de l'horrible prison, lorsqu'une voix lamentable, sortie par un guichet placé sur cet escalier, et qui eût plutôt annoncé la retraite d'un animal immonde, que celle d'un homme, suspendit notre marche.

Précurseur effrayant de la tâche que nous avions à remplir, cette voix fit sur mes collègues et sur moi un effet que rien ne peut exprimer. Nous nous arrêtons, nous interrogeons et nous apprenons que cette loge, que ce cachot obscur renfermait un ancien valet de chambre du Roi Louis XVI. J'ai oublié son nom.

J'atteste ici que le fait était absolument inconnu des Comités du Gouvernement; le

lieu faisait horreur à voir; mais y être renfermé, quelle situation!

Le prisonnier nous exposa sa plainte, il demanda sa liberté; nous lui observâmes que nos pouvoirs ne s'étendaient pas jusques-là. Hélas! ils étaient sans mesure pour faire le mal.

Alors il demanda à changer au moins de lieu provisoirement; nous y consentîmes, non-seulement sans peine, mais les larmes aux yeux, et nous chargeâmes les Commissaires de la Commune, qui nous accompagnaient, de l'exécution de notre arrêté.

Cela fait, nous arrivâmes bientôt après à la porte, sous l'affreux verrou de laquelle était enfermé le fils innocent, le fils unique de notre Roi, notre Roi lui-même, dix ou douze marches peut-être au-dessus du guichet dont je viens de parler.

Le cœur me palpitait d'une force indicible, et mes collègues n'étaient pas plus tranquilles ni moins pâles que moi; nous nous observions mutuellement, mais avec une sympathie si expressive de peines et d'intentions que rien ne peut la peindre, et que nous nous entendions sans nous expliquer.

La clef tourne avec bruit dans la serrure et la porte ouverte nous offre une petite antichambre fort propre, sans autre meuble qu'un poêle de faïence qui communiquait dans la pièce voisine, par une ouverture dans le mur de séparation, et que l'on ne pouvait allumer que par cette antichambre; les commissaires nous observèrent que cette précaution avait été prise pour ne pas laisser du feu à la discrétion d'un enfant.

Cette autre pièce était la chambre du Prince et dans laquelle était son lit; elle était fermée en dehors, il fallut encore l'ouvrir; ce mouvement de clefs et de verroux porte à l'ame un noir d'autant plus pénible, que la réflexion ne fait qu'y ajouter, au lieu de le dissiper.

Le Prince était assis auprès d'une petite table carrée sur laquelle étaient éparses beaucoup de cartes à jouer; quelques-unes étaient pliées en forme de boîte et de caisse, d'autres élevées en châteaux; il était occupé de ces cartes lorsque nous entrâmes, et il ne quitta pas son jeu.

Il était couvert d'un habit neuf à la ma-

telot, d'un drap couleur ardoise; sa tête était nue, la chambre propre et bien éclairée.

Le lit se composait d'une couchette en bois, sans rideaux, le couchage et le linge nous parurent beaux et bons. Ce lit était derrière la porte à gauche en entrant; plus loin, du même côté, était un autre bois de lit sans couchage placé aux pieds du premier; une porte fermée entre les deux communiquait à une autre pièce que nous n'avons pas vue.

Les Commissaires nous dirent que ce lit avait été celui d'un savetier, nommé Simon, que la Municipalité de Paris, avant la mort de Roberspierre, avait établi dans la chambre du jeune Prince pour le servir et le garder. On sait assez avec quelle atroce barbarie ce monstre s'est acquitté de ces deux fonctions.

On sait que ce scélérat se jouait cruellement du sommeil de son prisonnier; que, sans égard pour son jeune âge, pour lequel le sommeil est un besoin si impérieux, il l'appelait à diverses reprises la nuit, en lui criant, *Capet* . . . . . *Capet.*

Le Prince répondait : *Me voilà. Citoyen*

Approche que je te voie, répliquait le tigre : l'agneau approchait. La plume se refuse à tracer le reste : l'exécrable bourreau sortait sa jambe du lit, et d'un coup de pied lancé partout où il pouvait atteindre, il étendait sa victime par terre, en lui criant : *Va te coucher, louveteau.* O ciel ! et la vengeance divine se bornerait à la vie que ce monstre a perdue avec Roberspierre !

Ceci a déjà été écrit ; mais je le rapporte parce que les Commissaires nous en firent un récit dont le souvenir me fait frissonner chaque fois qu'il se présente.

Après avoir reçu ces affreux détails préliminaires, je m'approchai du Prince, nos mouvemens ne semblaient faire aucune impression sur lui ; je lui dis que le Gouvernement, instruit trop tard du mauvais état de sa santé et du refus qu'il faisait de prendre de l'exercice et de répondre aux questions qu'on lui faisait à cet égard, ainsi qu'aux propositions qu'on lui avait faites d'employer quelques remèdes et de recevoir la visite d'un Médecin, nous avait envoyés près de lui pour nous assurer de tous ces faits, et lui renouveler nous-mêmes

en son nom toutes ces propositions; que nous désirions qu'elles lui fussent agréables, mais que nous nous permetterions d'y ajouter le conseil et le reproche même s'il persistait à garder le silence et à ne vouloir point prendre d'exercice; que nous étions autorisés à lui procurer les moyens d'étendre ses promenades et de lui offrir les objets de distraction et de délassement qu'il pourrait désirer, et que je le priais de vouloir bien me répondre si cela lui convenait.

Pendant que je lui adressais cette petite harangue, il me regardait fixement sans changer de position, et il m'écoutait avec l'apparence de la plus grande attention; mais pas un mot de réponse.

Alors je repris mes propositions comme si j'eusse pensé qu'il ne m'avait pas entendu, et je les lui particularisai à-peu-près de cette manière :

« Je me suis peut-être mal expliqué, ou
« peut-être ne m'avez-vous pas entendu,
« Monsieur; mais j'ai l'honneur de vous de-
« mander si vous désirez un cheval, un
« chien, des oiseaux, des joujoux de quel-

« que espèce que ce soit, un ou plusieurs
« compagnons de votre âge que nous vous
« présenterons avant de les installer près
« de vous; voulez-vous, dans ce moment,
« descendre dans le jardin ou monter sur les
« tours; désirez-vous des bonbons, des gâ-
« teaux, etc., etc. »

J'épuisai en vain toute la nomenclature des choses qu'on peut désirer à cet âge; je n'en reçus pas un mot de réponse, pas même un signe ou un geste, quoiqu'il eût la tête tournée vers moi, et qu'il me regardât avec une fixité étonnante qui exprimait la plus grande indifférence.

Alors je me permis de prendre un ton un peu plus prononcé, et j'osai lui dire : « Mon-
« sieur, tant d'opiniâtreté à votre âge est un
« défaut que rien ne peut excuser; elle est
« d'autant plus étonnante que notre visite,
« comme vous le voyez, a pour objet d'ap-
« porter quelqu'adoucissement à votre situa-
« tion, des soins et des secours à votre santé;
« comment voulez-vous qu'on y parvienne si
« vous refusez toujours de répondre et de
« dire ce qui vous convient? Est-il une autre

« manière de vous le proposer, ayez la bonté
« de nous le dire, nous nous y conforme-
« rons? »

Toujours le même regard fixe et la même attention, mais pas un seul mot.

Je repris : « Si votre refus de parler, Mon-
« sieur, ne compromettait que vous, nous
« attendrions, non sans peine, mais avec plus
« de résignation, qu'il vous plût de rompre
« le silence, parce que nous devons en con-
« jecturer que votre situation vous déplaît
« moins sans doute que nous le pensions, puis-
« que vous ne voulez pas en sortir; mais vous
« ne vous appartenez pas ; tous ceux qui vous
« entourent sont responsables de votre personne
« et de votre état; voulez-vous les compro-
« mettre, voulez-vous nous compromettre
« nous-mêmes? car quelle réponse pourrons-
« nous faire au Gouvernement dont nous ne
« sommes que les organes? Ayez la bonté de
« me répondre, je vous en supplie, ou bien
« nous finirons par vous l'ordonner ».

Pas un mot et toujours la même fixité.

J'étais au désespoir et mes collègues aussi ; ce regard sur-tout avait un tel caractère de

résignation et d'indifférence, qu'il semblait nous dire : *Que m'importe, achevez votre victime!*

Je le répète, je n'en pouvais plus, mon cœur se gonflait et je fus prêt à céder aux larmes de la plus amère douleur; mais quelques pas que je fis dans la chambre me remirent et me confirmèrent dans l'idée d'essayer l'effet du commandement, ce que je tentai en effet en me plaçant tout près et à la droite du Prince, et en lui disant : *Monsieur, ayez la complaisance de me donner la main*; il me la présenta et je sentis, en prolongeant mon mouvement jusques sous l'aisselle, une tumeur au poignet et une au coude, comme des *nodus*; il paraît que ces tumeurs n'étaient pas douloureuses, car le Prince ne le témoigna pas.

L'autre main, Monsieur. Il la présenta aussi; il n'y avait rien.

Permettez, Monsieur, que je touche aussi vos jambes et vos genoux; il se leva. Je trouvai les mêmes grosseurs aux deux genoux, sous le jarret.

Placé ainsi, le jeune Prince avait le main-

tien du rachitisme et d'un défaut de conformation; ses jambes et ses cuisses étaient longues et menues, les bras de même, le buste très-court, la poitrine élevée, les épaules hautes et resserrées, la tête très-belle dans tous ses détails, le teint clair, mais sans couleurs, les cheveux longs et beaux, bien tenus, châtain-clair.

Maintenant, Monsieur, ayez la complaisance de marcher. Il le fit aussitôt en allant vers la porte qui séparait les deux lits, et il revint s'asseoir sur-le-champ.

« Pensez-vous, Monsieur, que ce soit là de « l'exercice, et ne voyez-vous pas au contraire « que cette apathie seule est la cause de votre « mal et des accidens dont vous êtes menacé; « ayez la bonté d'en croire notre expérience « et notre zèle, vous ne pouvez espérer de « rétablir votre santé qu'en déférant à nos « demandes et à nos conseils; nous vous en- « verrons un médecin, et nous espérons que « vous voudrez bien lui répondre : faites-nous « signe au moins que cela ne vous déplaira « pas. »

Pas un signe, pas un mot.

« Monsieur, ayez la bonté de marcher en« core et un peu plus long-tems. »

Silence et refus ; il resta sur son siége les coudes appuyés sur la table, ses traits ne changèrent pas un seul instant, pas la moindre émotion apparente, pas le moindre étonnement dans les yeux, comme si nous n'eussions pas été là et comme si je n'eusse rien dit : j'observe que mes collègues ne parlèrent pas.

Nous nous regardions d'étonnement, et nous faisions quelques pas l'un vers l'autre pour nous communiquer nos réflexions, lorsqu'on apporta le dîner du Prince.

Nouvelle scène de douleur, il faut l'avoir vue et éprouvée pour la croire.

Une écuelle de terre rouge contenait un potage noir couvert de quelques lentilles ; dans une assiette, de la même espèce, était un petit morceau de bouilli noir aussi, et retiré, et dont la qualité était assez marquée par ces attributs : une seconde assiette dont le fond était rempli de lentilles, et une troisième dans laquelle étaient six châtaignes plutôt brulées que rôties, un couvert d'étain, point de couteau ; les Commissaires nous dirent que c'était

l'ordre du Conseil de la Commune, et point de vin.

Tel était le dîner du Fils de Louis XVI, de l'Héritier de *soixante-six Rois* ; tel était le traitement fait à l'innocence.

Ah ! sans doute, partisans hypocrites de l'égalité, vous qui ne la voulûtes que pour en être exceptés ; vous qui ne voulûtes des lois impratiquables que pour mieux en vendre l'exception, vous direz que ce dîner était suffisant à la nourriture d'un homme et sur-tout à celle d'un enfant ! S'il vous eût été servi lorsque le prétendu niveau de l'égalité était dans vos mains, comme vous l'eussiez rejeté loin de vous ! Comme vous eussiez accusé d'être ennemis de la République et des Patriotes prétendus, ceux qui auraient osé le présenter à vous ou à vos enfans! Qui donc n'a pas vu vos orgies? Qui donc n'a pas vu et apprécié vos calculs et vos motifs?

L'égalité ! expression magique, talisman des factieux, dont le type n'existe nulle part, ni dans l'ordre physique ni dans l'ordre moral.

Ce n'est pas sans doute une raison pour favoriser ou ne pas extirper ces excroissances

inutiles qui altèrent et dessèchent l'arbre social ; mais c'est à la main seule du jardinier instruit et habile qu'il appartient de diriger la sève de ses arbres, d'y faire participer toutes les branches, et quoi qu'il fasse, elles ne seront jamais égales ; tel est l'ordre invincible de la nature. L'égalité dont vous parlez n'existe que dans les déserts stériles de l'Arabie, parce que la nature y est morte, et c'est là que vous nous meniez au milieu des bêtes féroces.

Heureux, mille fois heureux le jour et l'événement qui nous ramènent sur le sol ondulé et fertile de la France !

Dans la première impression de cette anecdote, je ne m'étais pas permis cette sortie peut-être intempestive, mais j'ose espérer que les motifs qui me l'ont dictée me la feront pardonner.

Eh ! qui pourrait tenir à ce spectacle et à ce souvenir du fils d'un Roi, d'un Roi lui-même, d'un innocent enfin, forcé par la violence à se nourrir comme le plus malheureux de ses sujets ?

Oui, celui qui, né dans cette condition et

sonmis à la même loi, oserait dire que, libre, il se résignerait sans murmures et sans plaintes au brouet dégoûtant et peut-être mensonger des Spartiates, mentirait à la nature, à lui-même et à tous les hommes.

L'homme est appelé par son instinct et par la nature à multiplier ou à étendre ses jouissances; mais lorsque sa raison seule n'en détermine pas librement l'usage ou la privation, il n'est plus homme, il est esclave, il n'est plus dans l'ordre de la nature, il est malheureux dans toute l'étendue de cette expression.

Qu'on me pardonne encore une fois cette effusion digressive; je reviens à mon récit.

Pendant que l'illustre prisonnier faisait cet indigne dîner, mes collègues et moi nous exprimâmes par nos regards, aux Commissaires de la municipalité, notre étonnement et notre indignation, et pour leur épargner, en présence du Prince, les reproches qu'ils méritaient, je leur fis signe de sortir dans l'antichambre; là, nous nous expliquâmes comme nous sentions; ils nous répétèrent que c'était l'ordre de la Municipalité, et que c'était encore pire avant eux.

Pire ! Ce n'est point à l'imagination de mes lecteurs que j'en appelle, c'est à leurs cœurs, c'est à l'étymologie de l'expression des Commissaires. Pire ! barbares! le malheureux, s'il en est, qui vit de votre pire, et l'orphelin infortuné que la société ne recueille pas, jouissent au moins de la liberté, et ils trouvent dans cette jouissance l'indemnité des privations qu'ils éprouvent ; mais le Fils de Louis XVI, mais cet enfant précieux, né et élevé pour vous et pour la France, qui avait eu l'avant-goût des grandeurs et des jouissances, attributs nécessaires de son rang, ah ! dites-le moi, qu'avait-il fait pour être condamné à votre pire, et même à votre mieux ?

Dans l'antichambre nous ordonnâmes que cet exécrable ordre de choses serait changé à l'avenir, et que l'on commencerait à l'instant même à ajouter à son dîner quelques friandises et sur-tout du fruit ; je voulus qu'on lui procurât du raisin, qui était rare alors.

L'ordre ayant été donné pour cela, nous rentrâmes ; il avait tout mangé. Je lui demandai s'il était content de son dîner : point de réponse ; s'il désirait du fruit : point de

réponse ; s'il aimait le raisin : point de réponse. Un instant après le raisin arriva, on le plaça sur la table, et il le mangea sans rien dire. En désirez-vous encore ? point de réponse.

Il ne nous fut plus permis de douter alors que toutes les tentatives de notre part, pour en obtenir une réponse, seraient inutiles ; je lui fis part de notre détermination, et je lui dis qu'elle était d'autant plus pénible pour nous, que nous ne pouvions attribuer son silence à notre égard qu'au malheur de lui avoir déplu ; que nous proposerions en conséquence au Gouvernement, de lui envoyer des commissaires qui lui seraient plus agréables.

Même regard, mais point de réponse. « Voulez-vous bien, Monsieur, que nous nous retirions ? » Point de réponse.

Cela dit, nous sortîmes ; la première porte étant fermée, nous restâmes un quart-d'heure dans l'antichambre, à nous interroger mutuellement sur ce que nous venions de voir et d'entendre, et à nous communiquer nos réflexions et les observations que chacun de nous avait faites à cet égard, ainsi que sur le morale et sur le physique du jeune Prince.

D'après le récit que je viens de faire, qui est exact, et dont j'ai plutôt abrégé qu'étendu les détails, tout le monde peut faire et fera sans doute les mêmes réflexions et les mêmes observations que nous ; ainsi je ne les répéterai pas.

J'ai dit les motifs auxquels les commissaires attribuaient le silence opiniâtre du Prince. Je leur demandai, dans l'antichambre, si ce silence datait réellement du jour où la plus barbare violence lui avait fait faire et signer l'odieuse et absurde déposition contre la Reine, sa mère ; ils renouvelèrent leur assertion à cet égard, et nous protestèrent que depuis le soir de ce jour-là, le Prince n'avait pas parlé.

Après avoir présenté cette anecdote à l'éternelle douleur des ames sensibles, je la livre aux observateurs de la Nature. Est-il possible qu'à l'âge de neuf ans un enfant puisse former une telle détermination et y persévérer? c'est ce qui n'est pas vraisemblable sans doute ; mais je réponds à ceux qui douteraient ou qui nieraient, par un fait et par des témoignages que j'indique et auxquels on peut recourir.

J'ignore si ce jeune Prince a parlé à M. Des-

saux, lorsque ce médecin est allé le voir, parce que peu de jours après notre visite au Temple, une intrigue me fit nommer, par la Convention, commissaire aux Grandes-Indes. Je partis à cet effet pour Brest, où je restai plusieurs mois, et à mon retour j'appris que le malade et le médecin étaient morts sans avoir laissé des notes ou des mémoires; c'est ainsi qu'on me l'a dit.

Quoi qu'il en soit, avant de sortir de l'antichambre du Prince, mes collègues et moi nous convînmes que pour l'honneur de la nation qui l'ignorait, pour celui de la Convention qui, à la vérité, l'ignorait aussi, mais dont le devoir était d'en être intruite, pour celui de la coupable Municipalité de Paris elle-même, qui savait tout et qui causait tous ces maux, nous nous bornerions à ordonner des mesures provisoires qui furent prises sur-le-champ, et que nous ne ferions pas de rapport en public, mais en comité secret, dans le Comité seulement; ce qui fût fait ainsi.

Ce serait peut-être ici le lieu de faire quelques observations sur le jeune intrigant à qui d'autres intrigans ont fait prendre

à Châlons, à Vitry, à Reims et ailleurs, deux mois après ou environ, le nom et le titre de Dauphin; mais ceux qui avaient concerté cette intrigue, et les personnes crédules qui en ont été dupes, ont eu assez à rougir de l'événement, pour que j'ajoute ici à leur humiliation.

L'historique de cette intrigue et du dénouement sont dans les mains de tout le monde.

MADAME ROYALE.

J'ai à terminer un récit bien plus intéressant. J'ai raconté les malheurs de l'innocence opprimée, sortant des mains de la nature, il me reste à dire ceux de l'innocence ornée des vertus natives et acquises, et de toutes les grâces.

Ames célestes, qui présidez aux destinées de la France, inspirez-moi et communiquez à ma plume, avec la vérité, le style touchant qui convient à mon sujet.

En quittant l'antichambre du Prince, nous montâmes chez Madame; j'ai compté les

marches, et, si ma mémoire est fidèle, j'en ai compté quatre-vingt-deux.

Les commissaires nous dirent que cet appartement était celui que le Roi avait occupé. Je l'avais trouvé en effet très-haut, lorsque j'y étais monté au mois d'octobre 1792; mais je ne m'y reconnus pas, on avait fait depuis quelques changemens intérieurs; et pour priver le Roi et ses augustes compagnes de la jouissance de la vue endehors, sous le prétexte que quelques fidèles sujets montaient aux fenêtres les plus élevées des maisons voisines du Temple pour lui témoigner, par quelques signes, ou leur douleur, ou leurs espérances, on avait non-seulement fait élever les murs de clôture à une hauteur extraordinaire, mais on avait encore masqué les fenêtres de l'horrible prison par des caisses extérieures en bois, formées en hotte, et que l'on appelle, je crois, des abat-jours, de sorte qu'il était beaucoup plus sombre; il était obscur. Cependant, étant arrivé dans la première pièce, vis-à-vis la porte ouverte d'une chambre voisine, je crus reconnaître, au fond de cette seconde chambre, la porte par laquelle j'avais vu sortir Cléry,

Valet-de-Chambre du Roi, lorsque ce Prince l'appela dans une circonstance dont j'ai rendu compte.

Les Commissaires nous avaient prévenus, comme je l'ai déjà dit, que Madame ne parlait pas, par la raison qu'elle ne daignait pas le faire.

Je ne sais à quelles causes attribuer les dispositions faciles d'esprit et de cœur dans lesquelles je me trouvai en arrivant là; je n'éprouvais plus cette douleur oppressive qu'on ne peut exprimer, elle était forte, mais expansive; et s'il m'eût été permis de parler, si j'eusse osé dire tout ce que je sentais, j'ai l'indiscrète confiance de croire qu'on me l'eût pardonné.

Une très-grande cheminée, dans laquelle était un très-petit feu, se présentait en face de la porte d'entrée; un lit était à gauche, au pied du lit une porte ouverte communiquant à la chambre dont je viens de parler.

Il faisait ce jour-là un froid pluvieux, et ce froid vous saisissait en entrant dans cette vaste chambre, sous un plafond antique extrêmement élevé, et le tout fermé de murs d'une

épaisseur extraordinaire ; tout me parut humide et glacial, et cependant proprement tenu.

Madame était assise dans un fauteuil sous une de ces fenêtres que j'ai décrites plus haut, fermée en outre par d'énormes grilles et élevée de plusieurs pieds au-dessus de la tête ; c'était la seule qui éclairât cette chambre : un rayon de lumière, brisé et à moitié intercepté par la grille, descendait perpendiculairement et sans projection ; au bas de cette fenêtre, par le haut de la caisse en bois placée en dehors, l'effet de ce rayon de lumière était à peu-près celui que produirait dans un lieu obscur un miroir présenté au soleil, et Madame était placée sous ce disque de lumière comme dans une auréole de gloire : c'est l'image que je me fis de cette position vraiment digne du pinceau.

Madame était habillée d'une toile grise unie de coton, resserrée en elle-même comme n'étant pas suffisamment vêtue et garantie du froid. Elle portait un chapeau que je ne puis décrire, mais qui me parut très-fatigué, ainsi que les souliers. Madame tricotait ; ses mains me parurent enflées par le froid, par conséquent

violettes, et les doigts gros d'engelures : aussi Madame tricotait-elle avec peine et d'un air bien sensiblement gêné.

J'observe que j'entrai seul dans l'appartement de Madame, mes collègues restèrent sur le seuil de la porte, à portée cependant de tout voir et de tout entendre; les Commissaires de la Commune s'étaient arrêtés dans un petit bureau que je vis en montant, mais que je n'ai pas assez remarqué pour le décrire.

Madame tourna un peu la tête à mon entrée, qui parut lui donner quelque inquiétude. J'étais un être bien nouveau pour son Altesse Royale, et mon apparition devait nécessairement la préoccuper un peu. Était-ce encore quelque événement, quelques catastrophes, quelques peines nouvelles?

L'état dans lequel je trouvai Son Altesse ne me permit aucun préliminaire, et ne me laissa pas le temps de lui exposer d'abord l'objet de notre visite; mon intention et mon projet en montant avaient été de lui demander la permission de parler, mais je ne pus y tenir. Voici comment je débutai, et ce début n'est pas à imiter; je ne le donne pas pour modèle,

mais comme une preuve de mon embarras et du saisissement que j'éprouvais : toutes mes belles dispositions étaient disparues.

« Madame, pourquoi, par le froid excessif « qu'il fait, êtes-vous si éloignée de votre « feu ? »

Son Altesse me répondit : « *C'est que je ne « vois pas clair auprès de la cheminée.* »

« Mais, Madame, en faisant un plus grand « feu, la chambre au moins serait échauffée, « et vous éprouveriez moins de froid sous « cette croisée. »

« *On ne me donne pas de bois.....* » Telle fut la réponse de Madame.

J'ai dit, et je le répète, que le feu était très-petit ; il était en effet composé de trois petits morceaux de ce bois qu'on appelle communément à Paris bois de cotrets, sur un monceau de cendres.

D'après les préventions que les Commissaires avaient voulu nous donner, je ne m'étais pas trop attendu à une réponse, et cependant, non-seulement j'en avais déjà obtenu deux, mais encore je remarquai que Madame suspendait un peu son travail, m'observait sans effroi et sans dédain,

et même avec l'air d'une attente tranquille.

Je pris alors un peu d'assurance, et j'osai lui dire : « Madame, le Gouvernement, ins-
« truit depuis hier seulement des indignes et
« pénibles détails que je ne vois que trop,
« nous a envoyés vers vous, d'abord pour
« nous en assurer, et ensuite pour recevoir
« vos ordres pour tous les changemens qui
« vous seront agréables et que les circons-
« tances permettront. »

Ce langage parut nouveau à Madame depuis sa captivité; son maintien le disait, mais elle ne répondit rien.

Après ma courte harangue, je me permis de parcourir la chambre dans laquelle était Madame, et d'en examiner les meubles ainsi que ceux de la pièce à côté ; il y en avait peu, mais tous étaient beaux et bien tenus.

Dans l'angle de cette seconde pièce, du même côté que le lit de Madame, était un fort beau piano à queue. Embarrassé et cherchant une occasion nouvelle de faire parler Son Altesse et de lui prouver que ma maladresse était moins l'effet de l'ineptie que celui de ma position, je touchai le clavier du piano,

et, quoique je n'y connusse rien, je dis à Madame que je croyais que son piano n'était pas d'accord, et je lui demandai si elle désirait que je lui envoyasse quelqu'un pour l'accorder.

« Non, Monsieur, ce piano n'est pas à « moi, c'est celui de la Reine; je n'y ai pas « touché et je n'y toucherai pas. »

Qui pourrait rendre, qui pourrait exprimer tout ce que cette touchante réponse signifiait? C'est aux ames seules qui savent sentir qu'il appartient d'en pénétrer le sens douloureux, et de s'en pénétrer elles-mêmes; je n'y échappai pas, mes jambes s'affaissaient sous moi du poids de la douleur.

Je rentrai dans la première pièce; il fallait passer au pied du lit, qui était très-bien fait; mais je commis alors une imprudence qu'aucune intention, quelque bonne et droite qu'elle fût, ne pouvait justifier; je passai légèrement la main sur le pied du lit pour m'assurer en effet de sa qualité, mais je vis clairement que ce geste, dont je me suis bien repenti, quoique fait avec une intention bien opposée à celle d'offenser, m'avait fait perdre aux

yeux de Son Altesse Royale l'appréciation favorable qu'elle paraissait avoir faite de mes autres démarches.

Mais la faute était faite, je la sentis vivement sur-le-champ, et je cherchai à l'atténuer en faisant à Madame la question que j'aurais dû faire sans toucher le lit. Je lui demandai si elle était contente de son lit ; elle me fit l'honneur de me répondre : *Oui.*

J'ajoutai : « Et du linge, Madame ? » Réponse : Il y a plusieurs semaines qu'on ne « m'en a donné. »

A chaque détail de cette scène, on sent accroître sans doute son indignation et sa douleur ; mais à cette dernière réponse de Son Altesse Royale, la peine de mes collègues et la mienne furent sans mesure ; ils l'exprimèrent fortement et du geste et de la voix, par des imprécations contre la coupable Commune.

Je continuai cependant mon audacieux inventaire dans la chambre de Madame ; il y avait des encoignures en acajou aux deux coins de la cheminée, au-dessus du manteau, et dans ces encoignures quelques livres.

J'étais au désespoir de penser qu'en sortant

du Temple je ne laisserais de moi, à Son Altesse, que l'opinion commune à tous ceux qui l'avaient approchée jusqu'alors, et il y avait une si grande différence entre la leur et la mienne, sous tous les rapports, que quoique je n'eusse pas l'honneur d'en être connu, j'étais indigné contre moi-même d'avoir donné à Madame la juste occasion d'observer que, jusqu'à ce jour, elle n'avait pas encore vu un être qui eût l'idée des convenances ou qui sût les respecter.

Je désirais de me réhabiliter ; si je n'avais pas eu des témoins, et des témoins suspects, quoique non malveillans, le repentir, le respect et tous les sentimens que je devais à Madame, comme Français, m'eussent inspiré, et je sentais bien ce que j'aurais eu à dire et à faire ; mais l'occasion n'était pas favorable, et je n'avais d'ailleurs que des pouvoirs limités.

Dans cette perplexité j'allai aux encoignures dont je viens de parler, il n'y avait pas plus de dix à douze volumes *in*-8° et *in*-12.

Le premier que je touchai était une *Imitation de J.-C.*, tous les autres étaient des livres d'église, de prières, etc.

Je pris la liberté d'observer à Madame que ces livres étaient bien peu propres à lui procurer les distractions et les délassemens que sa situation pouvait lui faire désirer, et j'osai lui demander si elle en lirait d'autres avec plaisir.

Ecoutez la réponse, et jugez.... « Non, « Monsieur ; ces livres sont précisément les « seuls qui conviennent à ma situation ».

Quelle sublime et édifiante réponse! Dieu et le malheur ! Dieu et la vertu ! telles étaient, dans la plus injuste captivité, la compagnie et l'occupation de Marie-Thérèse-Charlote de France.

Les nouvelles réflexions dans lesquelles cette réponse sublime me jeta, et la bonté que Madame avait eue de me la faire, me rendirent un peu à l'estime de moi-même ; j'apprenais d'une jeune et grande Princesse qu'il est donc, hors du monde et au milieu des plus grandes peines, des consolations pour les ames justes et fortes.

Je voulais me retirer pour ne pas me distraire de cette grande idée, et pour la méditer ; mais je ne pouvais ni ne devais sortir

sans assurer Son Altesse Royale de l'empressement que le Gouvernement apporterait, d'après notre rapport, à changer l'ordre actuel du Temple ; ce que je fis, en la priant de vouloir bien m'indiquer quels premiers soins pourraient lui être agréables ce jour-là même.

Madame demanda d'abord du bois ; puis, plus confiante sans doute, elle daigna me demander des nouvelles du jeune Prince son frère.

Il ne nous était pas venu dans l'idée, et qui aurait pu la concevoir cette idée ? que la Commune poussait sa barbare surveillance jusqu'à priver ces deux jeunes et illustres victimes du plaisir de se voir ?

Nous marchions donc, dans le séjour affreux du Temple, de surprise en surprise, et d'indignation en indignation.

« Madame, répondis-je, nous avons eu l'hon-
« neur de le voir avant d'entrer chez vous.
« Pourrai-je le voir ? — Oui, Madame ... —
« Où est-il ?.... — Ici, sous votre appartement,
« et nous allons faire en sorte que vous puis-
« siez le voir et communiquer ensemble quand
« cela vous conviendra. »

Cela dit, nous nous retirâmes et nous chargeâmes les Commissaires d'exécuter sur-le-champ les promesses que nous venions de faire à Madame.

Cette Princesse avait dîné en même-tems que son frère, et sans doute de la même manière; mais il n'y paraissait plus, et tout était dans un état d'ordre et de propreté agréable à voir quand nous arrivâmes chez elle.

La crainte et la honte d'apprendre les détails de ce dîner, ne me permirent pas de faire à cet égard la moindre question à Madame; il ne nous restait que la ressource de donner des ordres pour que cela n'arrivât plus, ce que nous fîmes aussi.

En descendant de cette tour, où étaient renfermés les illustres rejetons de la plus auguste famille de l'Europe, dans laquelle l'un d'eux périt, peu de tems après, victime des violences les plus inouies et d'une barbarie sans exemple, et de laquelle devait sortir ensuite l'espoir et la gloire de la France, mes collègues et moi, les larmes aux yeux, après nous être communiqué franchement nos opinions et notre profonde affliction, nous convînmes

de nouveau que nous demanderions au comité une séance secrète pour lui faire notre rapport. Je m'empresse d'annoncer que le Gouvernement mit le plus grand zèle à acquitter les promesses que nous avions faites en son nom, et à réaliser les espérances que nous avions données : au moins, cela fut arrêté le soir même.

Je devais être chargé de l'exécution de ces derniers détails, beaucoup plus agréables que ceux dont je viens de faire le tableau ; mais, comme je l'ai déjà dit, une intrigue me fit nommer Commissaire aux Grandes-Indes, et je partis peu de jours après, sans avoir su comment les intentions du Gouvernement avaient été remplies, sans savoir si le jeune Prince avait parlé dans ses entrevues avec son auguste Sœur, ce qui est probable, mais c'est sur quoi je n'ai aucune notion.

Cette intrigue dont je parle, et mon voyage à Brest feront l'objet de deux anecdotes.

ANECDOTE

RELATIVE

A MADAME LA PRINCESSE DE LAMBALLE

ET A ROBERSPIERRE.

Il faut avoir un motif bien réel, pour faire un rapprochement aussi révoltant et pour unir dans une même anecdote, madame de Lamballe et Roberspierre : c'est associer le crime et la vertu. Je vais peindre la victime et son bourreau.

On a raconté diversement l'assassinat de cette princesse aimable, aussi belle que bonne, dans les horribles journées des 2 et 3 septembre 1792.

Le fait dont je parle ici a paru incroyable à quelques personnes, d'apres le caractère connu de la princesse de Lamballe, qui la ren-

dait étrangère à toute intrigue politique; mais j'ai pour garant d'autres personnes qui vivent encore et qui ont eu elles-mêmes quelque part à ce même fait. Le voici.

On doit se rappeler que l'Assemblée législative, qui succéda à la première Assemblée, appellée Constituante, s'occupa de l'éducation du Prince Royal, et de diriger, autant que possible, le choix du Roi pour le Gouverneur qui devait être préposé à cette éducation.

Les partis s'agitaient pour disposer de cette place; on y porta MM. Sieyes, Condorcet, Péthion et beaucoup d'autres; le Roi nomma M. de Fleurieu.

Un parti plus singulier et peut-être assez conséquent dans ses vues et dans ses résultats, voulut y porter Roberspierre.

Le fait est étonnant sans doute, mais il n'en est pas moins constant et de plus justifié par les intentions.

Les chefs de ce parti ne pouvaient pas approcher du Roi, mais ils pouvaient y arriver par la Princesse de Lamballe; il fallut la convaincre avant de convaincre le Roi, et

l'une et l'autre entreprises n'étaient pas facile. Cependant on y parvint.

On dit à madame de Lamballe : « Roberspierre est sans contredit un être vil et un « scélérat avéré, mais il jouit précisément du « genre de popularité qui rend tous les fac- « tieux utiles ou dangereux, et malgré son « incorruptibilité prétendue, le trottoir de « l'ambition ne lui est pas étranger, il ne « demande qu'à y être poussé, il faut le se- « conder : alors, il arrivera de deux choses « l'une : ou sa popularité le suivra dans sa « nouvelle carrière, ou elle l'abandonnera.

« Si elle le suit, c'est une conquête que « le Roi aura faite, et une conquête d'autant « plus facile et moins embarrassante, que « le Roi restera maître absolu des conditions.

« Si elle l'abandonne, c'est un ennemi que « le Roi aura désarmé et abattu, et la réac- « tion s'étendra, du même coup, sur tous « les ambitieux subalternes qui caressent la « foule, comme Roberspierre, et la trompent « en l'agitant pour s'en servir.

« Au reste, le Roi pourrait borner sa fa- « veur au seul titre et aux émolumens de

« Gouverneur, et se réserver l'éducation du « Dauphin; nous répondons de l'accepta- « tion de Roberspierre. »

Le raisonnement était plus captieux politiquement que moralement; mais si la politique ne connaît que ce qui est ou peut être utile, la proposition ainsi présentée pouvait séduire la Princesse de Lamballe, dont le dévouement pour la Famille royale était sans bornes et tel, ainsi que sa bonté et sa loyauté, qu'elle ne vit plus aucun inconvénient dans cette négociation; elle crut qu'elle pouvait être utile, et elle s'en chargea; ainsi un calcul indignement politique devenait dans son cœur un acte de morale et de bonté.

Elle fit donc la proposition au Roi qui, au nom de Roberspierre, dit à la Princesse : *Vous n'y pensez pas, ma cousine!*

Mais elle insista et développa le dilemme qu'on lui avait fait à elle-même.

Le Roi répugnait toujours; enfin il céda, et autorisa madame de Lamballe à voir Roberspierre, auquel on avait donné, d'un autre côté, l'éveil de cette demande, et à lui faire les propositions suivantes :

1°. Qu'il aurait le titre et les émolumens de Gouverneur et les autres attributs honorifiques et utiles de cette charge, mais non les fonctions intérieures;

2°. Qu'il se réunirait d'avance à la Cour pour arrêter ou tempérer les progrès de la révolution; qu'il ferait un journal dans ce sens là, et professerait la même doctrine à la tribune des Jacobins, pour mériter l'honneur que le Roi lui faisait de jeter les yeux sur lui;

3°. Qu'il donnerait sa démission de la place d'accusateur public au Tribunal criminel de la Seine.

Cette négociation donna lieu à trois entrevues entre madame de Lamballe, Roberspierre et deux ou trois autres personnages.

Roberspierre souscrivit à tout; il commença par sa démission. Ceci se passa entre les deux fameuses journées des 20 juin et 10 août 1792.

Les événemens se pressaient et on pressait aussi Roberspierre de se prononcer; enfin il le fit et entreprit un journal sous le titre, *du Défenseur de la Constitution.* Ce journal est dans les mains de tout le monde; il y dit formellement que la révolution a déjà coûté trop de

sang pour chercher l'occasion d'en répandre encore ; qu'il ne faut plus de mouvemens, et que, quoique la constitution soit imparfaite, il faut attendre du tems et de l'expérience les rectifications dont elle est susceptible ; qu'il n'y a que des hommes irréfléchis et ennemis de la raison et de l'humanité qui puissent parler de république ; que cette forme de Gouvernement est incompatible avec nos mœurs, nos usages, etc., etc., et qu'il faut maintenir la royauté dans la Famille régnante, etc., etc.

Indépendamment de ce journal, Roberspierre tint parole ; il étala la même doctrine à la tribune des Jacobins, et dit que les ennemis seuls de la France pouvaient en avoir une contraire, et parler de république.

Les séditieux ou les conspirateurs qui avaient échoué dans la journée du 20 juin, ne s'endormaient pas cependant, et préparaient une autre attaque contre le Roi. Les rendez-vous se multipliaient à Charenton et à Choisy-le-Roi : Roberspierre en était instruit, et c'était à eux principalement qu'il s'adressait : c'étaient eux et la Commune de Paris qu'il désignait dans ses sorties contre les agitateurs qui trompaient le

peuple; c'étaient eux qu'il invitait à se rallier à la Constitution et à ne plus faire de mouvemens.

Son incorruptibilité prétendue et sa popularité tinrent long-tems en échec l'audace des conjurés, et ils ne savaient plus que penser, dire et faire; ils étaient déconcertés, et il est croyable que leur complot eût échoué si les promesses faites à Roberspierre eussent été exécutables.

Mais malheureusement on n'avait pas fait part à la Reine des commencemens et des motifs de cette négociation, et, lorsqu'au moment de l'exécution il fallut lui en communiquer les résultats, elle se fâcha, ne voulut entendre aucune des conventions faites avec Roberspierre, ni entrer dans aucune des considérations qui pouvaient rendre une rupture dangereuse, en protestant toujours que jamais elle ne confierait l'éducation de son fils à de pareils scélérats. La chronique du tems dit même que la Reine s'emporta, s'enferma avec le jeune Prince et menaça madame de Lamballe de sa disgrâce.

On ne pouvait refuser son admiration aux

nobles refus de la Reine; le Roi lui-même y céda, et dit à madame de Lamballe qu'il n'était pas dans son intention de donner un Gouverneur à son fils contre le gré de la Reine sa mère, et il chargea la malheureuse princesse de revoir Roberspierre, de lui annoncer cette rupture, et de lui proposer de demander ce qui pourrait lui convenir d'ailleurs, avec la certitude de l'obtenir.

Mais Roberspierre, qui avait commis sa popularité et qui, au lieu de la récompense promise, ne recevait qu'un refus humiliant, se crut joué; et quoique dans la journée du 4 ou du 6 août il eût renouvelé aux Jacobins ses reproches contre les agitations et les tumultes, et contre les prétendus républicains, il suspendit tout-à-coup ou plutôt supprima son journal, qui n'a eu que sept à huit numéros; il se rallia le lendemain à la commune conspiratrice; il y déclama contre la Cour et contre la corruption, sans parler de celle à laquelle il avait succombé, et accéléra la fameuse journée du 10 août, dans laquelle le Roi le plus juste succomba sous les coups réunis de la violence et de la perfidie.

Cette lamentable journée ne suffisait pas à Roberspierre ; il fit arrêter et incarcérer madame de Lamballe ; et quand il fut assuré qu'elle était à la Force, il excita les horribles massacres des 1er, 2 et 3 septembre, dans lesquels la Princesse fut immolée à ses ressentimens et à l'espoir d'ensevelir avec elle la connaissance et le secret de son ambition.

Telles ont été les véritables causes de cet horrible meurtre.

Mais s'il est possible de croire que cette négociation commencée avec Roberspierre, en recevant son exécution, eût peut-être sauvé à la France le regret éternel de ses déplorables malheurs, ne peut-on pas dire, ou plutôt répéter que les grands événemens tiennent trop souvent aux plus petites causes?

ANECDOTES

SUR

MA MISSION A BREST.

La Police de Paris était le grand et l'inépuisable laboratoire des intrigues révolutionnaires et des séditions ; j'avais cru devoir le fermer et j'y étais parvenu, sinon complètement, au moins assez bien pour n'en plus occuper ni le public ni l'assemblée ; mais cela ne convenait pas au besoin que quelques hommes avaient de faire ressource de ces intrigues ; on ne pouvait pas m'accuser, pour me retirer la police, mais la Convention ayant décrété qu'il serait envoyé des commissaires, pris dans son sein, aux Indes Orientales et Occidentales, on saisit cette occasion pour me procurer, en apparence, aux yeux du plus grand nombre, un grand témoignage

de confiance, en me présentant pour la commission des Indes Orientales; mais, dans le fait, c'était pour s'installer à mon lieu et place à la police, que je ne prêtais à aucun parti, et que tous convoitaient. Je fus donc nommé à cette commission, grande et belle en effet, avec MM. Barras et Letourneur de la Manche. Je quittai en conséquence le Comité de sûreté générale à la fin du mois de ventôse, correspondant aux premiers jours de mars, et je partis de Paris le 13 de ce dernier mois 1795.

Je donnerai dans l'anecdote suivante le nœud de cette intrigue.

Quoi qu'il en soit, on avait trouvé dans les papiers du Roi la demande que Tipoo-Saëb lui avait faite de six mille Français armés, de la solde et de l'habillement desquels il se chargeait, et avec le secours desquels il assurait qu'il serait en état d'expulser les Anglais de l'Inde.

Jamais circonstances plus favorables ne se présentèrent et ne se présenteront peut-être que celles dans lesquelles on se trouvait alors, en France, pour l'exécution de ce grand projet, et jamais peut-être aussi on ne trouvera

une occasion plus certaine de porter un coup mortel à la tyrannie des mers.

La France possédait encore, à cette époque, une marine formidable en hommes et en vaisseaux, et le Gouvernement anglais, quoique très-puissant en mêmes moyens, était loin, à cette époque, de ce grand déploiement de forces qui ne lui laisse plus aujourd'hui ni rivalité ni concurrence à craindre, au moins de sitôt.

Le Cap de Bonne-Espérance n'était pas encore sorti des mains de la Hollande, et la garnison était composée principalement de l'ancienne légion de Nassau, qui était elle-même composée de Français ; ainsi l'on pouvait déjà regarder cette garnison comme la nôtre, et nous y avions en effet des intelligences assez sûres pour ne pas douter du succès.

Le Comité de Salut-Public avait arrêté que M. Barras, qui avait servi dans l'Inde et qui connaissait le Cap, y resterait avec 1500 hommes, M. Letourneur aux îles de France et de Bourbon, aussi avec 1500 hommes, et moi je devais conduire à Tipoo-Saëb les 6000 hommes qu'il avait demandés.

Ce qui s'est passé depuis dans l'Inde, et le

désespoir courageux avec lequel ce Prince infortuné s'est défendu, ne permettent pas de douter qu'il n'eût réussi, si ce secours lui fût arrivé à tems ; et ce qui en serait résulté pour la France et pour toutes les puissances maritimes est incalculable, mais le Gouvernement anglais l'avait prévu, et par son influence notre expédition n'a existé qu'en projet et en minutieux préparatifs.

Avant mon départ j'eus plusieurs conférences avec le ministre de la Marine d'Albarade ; il m'assura que tout était prêt à Brest et à Rochefort ou à peu de chose près ; mais que si je trouvais, à mon arrivée, quelque chose en souffrance, il me priait de ne pas lui écrire par la poste, mais de lui dépêcher un courier pour plus grande sûreté et pour plus prompte expédition.

Le 12, veille de mon départ, il y avait eu une sédition violente à Paris ; j'en parlerai dans l'anecdote suivante, et je n'en parle ici que parce que le lendemain 13, je faillis en être la victime au moment de mon départ.

Je logeais à l'entrée du faubourg Saint-Honoré ; les femmes ou plutôt les harpies, que

l'on a fort bien nommées les furies de la guillotine, assiégèrent ma porte toute la nuit. Quoique je ne fusse plus membre du Comité depuis quelques jours, j'avais concouru à comprimer la sédition de la veille, et la rancune était dirigée sur moi : elles avaient fait le complot de m'empêcher de partir et de me faire faire un voyage dont je ne serais pas revenu ; elles le disaient tout haut sous mes fenêtres, où elles faisaient un bacchanal affreux. J'avais avec moi un Aide-de-Camp, quatre Secrétaires, deux passagers habitans de l'île de France, un domestique et deux voitures.

Quand on chargea la vache et les malles, les femmes voulurent s'y opposer et prétendirent les visiter ; on m'avertit : mes compagnons et moi nous descendîmes le pistolet à la main, et je fis charger le tout. Les chevaux étaient mis, un instant après on apporta un nécessaire ; on ne peut pas se faire une idée des cris et des convulsions de ces furies ; « Voilà la caisse ! voilà comme ils font ! ils « partent et ils emportent tout notre argent ! « il faut l'arrêter. » Cela dit, elles se jetèrent en effet sur les voitures ; je vis l'instant où

nous allions succomber, ou être réduits à la nécessité d'en blesser et peut-être même d'en tuer quelques-unes, si nous ne l'étions pas nous-mêmes. Le nombre augmentait ; je leur proposai de leur ouvrir le nécessaire, elles acceptèrent ; pendant ce tems je dis à mes compagnons de prendre leur place dans les voitures ; l'ouverture du nécessaire les calma assez pour me permettre de me jeter moi-même dans la mienne. Les postillons étaient sur leurs chevaux, alors je leur dis, *fouettez, au galop* ; ce qui fut fait ; elles s'écartèrent en criant, *il fallait le tuer, il fallait le tuer* ; mais bientôt nous ne les entendîmes plus.

Je le demande à tout esprit juste : ces femmes étaient-elles venues d'elles-mêmes à ma porte ? comment ont-elles su que je demeurais là ? qui leur avait procuré les moyens de boire de l'eau-de-vie toute la nuit ? n'était-ce pas un moyen employé pour empêcher notre expédition ? Je ne pousserai pas plus loin les questions.

Quoi qu'il en soit, nous n'arrivâmes à Brest que le 27 du même mois, parce que nous fûmes obligés de nous servir d'escorte pen-

dant toute la traversée de la Mayenne et de la Bretagne.

Si le moment de notre départ fut signalé par de mauvais présages, celui de notre arrivée ne le fut pas moins et d'une manière bien plus directe ; car il ne nous fut plus permis de douter que le Gouvernement anglais ne s'occupât de notre expédition plus activement, peut-être, que le Gouvernement français.

Ce jour-là même on prit dans les eaux de l'Iroise, presque à l'entrée de la rade de Brest, un petit bâtiment anglais, un de ces explorateurs qu'aucune marine de l'Europe ne fait ou ne peut imiter. Ses papiers, qu'il jeta trop tard à la mer, furent repêchés et apportés à Brest : on y trouva; 1° Un arrêté du Comité de Salut-Public, en bonne forme, et revêtu des signatures originales, par lequel il était défendu aux Représentans du Peuple, en mission dans les quatre ports principaux, d'expédier en course plus de quatre vaisseaux et deux frégates à la fois.

Cet arrêté n'était pas connu des Représentans du Peuple dans le port de Brest, et

cependant il était déjà revenu des côtes de l'Angleterre sur celles de France. Ceci n'a pas besoin de réflexions; la moindre conséquence peut-être, était que le Gouvernement anglais expédirait alors six vaisseaux contre quatre, etc.

2° Des instructions bien détaillées et jointes à cet arrêté, portaient qu'il fallait, au jour le jour, savoir ce que faisaient les députés pour l'expédition des Indes. On voyait facilement par ces instructions, que le Gouvernement anglais avait plusieurs agens secrets à Brest; mais le voile qui les couvrait, était si bien tissu, qu'il ne nous fut jamais possible de les découvrir : la Vendée n'était pas en armes à Brest; mais elle y était en théorie, et cette théorie était celle du plus grand nombre des habitans de ces côtes; ce que j'ai vu et entendu à cet égard est incroyable : ainsi nous étions circonvenus de toutes parts.

Un seul de ces agens était nommé, c'était une courtisane très-jolie, qu'on appelait dans les papiers anglais, *la Carmagnole*; elle demeurait sur la place d'armes à Brest, et sa demeure était aussi indiquée dans ces papiers;

mais les instructions portaient en même-tems qu'il fallait se méfier d'elle et la faire bien observer. Je suis allé chez elle, et les renseignemens que j'en obtins ne me permirent pas de douter que si elle recevait quelques guinées de l'Angleterre, ce qu'elle m'avoua en présence de mon secrétaire particulier, elle n'avait pas besoin d'en recevoir du Gouvernement français pour être *bonne Citoyenne;* ce fut son expression : elle me confia son secret, mais il n'a pu m'être utile, parce que les autres observateurs anglais, ayant appris que j'étais allé chez elle, ne l'ont plus vue et ont tari les sources des guinées. Il me parut d'ailleurs que le fil était coupé, et qu'elle ne connaissait pas les chefs directeurs de cette intrigue ; un Pilote côtier, qui fut arrêté, lui avait porté deux fois quinze ou vingt guinées, et ils avaient l'un et l'autre volé leur salaire en promettant beaucoup, mais en n'effectuant rien.

Depuis, la demoiselle la Carmagnole se compromit plus dangereusement pour elle avec un de mes secrétaires et un officier de marine ; je fus obligé d'y intervenir, et elle eut lieu de s'en repentir.

Par une fatalité attachée à cette expédition, la découverte que nous venions de faire ne nous servit de rien; elle était le moindre des obstacles que j'eus à combattre. M. Rhedon de Beaupreaux, alors Commissaire de marine à Brest, me dit qu'il ne connaissait notre expédition que par ce qu'il en avait vu dans les papiers publics, et que conséquemment il n'avait travaillé à aucun préparatif : il parut dans des dispositions opposées; il me fit des objections, fit naître des difficultés et des embarras auxquels je ne m'attendais pas. Ce qu'il mettait de mauvaise volonté en cela était si caractérisé, que j'eus besoin de la plus grande modération pour ne pas user contre lui du pouvoir dont j'étais revêtu; mais plus ce pouvoir était grand, plus je craignais, je ne dirai pas d'en abuser, j'en fus toujours incapable, mais même d'en user sévèrement : la sévérité touche si près à l'humeur, et l'humeur à la prévention, que je me tenais constamment sur mes gardes à cet égard, et M. de Beaupreaux en profita, car ou le Ministre ou lui me trompaient.

Je ne pouvais pas trop accuser le Ministre,

puisque j'apprenais dans le même moment que tout était prêt à Rochefort. Comment donc se faisait-il que non-seulement rien n'était prêt à Brest, mais encore que le Commissaire de la marine n'était pas averti officiellement, ou prétendait ne l'avoir pas été? Les ordres destinés pour le port de Brest avaient-ils été interceptés, ou y avait-il différence d'opinion et de zèle entre le Commissaire de ce port et celui de Rochefort?

Ce qui aurait pu chez quelques personnes faire cesser cette perplexité, fut précisément ce qui me fit redoubler de mesure et de modération. Il existait dans le port de Brest un acharnement incroyable contre M. de Beaupreaux, sur-tout de la part des officiers de la marine; le Contre-Amiral Kerguelen, qui devait commander notre expédition, jurait et accusait, mais ne prouvait rien. Il était possible, en effet, que les ordres donnés pour Brest eussent été interceptés; ainsi, quoique la preuve de ce fait fût à la disposition de celui à qui il était utile et qui en arguait, je ne devais rien préjuger, je devais observer, éprouver et attendre: ce que je fis.

Les troupes de terre étaient assemblées autour de Brest, et prêtes à mettre le pied dans les vaisseaux, les généraux Magallon, Macors et Tunck s'impatientaient et me pressaient de leurs observations; mais rien, absolument rien n'était prévu ni prêt, soit pour l'armement, soit pour les vivres; la destitution ou l'arrestation de M. de Beaupreaux n'eussent rien avancé, cependant on m'accusait déjà de mollesse à cet égard, et j'avoue que tout ce qui tenait à la marine, sur-tout la partie de l'épée, me pressait fortement.

Des prétentions mal établies ont donné lieu de tout tems, dans la marine française, à une division funeste entre la plume et l'épée, je le savais, et les symptômes de ce mal étaient visibles dans les reproches faits au commissaire par les officiers. On voyait que c'était, non une reprise, mais une continuation d'hostilités que j'eus beaucoup de peine à concilier, et je trouvai en cela un motif de plus de craindre quelque surprise.

D'un autre côté, M. de Beaupreaux passait pour un excellent administrateur, d'une grande probité, peut-être un peu sévère, et minutieux

par conséquent, et en outre on ne lui faisait aucun reproche sur ses opinions politiques : le parti auquel je tins était donc juste.

Cependant il fallait en sortir. D'abord, M. de Beaupreaux sut bientôt apprécier mon impartialité et mes principes; et autant je l'avais trouvé mal disposé pour notre expédition, autant il me facilita après les moyens d'en accélérer les préparatifs.

J'écrivis au Ministre d'Albarade, et je lui marquai mon étonnement sur les contradictions qui existaient entre ce qu'il m'avait dit la veille de mon départ, et ce que j'apprenais à Brest; je lui demandais comment il avait été instruit des préparatifs prétendus, faits dans ce port, puisque le Commissaire n'en avait fait aucun et assurait n'avoir aucune connaissance officielle de l'expédition ? Je le priai de me dire si c'était par sa correspondance avec ce Commissaire ou par quelques voies indirectes : je lui observais que, dans tous les cas, il y avait plus que du mal-entendu, puisque d'une part il n'avait pu ni dû m'assurer que tout était prêt, s'il n'en était pas assuré lui-même, et que de l'autre le Commissaire protestait qu'il n'avait reçu aucune instruction.

Il y avait évidemment un menteur, et le Ministre ne m'ayant pas répondu, il paraîtrait évident ou probable que c'était lui : il se mettait bien dans le cas de cette accusation, en ne me communiquant pas sa correspondance sur ce fait; mais j'avais d'autres soupçons qui depuis se sont convertis en certitude morale, et qui se développeront dans un instant.

J'écrivis aussi au Comité de Salut-Public en lui rendant compte de tout. Je communiquai ma correspondance à M. de Beaupreaux; il trouva de la loyauté dans mon procédé, et je crois que c'est ainsi que devraient se conduire tous les fonctionnaires publics en pareils cas : le Comité, comme le Ministre, ne fit point de réponse.

Mes soupçons s'accrurent encore par ce silence, et, pour leur intelligence, il faut que je dise qu'une seule personne était chargée de la partie de la marine auprès du Comité de Salut-Public; que l'opinion des Députés attaches à ce Comité était dans les mains de cette même personne, qu'elle y faisait tout, et que le Ministre lui-même n'était que le commis du commis du Comité.

Je ne veux pas élever ici une accusation injurieuse et tardive; mais par qui le Gouvernement anglais était-il si bien instruit? par qui l'arrêté, dont j'ai parlé, lui avait-il été envoyé, tandis que les Députés qui devaient le faire exécuter en ignoraient l'existence? par qui mes lettres au Comité et au Ministre ont-elles été interceptées? Car enfin il faut que l'on sache que je ne les ai pas trouvées dans les bureaux à mon retour, et que personne n'en avait eu connaissance; par qui cela a-t-il été fait?

Je sais bien quelqu'un qui pourrait me répondre, mais il s'en gardera bien.

Tout cela, sans charger le Ministère, venait puissamment à l'appui du Commissaire de la marine et nos relations, qui étaient très-mesurées, devinrent de ce moment presque confidentielles. Il me communiquait son travail, demandait le secours de mon autorité pour faire cesser les obstacles qu'il croyait au-dessus de la sienne; nous marchions bien parallèlement, mais tout cela était inutile : on avait juré à Londres et à Paris que notre expédition ne s'effectuerait pas, et jamais peut-être on ne rencontra un enchaînement plus in-

croyable d'obstacles et de contradictions.

« Le Ministre, dis-je à mon Secrétaire,
« m'a demandé de lui écrire par un cour-
« rier ; j'ai eu tort de lui écrire par la poste,
« envoyons un courrier, nous serons peut-
« être plus heureux. » Les Généraux, et surtout le Vice-Amiral Kerguelen me laissaient à peine le tems de respirer.

Le sort ou plutôt le désir de faire une course à Paris déterminèrent M. Renard de la Ferté, qui était attaché au secrétariat de la Commission, à se charger de cette mission, qui a failli lui coûter la vie.

Je le chargai d'une dépêche très-détaillée pour le Comité de Salut-Public. Le courrier de la malle de la poste aux lettres était le seul moyen que je pusse employer à cause de la difficulté des escortes pendant cinquante à soixante lieues. Le départ de M. Renard fut connu et les motifs soupçonnés. Arrivé près de Rennes, le courrier fut arrêté par les Chouans, malgré l'escorte, et ma dépêche enlevée ; mais ce qu'il y eut de plus fâcheux pour M. Renard, c'est qu'après avoir été dépouillé, il fut attaché à un arbre près de la route pour être

fusillé; et il eût évidemment subi cette triste destinée, si une autre escorte, venant de Rennes avec la malle de Paris à Brest, ne fût arrivée fort à propos pour le délivrer, après avoir mis en fuite les Chouans, en se ralliant à la première escorte

M. Renard arriva à Rennes tout nu, et fut recueilli par le Député Bollet qui y était en mission, et qui le mit en état de se rendre à Paris. Mais ma correspondance n'en fut pas moins perdue, quelques journaux anglais en ont parlé; et quelque compte que M. Renard ait pu rendre verbalement au Comité de notre situation et de l'état des choses, nous n'en fûmes pas plus avancés.

MM. Palasne-Champeaux et Topsent étaient Commissaires de la Convention près du port de Brest; ils y travaillaient beaucoup dans ces tems difficiles, mais la main qui nuisait à mes relations s'étendait aussi sur les leurs : ils avaient envoyé au Comité l'arrêté pris dans le bâtiment anglais, ils avaient rendu compte, comme moi, de cette singulière aventure : ni l'arrêté, ni leur dépêche ne sont parvenus.

Une coïncidence si opiniâtre de faits et

d'obstacles n'était propre qu'à confirmer mes soupçons, et je pense qu'il n'est pas un lecteur qui ne les partage.

J'opposai en vain la persévérance à l'intrigue, tout fut inutile : instruit du fâcheux résultat de ma première dépêche, je pris le parti d'expédier un second Courrier. Ce fut M. Conscience, Officier de mérite, qui avait été attaché au Général Galbaud et victime comme lui des destructeurs de Saint-Domingue, Polveret et Santhonax.

Dans la crainte d'un danger pareil à celui que M. Renard avait couru, et pour ne pas compromettre une seconde fois ma correspondance, je ne donnai à M. Conscience qu'une espèce de lettre de crédit, en priant le Comité de croire à tout ce qu'il lui dirait. Il arriva sans accident à Paris, mais c'était là qu'il devait échouer, aiusi que notre expédition.

Les portes du Comité lui furent d'abord fermées. Adroit et ferme, il parvint enfin à se les faire ouvrir ; mais ce ne fut aussi que quand il n'était plus tems : les préventions étaient établies, les obstacles étaient accrus, l'argent manquait, les Anglais étaient

en mer, et c'était à ce dernier résultat qu'on avait voulu nous conduire. Il vit d'ailleurs que les factions s'agitaient de nouveau dans l'assemblée; on s'occupait d'une nouvelle constitution, et toutes les ambitions étaient en jeu pour y faire un rôle ou y marquer leur place; enfin mille raisons, que les Anglais n'auraient pas mieux fait valoir que ceux qui répondirent à M. Conscience, s'opposaient à notre départ : telle fut la réponse qui lui fut faite et dont il me fit part par le courrier.

Pendant ce tems-là je menais à Brest une vie assez agréable, à l'inquiétude près que me donnaient les obstacles que je rencontrais et à une autre scène assez singulière qui me fut faite dans cette ville et que je raconterai dans l'instant.

M. le général Magallon, qui réunit beaucoup d'instruction et un esprit observateur et aimable, à une éducation soignée, voulait bien m'accorder quelque confiance et quelques témoignages d'estime; nous nous voyions souvent, nous visitions ensemble le port, les chantiers, les arsenaux, les fortifications, la rade, les côtes, les magasins,

la superbe corderie et le bagne ; nous faisions ensemble quelques parties de chasse et de pêche, et quelques courses en mer, au-de là du Goulet, avec notre Vice-Amiral Kerguelen, dont l'originalité piquante et les aventures maritimes nous intéressaient beaucoup en nous instruisant ; on sait qu'il a fait un voyage autour du Monde et qu'il a découvert une île nouvelle dans les mers du Sud. Il est mort depuis d'une manière singulière. Nous joignions à ces distractions quelques liaisons et quelques visites dans la ville, où on trouvait encore une fort bonne société, malgré l'absence de plusieurs personnes.

M. le Général Félix de Muy, qui devait commander l'expédition des Indes Occidentales, se trouvait aussi à Brest, et quoique rival en moyens d'exécution avec nous, il voulait bien m'accorder quelque distinction.

Voici maintenant la scène que j'ai annoncée.

Les administrateurs du département du Finistère, accusés de Fédéralisme, après avoir été acquittés à Paris, avaient été remis en jugement à Brest, et avaient péri sous le glaive de l'anarchie et de la fureur de l'esprit de

parti. Les habitans honnêtes de cette ville se réunirent pour une cérémonie funéraire, en l'honneur de leur mémoire; on prononça un discours à leur louange panégyrique fort bien fait et fort touchant. De tous les Députés qui étaient à Brest, je fus le seul qui eut le courage d'y assister; je fus remarqué et peu de jours après on me le fit bien sentir.

La sédition du 12 germinal avait manqué son objet à Paris; on la réorganisa avec plus d'intensité pour les fameuses journées des 1er. et 4 prairial, dans lesquelles on coupa la tête au député Féraud, dans le sein de l'assemblée. Ce dernier mouvement était organisé aussi à Brest et devait y être exécuté comme à Paris; il paraît que je devais faire le pendant de Féraud : on va juger si je me suis trompé.

Depuis que j'avais paru à la cérémonie funéraire dont je viens de parler, j'avais été en butte dans les rues à quelques propos insolens à cet égard et je les avais méprisés. Un jour, étant au spectacle au fond de la salle, en face du théâtre, le parterre ou presque tout le parterre, se tourna vers moi

et plusieurs voix firent entendre ces cris, *á bas les modérés! point de modérés! vivent les montagnards! à bas, à bas, à bas!* Je fus obligé de sortir.

On me suivit ou plutôt on me poursuivit en criant : *il faut les traiter comme on les traite à Paris aujourd'hui ; nous verrons demain, nous verrons.*

Je rentrai chez moi, dans l'hôtel du Gouvernement, non sans effroi : j'allai chez mes collègues Champeaux et Topsent, qui étaient, comme je l'ai dit, commissaires particuliers près du port de Brest, je leur fis part de ce qui venait de m'arriver ; ils en furent étonnés comme moi, et nous l'attribuâmes tous à la démarche que j'avais faite en assistant à la cérémonie dont j'ai parlé.

Il fut convenu que nous prendrions tous des précautions ; mais quel fut notre étonnement lorsque quatre ou cinq jours après, nous apprîmes les évènemens de Paris! La violence qu'on m'avait faite au spectacle, à Brest, coïncidait avec celle qu'on faisait à la Convention le même jour à Paris : nous n'étions instruits de rien, rien n'avait transpiré ; les

factieux de Brest savaient au contraire tout ce qui se passait, et on ne peut pas douter que, si ceux de Paris eussent réussi, la catastrophe anarchique n'eût été répétée à Brest. Les menaces qu'ils m'avaient faites ne nous permirent pas de douter de leur intelligence avec ceux de Paris.

Mes collègues Palasne-Champeaux et Topsent prirent des mesures efficaces pour prévenir toute tentative ultérieure; elles devinrent heureusement inutiles par la victoire remportée à Paris sur la folie et le crime, par la raison et la justice.

Un fait d'un autre caractère me donna, à peu près dans le même tems, l'heureuse occasion de rétablir à Brest l'honneur de la justice nationale et celui du droit des gens, évidemment violés envers deux officiers de la marine anglaise.

L'un était M. Rodney, neveu de l'Amiral de ce nom et Capitaine du vaisseau l'*Alexander* de soixante à soixante-dix canons, qui avait été pris quelques jours avant mon arrivée à Brest; l'autre était le Major de ce même vaisseau. On les avait l'un et l'autre enfermés dans le bagne, qui est la demeure des forçats ou galé-

riens, au lieu de les recevoir prisonniers sur leur parole, comme c'est d'usage, en pareil cas, entre nations civilisées : cette circonstance seule rendait le procédé odieux; et c'est ce qui m'empêche de nommer ceux qui s'en rendirent coupables.

Depuis lors M. Rodney réclamait envain contre cet injurieux procédé, pour lui, pour ses officiers et son équipage : les Représentans Champeaux et Topsent, quoique bien convaincus de l'abus dont on se plaignait, n'osaient pas le réparer pour ne pas avouer le tort de leurs prédécesseurs qui l'avaient commis.

C'est dans ces entrefaites que j'arrivai à Brest, et dès le lendemain je reçus une note de M. le Capitaine Rodney : je n'avais aucun pouvoir sur l'administration locale du port, je n'en avais que pour tout ce qui était relatif à ma mission, je ne pouvais donc rien personnellement; mais cette violation de procédés me blessait d'autant plus qu'il nous restait bien peu à perdre à cet égard, et qu'il s'agissait d'Officiers anglais, qui intéressent toujours, dans leurs procédés, l'honneur national et l'honneur particulier.

Je vis mes Collègues, et je n'eus pas de peine à les faire revenir de leur préjugé, relativement aux auteurs de ce procédé; ils sentirent facilement, que mieux instruits ou en y réfléchissant, et pour les Officiers français même, il fallait donner à M. Rodney et à ses Officiers la ville pour prison. Cela fut fait sur-le-champ; d'ailleurs il existait une négociation entre les deux Gouvernemens, pour leur échange, qui eut lieu peu de jours après.

M. le Capitaine Rodney et son Major, crurent nous devoir une visite pour cet acte naturel de justice : ils se présentèrent d'abord chez mes collègues Champeaux et Topsent, qui, cédant à l'impulsion du moment et affectant une austérité républicaine, qui suffirait seule pour en dégoûter à jamais, mais d'après laquelle on mesurait le patriotisme à cette époque, ne daignèrent pas se lever de leur bureau, et n'offrirent pas de siége à ces Messieurs.

Palasne-Champeaux était cependant instruit et Sénéchal à Saint-Brieux; il avait reçu une éducation qui devait le mettre au-dessus de l'emprunt de ces formes rustiques; mais

beaucoup de personnes qui les désaprouvaient, en faisaient usage, cependant quelquefois par calcul ou par peur ; indépendamment de cela, Champeaux était Breton, et les Anglais et les Bretons français sont sans cérémonie entre eux.

En sortant de là, M. Rodney et son Major vinrent chez moi ; je savais déjà comment ils avaient été reçus chez mes Collègues : à mes manières habituelles se joignait le désir de leur faire oublier ce qui venait de se passer. Si, comme on l'a dit, la politesse est quelquefois une fausse monnaie, je déclare qu'à mes yeux son aloi est préférable, dans tous les cas et dans tous les tems, à la brutale rusticité qui ne met en place que la peur ou le dégoût ; j'avais en outre la dignité nationale à maintenir ou à venger, et, quelqu'indigne que j'en fusse, je le devais et je l'entrepris.

Je me levai à leur arrivée, comme cela se pratique toujours en pareil cas, à moins d'une grande infériorité ; je leur fis offrir des siéges, et je ne pris place que quand eux-mêmes furent assis. Ils s'étaient attendus à une réception pareille à celle qu'ils venaient de subir,

et ils pensaient que le niveau de l'égalité allait encore tomber lourdement de mes mains sur leur tête : ils se regardaient d'étonnement et parurent indécis ; cependant, comme je ne m'asseyais pas, ils prirent le parti de s'asseoir, et nous voilà à nous regarder.

Comment se tirer de là ? qui commencera ? c'était évidemment à moi. Je lis et traduis passablement l'anglais, mais le parler, c'est autre chose, je m'y suis pris trop tard ; d'ailleurs la prononciation se prend par l'oreille et l'habitude et non par la conception ni par les yeux ; les figures n'y font rien ; je n'ai vécu ni en Angleterre ni avec les Anglais, ainsi je ne sais pas parler cette langue.

Quoi qu'il en soit, je fus assez sot pour hasarder un début de conversation en anglais ; je prolongerais trop cette anecdote si je répétais ce que je dis ou ce que je voulais dire : en deux mots, je voulais réhabiliter la politesse française, et j'exprimais ensuite mes vœux pour que les deux nations, faites pour s'estimer, cessassent de se haïr et de se combattre.

Le flegme anglais ne tint pas à cette communication inattendue dans sa propre langue,

et je vis le *God-dam* sur les lèvres du noble Lord : le sentiment fut plus fort que la morgue nationale, c'est l'endroit faible de la loyauté et de la franchise.

M le Capitaine Rodney me répondit longuement, et, à ce qu'il me paraissait, avec une telle volubilité, que j'entendis à peine quelques mots de sa réponse ; il n'entendait pas lui-même le français. Heureusement M. le major parlait cette langue beaucoup mieux que je ne parlais la sienne ; je lui exposai ma témérité et mon embarras, il en fit part à M. le Capitaine qui sourit et dont la réponse me fut traduite par M. le Major avec une complaisance et une politesse admirables. Ils me demandèrent à voir le jardin du Gouvernement, qui donne sur le Champ-de-Mars et qui est fort beau ; ils en firent l'éloge ainsi que des bâtimens qui ferment la place. Ils ne parlaient de la rade et du port de Brest qu'avec admiration, en disant que c'était la plus belle chose de l'Europe : enfin nous rentrâmes dans ma chambre, et, après un moment de repos, quand ils me quittèrent et que je me mis en devoir de les reconduire, ce fut un nouvel étonnement, ils

ne le voulaient pas, mais je les reconduisis jusque sur l'escalier, et comme ils descendaient, je vis des signes de surprise et de grâces qui m'étonnaient moi-même, et auxquels cependant je n'étais pas fâché de donner lieu.

On a eu raison de dire que la vie est une comédie; mais quand on est sur le théâtre il faut jouer son rôle de son mieux, ou rester dans la coulisse. Peu d'acteurs, en sortant de la scène, peuvent, comme Auguste, jouir de leur propre témoignage et de celui des spectateurs; mais le souvenir de son début ne devait-il pas troubler un peu cette jouissance?

Le lendemain M. le Major me fit une seconde visite en son nom et en celui de M. le Capitaine Rodney; il s'était aperçu que j'avais remarqué leur étonnement et il m'en expliqua la cause avec beaucoup de franchise.

L'opinion publique en Angleterre, était que tout ce qui composait la Convention nationale, en général, n'avait ni éducation ni usage, et que ceux qui, par exception, en avaient reçu, les avaient abjurés.

Je fis ce que je pus pour rectifier leur opinion, mais je n'y réussis pas, ils en avaient trop vu et trop éprouvé. J'ai lu, quelque tems après dans un papier Anglais, que mes procédés étaient cités comme une exception à la règle générale de ces tems-là en France; mais ce jugement n'était pas juste, malgré les motifs que ces messieurs avaient de se plaindre; ils ont jugé sur un fait détruit par un autre fait, ainsi la compensation devait atténuer la sévérité de leur jugement. Deux jours après, M. le Major me fit l'honneur de venir encore chez moi, pour me faire part de leur échange et de leur départ : j'allai une heure après leur souhaiter un bon voyage.

Je ne veux pas sortir de Brest sans faire part encore d'une autre anecdote assez singulière. Il s'agit d'un Saint ; mon intention n'est pas de scandaliser les uns, ni de fournir aux autres des réflexions impies : « Il fallait donc vous taire, me dira-t-on peut-être ; pourquoi parler d'un Saint qui est l'objet d'un culte public ? »

Eh bien ! j'aurai le courage de le dire : le

culte de ce Saint est un outrage à l'honnêteté publique, à la décence et à la pureté évangélique; il n'est donc pas de la religion; c'est une superstition monstrueuse.

Quel est donc ce Saint? Ce n'est ni dans Fréret, ni dans Voltaire que j'en ai lu le nom et les attributs; je l'ai vu de mes yeux, je l'ai touché de mes mains, ainsi que cinq à six personnes présentes avec moi.

Au fond du port de Brest, au-delà des fortifications, en remontant la rivière, il existait une chapelle, auprès d'une fontaine et d'un petit bois qui couvre la colline, et dans cette chapelle était une statue en pierre, honoré du nom de Saint.

Si la décence permettait de décrire Priape, avec ses indécens attributs, je peindrais cette statue.

Lorsque je l'ai vue, la chapelle était à moitié démolie et découverte, la statue en dehors étendue par terre et sans être brisée, de sorte qu'elle existait en entier et même avec des réparations modernes, qui me la firent paraître encore plus scandaleuse.

Les femmes stériles ou qui craignaient de

l'être, allaient à cette statue, et, après avoir gratté ou raclé ce que je n'ose nommer, et bu cette poudre infusée dans un verre d'eau de la fontaine, ces femmes s'en retournaient avec l'espoir de devenir fertiles

Le christianisme, si pur, a-t-il encore besoin de ces sortes d'emprunts qu'il fait quelquefois au paganisme; et pourquoi tant de ministres de ce culte divin, qui avouent et reconnaissent l'abus superstitieux de ces sortes de pélerinages, compriment-ils la vérité? J'ai entendu beaucoup d'Evêques et sur-tout beaucoup de Curés, gémir sur les abus et les dangers des pélerinages, qui éloignaient les fidèles de leurs paroisses et les jeunes personnes des yeux de leur pasteur. Pourquoi donc se taisent-ils? Est-ce parce que l'incrédulité ou l'impiété ont elles-mêmes abusé de l'avantage qu'elles croyaient trouver dans leurs remarques à cet égard? Ministres sacrés, éclairez les peuples, parlez-leur vous-mêmes le langage de la vérité, devancez vos ennemis, dans le chemin de la raison; prévenez-les désarmez-les, l'opinion publique vous attend et alors l'incrédulité sera forcée de rendre hommage à votre

doctrine ; loin d'étendre son empire , vous le détruirez.

Je reprends mon récit sur l'objet de mon voyage à Brest.

La réponse de M. Conscience ne calma pas le zèle impatient des Généraux de terre et de mer, ni la mienne : elle accrut au contraire notre indignation et notre courage. Mais que faire ? Quels moyens employer ?

Tout était prêt à Rochefort, comme je l'ai déjà dit, et, à l'argent près, tout était bien avancé aussi à Brest depuis mon arrivée. Les provisions personnelles de la Commission pour trois ans , les voitures et tous les accessoires, les présens destinés à Tipoo-Saëb, j'avais fait transporter tout à Brest. Les vivres et l'armement de l'expédition , tout était aussi terminé et déjà j'avais couché en rade; mais nous ne pouvions pas aller dans l'Inde sans argent ; à l'Ile-de-France on avait eu recours à un papier - monnaie colonial, et nous y étions attendus avec impatience pour retirer le papier qui , ne pouvant pas sortir de la Colonie , suspendait tout son commerce ; il fallait des piastres-gourdes, et nos relations

avec l'Espagne n'étaient pas de nature à faciliter l'opération nécessaire pour cela. Cependant avec la bonne volonté et un peu d'activité, toutes les difficultés auraient pu être vaincues en peu de tems.

M. Gouly, Député de l'Ile-de-France à la Convention, était resté à Paris et ne négligeait rien pour accélérer notre départ. MM. Barras et Letourneur, qui m'avaient laissé le soin de tous les préparatifs, s'occupaient en attendant, le premier, de l'arrivage des subsistances à Paris, et le second était allé courir dans le département des Bouches-du-Rhône pour le même objet; nous correspondions cependant, et je les tenais au courant de tout ce qui nous était commun; mais j'agissais seul à cet égard et mes collègues ne me secondaient que bien imparfaitement.

Je voulus voir par mes yeux; les Généraux approuvèrent et pressèrent mon départ, et j'arrivai à Paris, ne pensant qu'à l'objet de mon voyage et aux moyens de le faire réussir malgré l'intrigue.

Mais elle avait prévalu; les Anglais étaient

en mer, ils filaient dans l'Inde, et le contre-Amiral Vence était bloqué à Belle-Ile. Le Comité, en me faisant part de ces faits que je savais aussi-bien que lui, faisait montre d'une assez bonne volonté et de regrets de ce qu'on avait perdu un tems si long et si précieux; mais je n'étais pas dupe de cette belle apparence; je cherchais à remonter jusqu'au fil de l'intrigue, et déjà j'en tenais le bout, lorsque des événemens d'une plus grande importance emportèrent dans leur tourbillon mes projets, mes combinaisons et notre expédition.

La fameuse Constitution directoriale était décrétée et envoyée à l'acceptation du peuple; les sections de Paris n'approuvaient pas quelques décrets qu'on avait faits depuis cet envoi, et même depuis l'acceptation dans une grande partie de la France; elles menaçaient d'en empêcher l'exécution par la force, et la fermentation était extrême.

D'un autre côté les places directoriales étaient l'objet de l'ambition de plusieurs, et la terrible journée du 13 Vendémiaire ayant décidé la question, mes collègues Barras et

Letourneur les préférèrent à notre mission.

Ainsi finit l'un des plus beaux et des plus utiles projets qui aient été conçus pendant la révolution. Le sort me plaça au Conseil des Anciens.

Quelque tems après, le Directoire exécutif reprenant les erremens de cette Commission, la fit exécuter en partie, non pour répondre à l'appel de Tipoo-Saëb, mais pour révolutionner les Iles de France et de Bourbon : on sait assez de quels hommes il se servit et quelle fut l'issue de cette opération insensée ; la colonie se révolta, les Commissaires furent arrêtés et déportés. J'ai su pourtant que, pour consoler Tipoo-Saëb de l'inexécution des belles promesses qu'on lui avait faites, on avait créé auprès de lui un bon Club de Jacobins ; mais les Anglais ne craignent pas les Clubs.

SUR

LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

NOTRE Histoire observe que celui qui construisit la Bastille y fut enfermé, et que celui qui fit planter les fourches patibulaires de Montfaucon y fut attaché; elle observera aussi que ceux qui, de nos jours, ont fait ériger l'affreux Tribunal de sang, qui fut appelé *Tribunal révolutionnaire*, ont tous péri aussi sous le fer tranchant de ses jugemens; mais ce que plusieurs personnes ignorent ou ne se rappellent pas peut-être, c'est que ce ne furent ni Roberspierre, ni Marat, ni leurs partisans, mais le seul parti de la Gironde qui proposa cette homicide institution.

Ce parti, après avoir violé les premières garanties, dans l'Assemblée législative, qui avait succédé à l'Assemblée constituante, ne s'ap-

perçut de sa funeste erreur que quand la même violation menaça de l'atteindre; alors il voulut faire un pas rétrograde, mais le mouvement était donné, les préventions, les jalousies et les haines étaient établies, et ses ennemis n'étaient ni tentés, ni capables d'abjurer des sentimens auxquels les Girondins s'étaient eux-mêmes trop livrés, et auxquels l'indignation les portait peut-être encore avec trop peu de mesure.

Après les atroces journées des 2 et 3 septembre 1792, il n'y avait point de transaction sans doute à faire avec les horribles cannibales qui les commandèrent et les exécutèrent, et le silence sur les provocations journalièrement sanguinaires du frénétique Marat et de ses sectateurs furieux eût été une complicité réelle : toutes les âmes généreuses en eurent horreur, et il fallait bien venger sans doute la nature et les lois outragées.

Aussi la Convention nationale, cette assemblée que l'on ne peut pas justifier sur tant et de si pénibles événemens, mais dont la position aussi n'est peut-être pas assez bien appréciée, se mit-elle en devoir, peu de jours

après son installation, de rechercher les abominables auteurs de tant d'assassinats, pour les punir, et de prévenir les effets et les progrès de la doctrine homicide de Marat.

Elle créa une Commission de neuf membres pour le premier objet, et pour le second, elle décréta Marat d'accusation.

L'impartialité historique dira comment cette Commission fut dispersée par la violence, dirigée par la plus atroce Municipalité, sans que les habitans de Paris, qui avaient vu de sang-froid commettre ces meurtres inouis, eussent fait un seul mouvement pour seconder l'exécution de la loi, qui les appelait à son secours, ainsi que la Convention.

La même histoire dira aussi que Marat fut acquitté et ramené triomphant à l'Assemblée; j'avais prévu ce dernier résultat, et avant l'accusation de Marat, j'avais demandé si l'on était bien assuré de la moralité des jurés et des juges, parce qu'il était évident que, s'il était acquitté, son influence n'en deviendrait que plus grande et plus dangereuse.

Il est moralement certain que, si l'Assemblée eût réussi dans son projet entrepris de

punir les meurtriers des horribles journées des 2 et 3 septembre, sa carrière ouverte sous des auspices aussi favorables se serait soutenue dans cette direction équitable ; d'abord elle eût été le gage de ses principes et de ses intentions, et l'engagement de ne pas en devier : en second lieu, l'instruction criminelle ayant atteint les auteurs, fauteurs et complices de ces crimes, en eût nécessairement délivré la société, et ils n'y seraient pas restés pour chercher, dans une série incroyable d'autres crimes, l'impunité des premiers : en troisième lieu, l'exemple eût comprimé ceux qui auraient été tentés de les imiter.

Mais, au lieu de ces résultats nécessaires du juste courage de la Convention, qu'est-il arrivé ? Abandonnée à elle-même, sans appui, et livrée aux assassins qu'elle avait voulu punir, il ne lui restait déjà plus à cette époque que deux partis à prendre, celui de quitter son poste, chacun de ses membres retournant chez soi, ou celui d'essayer encore ses forces contre l'anarchie victorieuse.

Quitter son poste, eût été le plus grand des crimes, puisque c'était couronner l'anarchie,

et lui céder, sans une défense suffisante, la proie qu'elle voulait dévorer.

Essayer encore ses forces; assurément la Convention l'a fait, et l'histoire ne lira pas, sans quelque admiration sa lutte courageuse jusqu'aux journées des 31 mai et 2 juin 1793, où elle fut décimée, non-seulement aux yeux impassibles de tout Paris, mais par le concours de ses sections mêmes, qui vinrent en armes l'investir dans le lieu de ses séances.

Ce second triomphe de l'anarchie, qui coûta la vie aux vingt-deux Députés les plus éloquens et les plus courageux, et qui opéra la proscription de soixante-treize autres, ne laissa plus à l'homme de bien que la ressource de s'envelopper dans son manteau et d'attendre la cessation du mal de sa violence même. On sait comment, à dater de cette époque, la France fut comprimée, et comment elle vit éclore les comités révolutionnaires.

Voilà, voilà les pages que la Convention nationale voudrait pouvoir arracher de sa sanglante histoire! Mais elle n'était plus elle-même; ce n'était plus la Convention, c'était ses oppresseurs auxquels Paris et toute la France l'avaient abandonnée.

On m'observera peut-être, et avec quelque raison, qu'avant aucune des violences faites à la Convention nationale, elle avait elle-même commis la plus grande de toutes envers l'opinion publique, en décrétant l'abolition de la royauté, et en instituant la république sans discussion ni délibération, et intermédiairement le plus grand des crimes le 21 janvier 1793.

En supposant que l'abolition de la royauté puisse convenir à nos mœurs, à nos usages et au gouvernement d'une grande population, ce que l'on ne peut croire, il est évident que la chose méritait bien au moins la peine d'une démonstration, afin de convaincre ceux qui avaient et qui ont conservé avec raison une opinion contraire; mais quelle démonstration eussent pu faire les fondateurs de cette prétendue république, quand eux-mêmes n'avaient peut-être d'autre conviction de sa possibilité que la jouissance du pouvoir?

Trop inexperts et trop imprévoyans, ils ne se doutèrent même pas que ce pouvoir serait, entre leurs mains, inhabiles ou violentes, une éternelle pierre d'achoppement.

Mais cette inexpérience et cette impré-

voyance, trop faites assurément pour éloigner la confiance et la considération sans lesquelles il n'y a point d'hommes publics vraiment utiles, ne seraient pas des crimes si l'orgueil du pouvoir et l'intérêt personnel ne s'y ralliaient pas sans mesure, et n'entraînaient les dépositaires fugitifs de ce pouvoir à tous les excès dont il est susceptible.

Mais une cause qui produit de pareils effets, si elle n'est pas criminelle, n'est-elle pas au moins bien funeste? Quel intérêt le peuple peut-il avoir à la défendre? Que pourrait faire de plus le despotisme le plus absolu? C'est à notre histoire que j'en appelle; je l'ai déjà dit: il n'y a point de républicains, et par conséquent point de république. Je dois donc avouer le reproche fait à la Convention, et qu'elle démérita réellement de l'opinion et de la confiance publiques en décrétant une chose physiquement impossible, et qui fuit même sous les calculs de la spéculation. Je fais l'aveu de cette faute, parce que j'y ai eu ma bonne part, et qu'elle fut celle de toute l'Assemblée.

Quant au crime du 21 janvier, sans doute il est sans mesure; mais indépendamment de

ce qu'il n'est pas celui de la Convention entière, il m'est démontré que si cette assemblée était sortie victorieuse de sa première attaque contre le crime, jamais celui du 21 janvier n'eût été commis. Je ne veux pas justifier les coupables, cela n'est pas possible, mais j'en appelle à ceux qui connaissent le cœur humain, j'en appelle aux faits de ces tems malheureux, j'en appelle à la trop puissante influence de la peur qui égara tant de cœurs et tant de jugemens : les provocateurs du régicide, ceux qui en poursuivaient l'exécution le poignard à la main, n'étaient-ils pas tous les septembriseurs, acteurs ou complices de ces affreuses journées?

Je borne là ces observations digressives, et je reviens à la création du Tribunal révolutionnaire.

Les Girondins avaient porté des atteintes trop outrées au trône constitutionnel et à la royauté prise dans son acception antérieure, pour trouver dans ce parti des appuis de bonne foi pour le succès de leurs attaques contre l'anarchie, quelque courageuses qu'elles fussent; ils avaient trop prouvé, et ils mettaient encore

trop toute leur gloire à prouver que ce parti n'étail pas le leur, pour qu'on s'y intéressât efficacement à leur procurer une victoire dans laquelle on ne voyait que le choix d'un moindre mal; et quoique l'opinion des royalistes en fût réduite à ces termes, à leur égard, elle leur a fait néanmoins commettre, par la confiance de l'amour-propre flatté, plusieurs démarches qui ne justifiaient pas sans doute les accusations de leurs adversaires, mais qui autorisaient le soupçon.

D'une autre part, ils ne voyaient eux-mêmes que le parti prétendu du Duc d'Orléans dans les excès de la Commune de Paris et des Montagnards de la Convention; et ceux-ci, à leur tour, ne voyaient ou feignaient ne voir que le royalisme pur dans l'opposition à leur système et à leurs fureurs.

Il est résulté de cet état de choses que, placés entre deux partis, entre le royalisme, dont je viens de peindre les dispositions à leur égard, et entre l'anarchie sans pitié et sans frein, ils crurent trouver le salut public et le leur dans le moyen terme horrible du Tribunal révolutionnaire.

Pour se justifier de l'accusation de royalisme et sur-tout pour barrer les projets prétendus du Duc d'Orléans, ils proposèrent la peine de mort tant contre les provocateurs à la royauté que contre ceux de l'anarchie, et, à cet effet, l'institution de ce monstrueux Tribunal.

Leurs adversaires, poussés par là dans leurs derniers retranchemens, et ne pouvant plus motiver leurs inquiétudes et leurs agitations sur leur crainte plus supposée peut-être que réelle de la royauté, imaginèrent un autre délit révolutionnaire bien plus vague et plus indéterminé; ils demandèrent également la peine de mort contre le fédéralisme; ce qui fut aussi décrété.

Les bornes, déjà trop étendues de cette anecdote, ne comportent pas les détails épouvantables auxquels ces accusations ont donné lieu, les Girondins en ont été les premières victimes; leur procès est dans les mains de tout le monde, et on ne peut comparer l'acharnement de leurs accusateurs qu'à la rage des témoins et à la férocité des jurés et des juges.

Quoi qu'il en soit, et quelque multipliées

que fussent les victimes de cette boucherie d'hommes, quelque profonde que fût la douleur que j'éprouvais chaque jour en lisant dans les feuilles publiques la liste effrayante de ces victimes, je ne sais par quelle stupeur, voisine de l'anéantissement, je ne pouvais me former une idée de l'esprit et du mécanisme de cet exécrable tribunal ; enfin une circonstance malheureuse m'y appela, et j'ai vu de mes yeux les horreurs que je vais raconter.

M. Gossin, après avoir quitté l'Assemblée constituante, était devenu Procureur-général-Syndic du département de la Meuse, et il en exerçait les fonctions lors de l'invasion du Roi de Prusse en 1792.

La ville de Verdun ayant capitulé, ce Prince fit ordonner au Procureur-général-Syndic de se rendre sur-le-champ dans cette ville, sous peine d'exécution militaire contre lui, ses biens et la ville de Bar-le-Duc, siége du département.

M. Gossin ne voulait pas déférer aux ordres du Roi de Prusse, il voulait se retirer sur Paris; mais les habitans, et sur-tout les négocians, craignant l'exécution des menaces du Roi de

Prusse, vainquirent la répugnance de M. Gossin, en lui observant que son premier devoir était de se dévouer pour ses concitoyens.

Gossin se dévoua donc, il suffisait de lui en avoir présenté l'idée. A Verdun, on lui ordonna de faire pour le service de l'armée Prussienne, dans le département, des requisitions en vivres et en fourrages.

Il répondit, avec un courage que ses accusateurs n'auraient pas eu, qu'il n'obéissait qu'aux lois de son pays et aux ordres de son Roi, et qu'étant contre sa volonté entre les mains du Roi de Prusse et hors du siége de son administration, il ne ferait aucun acte contraire à son devoir et à ses principes. En conséquence il refusa d'obéir; mais on le retint prisonnier à Verdun.

Lorsque l'Assemblée législative apprit la capitulation de Verdun et le voyage de Gossin, les Girondins, qui dominaient alors dans cette assemblée, et qui, par leur opiniâtre crédulité, dans un rapport mensonger, avaient livré cette frontière sans moyens de défense, accusèrent de trahison les habitans de Verdun, qu'ils avaient eux-mêmes trahis, et elle demanda le décret

d'accusation, qu'ils obtinrent, contre Gossin, sans qu'aucune voix s'élevât contre cette mesure inique. Les députés même de ce département abandonnèrent lâchement leurs concitoyens à ces dangereuses accusations.

Le Tribunal Révolutionnaire n'existait pas alors ; mais son digne prédécesseur, la Haute-Cour nationale existait à Orléans.

Après la retraite du Roi de Prusse, la Haute-Cour n'existant plus, Gossin crut devoir ne pas obéir, dans ce moment, au décret d'accusation, il se tint caché dans l'attente d'un jour plus heureux et du retour de la justice.

Ce retour tardant trop au gré de ses désirs, comme de ceux de tous les bons citoyens, il fit solliciter, au Comité de législation de la Convention nationale, l'examen et le rapport de son affaire.

Plusieurs Membres de cette Assemblée avaient siégé à la Constituante et connaissaient Gossin; l'intérêt qu'ils apportèrent à sa demande et celui qu'inspirait son estimable épouse préparèrent favorablement le Comité. Sa réclamation était juste ; mais à cette époque le courage d'être juste n'était pas donné à tout

le monde, les Comités se craignaient mutuellement, et la crainte du Comité de Salut-Public dominait par-dessus tout.

Cependant le rapporteur, M. Bezart, encouragé, premièrement, par sa conviction personnelle, et ensuite par nos sollicitations et les assurances que nous lui donnâmes tous de l'appuyer à la tribune, après l'exposé justificatif des faits et de la conduite de Gossin, demanda que le décret d'accusation fût rapporté.

Une seule voix s'éleva contre cette juste demande, ce fut celle de Charlier, député du département de la Marne; il dit que pour l'honneur de l'Assemblée qui avait décrété Gossin, il devait être jugé; qu'il n'entendait rien préjuger contre lui par cette observation; mais que la Convention nationale n'était pas un tribunal, et qu'en conséquence il demandait que Gossin fût renvoyé devant le Tribunal révolutionnaire.

Je ne puis m'empêcher d'observer ici, en passant, que dans une autre circonstance bien plus importante, Charlier avait soutenu que la Convention réunissait tous les pouvoirs et

qu'elle était essentiellement le premier tribunal.

Quoi qu'il en soit, personne ne se mettant en devoir de lui répondre, j'entrepris de le faire : comme témoin oculaire des faits, je les retraçai succintement à la Convention, et je lui fis observer que l'honneur de l'Assemblée, qui avait lancé le décret, loin d'être atteint par la demande du rapport de ce décret, en serait au contraire réhabilité, puisqu'il était constant, par les faits, qu'il avait été surpris; que cette assemblée elle-même, mieux instruite, n'eût pas rendu son décret ou se serait empressée de le rapporter, et que la Convention tenant sa place devait faire pour l'honneur de toutes deux ce que la première eût fait ou dû faire.

Mais je parlai dans le désert, on m'écouta; mais je ne fut point secondé, et l'opinion d'un seul membre de la Montagne prévalut sur le rapport d'un Comité entier; Gossin fut renvoyé devant le Tribunal révolutionnaire. Ce fait isolé prouverait quel était alors l'état de cette malheureuse Assemblée. Mais combien j'en pourrias citer d'autres!

Si un ou deux d'entre ceux qui avaient promis d'appuyer le rapporteur eussent tenu leur parole et m'eussent secondé, nous l'emportions assurément; mais je fus abandonné avec lui. Il partagea bien sincèrement notre dépit, comme il le fit voir dans la suite de cette monstrueuse affaire.

L'implacable Charlier s'est fait justice depuis, il s'est brûlé la cervelle.

A l'époque de ce rapport, les événemens se pressaient avec une intensité qui annonçait une catastrophe prochaine; leur choc, par conséquent, n'en pouvait être que plus dangereux, et mon opinion était que Gossin en attendît les résultats dans sa retraite.

Mais deux de ses anciens collègues à l'Assemblée constituante, et tous deux membres du Comité de Salut-Public à l'époque dont je parle, furent d'un avis contraire, et conseillèrent à son épouse affligée de le faire paraître; un d'eux lui dit ces mots remarquables....: « Comment pouvez-vous craindre ?
« d'après le rapport, j'irais au Tribunal pour
« lui, si cela pouvait se faire. »

Elle craignait de les indisposer en ne dé-

férant pas à leur conseil ; elle m'avoua ses inquiétudes à cet égard. Nous tremblions tous pour les suites s'ils paraissait devant l'affreux tribunal ; mais malgré cela nous n'insistâmes plus sur notre opposition, et nous ne dîmes plus rien, ni pour ni contre ce parti, surtout quand ils eurent assuré qu'ils nous seconderaient auprès du Tribunal ; en conséquence elle partit et l'amena peu de jours après à Paris.

Il fit une faute inconcevable avant de partir, il se remit entre les mains de la Gendarmerie ; nous ne fûmes plus maîtres de sa destinée, les Gendarmes durent le remettre entre les mains de ses assassins.

Je le vis immédiatement après son arrivée, et je fus saisi d'un invincible et funeste pressentiment en voyant un Gendarme dans sa chambre, mais le mal était irréparable ; le lendemain il fut déposé à la Conciergerie.

Peu de jours après il fut mis en jugement. Je ne l'abandonnai pas ; nous étions nés dans le même lieu, ne différens d'âge que par une année, compagnons d'étude et liés jusqu'à l'époque de la révolution par les mêmes goûts. A cette époque un nuage avait un peu obs

curci nos rapports ; mais que les torts d'un ami malheureux sont faibles auprès de trente années d'amitié et plus ! Comme ils furent oubliés dans notre premier embrassement ! Cependant, je le répète, une oppression invincible m'accablait : son absence seule eût pu m'en délivrer, je le sentais, mais cela n'était plus possible.

Enfin, au jour indiqué pour le jugement, j'allai au Tribunal. M. Ramel, qui depuis a été Ministre des Finances, et M. Pemartin, Membre du Corps législatif actuel, et tous deux Membres de la Convention après l'avoir été de l'Assemblée constituante, eurent aussi le généreux courage d'y venir. M. Bezart, Rapporteur, y vint aussi. Leur présence n'ayant pour objet que de témoigner l'intérêt qu'ils prenaient à la réclamation juste et au sort de l'infortuné Gossin, ils se placèrent près de la barrière du parquet, en dehors, et moi, comme témoin, je fus introduit, en dedans. J'étais assis au-dessous du banc des jurés, en face des accusés; ils étaient quarante-deux ou quarante-trois, réunis là de tous les points de la France, sans se connaître, sans s'être jamais vus, et con-

fondus dans la même accusation ; du nombre étaient trois dames de la famille de Noailles. Gossin était au dernier rang des accusés, en bas du gradin sur lequel ils étaient tous assis Avant d'en venir à lui, le président du Tribunal commença ainsi son horrible ministère :

A madame de Noailles..... « Tu étais de « la conspiration du Luxembourg. »

Madame de Noailles, portant un acoustique à son oreille....: « Citoyen Président, je suis « extrêmement sourde, je n'ai pas entendu. »

Le Président, d'une voix grossièrement et ironiquement élevée....: « Tu conspirais donc « sourdement. » Ris affreux des autres Juges et des Jurés; puis, reprenant la parole encore plus haut....: « Tu étais de la conspiration « du Luxembourg. »

Réponse..... « Citoyen Président, lorsque « nous avons été arrêtées, il y avait six se- « maines que Dillon, que l'on disait le chef « de cette conspiration, avait péri sous le « glaive de la loi. »

Demande.... « Mais tu connaissais les femmes « Levi? »

Réponse..... « Citoyen Président, lorsque nous « étions dans le monde, nous n'étions pas de « la société des citoyennes Levi ; mais lorsque « nous avons été conduites au Luxembourg, « soit intérêt ou curiosité, les citoyennes Levi « sont venues nous voir, et nous leur avons « rendu leur visite. »

Le Président à l'Accusée.... : « Silence, « en voilà assez..... Puis aux Jurés..... Ci- « toyens Jurés, vous avez entendu, que l'Ac- « cusée de son propre aveu, connaissait les « femmes Levi : les femmes Levi étaient de la « conspiration et ont porté leur tête coupable « sur l'échafaud ; donc...... »

Le monstre s'en tint à cette suspension assez indicative de sa conclusion ; on verra dans un instant quelle en fut la conséquence. Après avoir interrogé sur le même ton plusieurs autres Accusés, il arriva à un jeune homme d'environ seize à dix-sept ans qui était Commissionnaire à la porte du Luxembourg.

Je vais aussi rendre mot à mot ce que j'ai entendu.

Le Président.... : « Tu as porté la corres- « pondance des Conspirateurs..... »

L'Accusé. . . . : « Citoyen Président, j'étais « Commissionnaire à la porte du Luxembourg, « mon état était de porter des lettres comme « tout autre chose; si on ne voulait pas que je « le fisse, il fallait me le défendre et me ren- « voyer, je me serais retiré. »

Le Président. . . . . : « Tu as reçu un assignat « de quinze sous pour porter cette lettre. »

Puis, en montrant aux Jurés une lettre qu'il tenait dans sa main et qui ne fut point lue, il leur dit . . . . : « Citoyens Jurés, cette lettre « est cette criminelle : . . . . .

Les Jurés. . . . : Oui, oui, nous savons. »

L'Accusé. . . . : « Citoyen Président, je ne « savais pas ce que contenait cette lettre. »

Le Président. . . . : « Pourquoi ne l'as-tu « pas portée au Comité révolutionnaire de « la section ou au Comité de Sûreté géné- « rale? »

L'Accusé. . . . : « Je devais la porter à son « adresse, c'était mon devoir, et j'étais payé « pour cela. »

Le Président. . . . : « Tu as donc reçu l'assi- « gnat de quinze sous? »

L'Accusé. . . : « Oui, Citoyen Président. »

Le Président. . . . C'est assez. Citoyens Ju-
« rés, vous avez entendu. ».

Les Jurés. . . . : « Oui, oui. »

Vint ensuite le tour d'une fille de campagne du département du Doubs, accusée d'avoir porté des lettres à des émigrés dans un bois limitrophe de la Suisse.

Le Président. . . : « N'était-ce point avec votre
« amant que vous aviez des rendez-vous dans
» le bois? »

Plusieurs Juges et plusieurs Jurés. . . : « Dites
« donc oui. »

La jeune fille, décontenancée, regardait tout le monde avec un air qui signifiait que sa conscience n'était pas d'accord avec l'interrogatoire du Président, et qu'elle craignait autant de compromettre sa pudeur que sa vie; tenue en suspens par les réflexions qu'elle faisait sans doute là-dessus, elle ne répondait rien.

Le Président. . . . : « Citoyens Jurés, la pu-
« deur ne permet pas à l'accusée de faire un
« aveu conforme à la vérité, et son silence fait
« son éloge. »

Un Juré à l'Accusée. . . . : La nature et la
« société ne défendent pas le sentiment qui

« vous a fait agir : pourquoi craignez-vous « d'en faire l'aveu quand votre vie en dé- « pend ? »

L'Accusée. . . . : « Eh bien ! oui, Citoyens. »

Le Président. . . . : Cet aveu était donc bien « difficile ? Vous l'avez entendu, Citoyens Ju- « rés. »

Les Jurés. . . . : « Oui, oui. »

Après cette Accusée passa un marchand de bœufs, accusé d'en avoir enlevé trois dans un parc destiné au service de la République, dans la Vendée, mais qui était recommandé comme un chaud patriote et un ardent dénonciateur des Aristocrates.

Le Président. . . . : « Où conduisiez-vous les « bœufs avec lesquels vous avez été arrêté ? »

L'Accusé. . . . : « Je les reconduisais au parc « d'où ils s'étaient échappés. »

Le Président. . . . : « Votre intention n'était « donc pas de les dérober comme on vous en « accuse ? »

L'Accusé. . . . : « Non, Citoyen Président ; « j'en ai été accusé par les Aristocrates, parce « que je suis bon Patriote. »

Le Président : « Citoyens Jurés, l'Accusé est

« un excellent Patriote, l'accusation n'est « donc qu'une calomnie, c'est le sort de tous « les Patriotes; voici la preuve dans ces pièces,» en montrant une liasse de papiers.

J'aurais tort de prévenir les réflexions des lecteurs sur ces deux derniers interrogatoires, et d'appeler leur attention sur l'adresse avec laquelle ils sont amenés; qu'importeraient les motifs et les formes, lorsqu'il s'agit de sauver la vie à deux de ses semblables, même coupables, si d'ailleurs on avait les mêmes égards pour l'innocence? Mais . . . .

Ce fut enfin le tour de l'infortuné Gossin; on ne l'interrogea pas; le Président lui dit : *tu as la parole* : il parla donc et se justifia complètement et sans peine.

Pendant qu'il parlait, deux Jurés qui étaient derrière moi, me dirent : « Citoyen Représen« tant, sois tranquille, tout ira bien. »

Quand Gossin eut fini, on me donna la parole. Je confirmai par une déposition solennelle les faits justificatifs; je fis valoir le courage avec lequel l'Accusé avait refusé d'obéir aux ordres du Roi de Prusse, quoiqu'en sa puissance, et je protestai qu'il avait sauvé la

ville de Bar-le-Duc d'une exécution militaire, ce qui était le devoir d'un bon magistrat et la preuve d'un grand dévouement. Je fus écouté assez long-tems, et en apparence avec assez d'attention.

Après moi, Mallarmé, Député du département de la Meurthe, et qui, en qualité de Commissaire de la Convention dans le département de la Meuse, avait pris et transmis les renseignemens préliminaires, parla aussi et confirma ses premiers rapports, qui étaient tous favorables et justes.

Alors les Jurés et les Accusés se retirèrent. En sortant, le malheureux Gossin me fit un signe de tête interrogatif sur mes espérances; il avait vu les deux Jurés qui s'étaient inclinés pour me parler; je lui répondis par un autre signe de confiance : cependant, je l'avoue, je n'étais pas guéri de mon oppression; elle n'était que trop fondée, je ne devais plus le revoir.

Pendant l'absence et la délibération des Jurés, qui ne furent pas longues, quoiqu'il s'agît de la vie de quarante-deux à quarante-trois personnes, le Président, l'affreux cannibal Dumas, me fit signe de monter auprès de lui, j'y

fus, et dans le moment même je fus environné de la horde infernale des autres juges et de l'accusateur public.

Je tins seul la parole, et j'en usai sans doute indiscrètement, mais avec l'intention puérile de dire quelques vérités et de faire quelques observations utiles à l'humanité, dont le sort était dans la main de ces singuliers auditeurs. Et où allais-je en effet placer mes espérances et mes leçons? C'était enfance ou folie de ma part: ils m'écoutèrent cependant tous et ils m'observaient bien.

Je leur dis, entre autres choses, et j'atteste que c'est ici la vérité, que ce qui nuisait beaucoup à la république et à l'effet des désirs que plusieurs bons Citoyens auraient de s'y rattacher, c'était ces innombrables accusations de royalisme, laissées à la discrétion du premier ennemi et auxquelles on donnait un effet rétroactif; qu'il me semblait que ce serait être assez rigoureux que de punir ceux qui troubleraient l'Etat par des tentatives, pour rétablir la royauté, mais qu'il était contre toute justice et contre nos principes même sur la liberté des opinions, de faire un crime capital, non-

seulement de quelques paroles vaines, que le mécontentement ou une opinion contraire arrachaient, que le vent emportait et auxquelles une administration tempérée, juste et forte, imposerait silence, mais de rechercher encore les opinions antérieures à la révolution; que Roberspierre lui-même avait dit, le 6 août 1792, que la Royauté était le seul gouvernement qui convînt à la France, et qu'il répugnait de croire qu'il désirât la mort de ceux qui ont partagé son opinion.

Là-dessus Dumas me répondit que Roberspierre n'avait parlé de cette manière que pour éprouver..... Il n'eut pas le temps d'achever, les Jurés rentraient dans ce moment, et s'étant remis sur leur banc, ils prononcèrent l'un après l'autre cette phrase horrible, en mettant la main droite sur leur poitrine:

« En mon ame et conscience je déclare que « tous les accusés, à l'exception de tel et de « tel, qu'ils nommèrent, (c'étaient la jeune « campagnarde et le voleur de bœufs), sont « ennemis du peuple. »

En même tems les deux scélérats d'entre eux qui m'avaient dit que tout irait bien, eurent

la cruelle audace de me dire : « Eh bien ! « citoyen Représentant , nous vous l'avions « bien dit que tout irait bien. »

O monstres ! mes jambes et la lumière me manquèrent à la fois , je glissais en bas de mon banc, sans sentiment ; deux personnes, que je n'ai plus revues, m'emportèrent avant que les accusés fussent rentrés pour entendre leur jugement ; c'est ainsi que je sortis de ce repaire de brigands et d'assassins.

Voilà ce que j'ai vu et entendu, et ce dont je n'avais aucune idée. Quelque exact que soit ce récit dans tous ses détails, je doute qu'on puisse y croire ; et moi-même , lorsque ces tristes souvenirs se retracent à ma pensée, je crois avoir fait un rêve affreux.

C'est ainsi enfin que j'ai vu quarante ou quarante une personnes envoyées à l'échafaud par un seul et même jugement , sans articulation précise de faits , sans audition de témoins, sans preuves écrites ni verbales, et sur la vague et absurde déclaration qu'elles étaient ennemies du Peuple ! Quel langage ! Quelle doctrine ! Et c'était pourtant ces hommes-là qui parlaient de réformer les abus, de

rétablir les mœurs et de garantir l'innocence par l'institution du Jury !

Beaucoup d'entre nous avaient eu l'espérance de ramener Gossin, et un dîner était préparé chez un ami commun. Madame Gossin et ma femme étaient restées ensemble à l'hôtel de Suède, rue Helvétius, en nous attendant; mais comment aller les rejoindre?

M. Guérin, celui qui a été Directeur de la Caisse des employés et artisans, ami de Gossin, avait eu le courage aussi de ne pas le quitter; il avait assisté à l'horrible séance et il en était sorti, avant moi, accablé et portant ses pas machinalement dans diverses rues; il passa dans celle Helvétius, je n'en savais rien; ma femme, que l'impatience appelait à chaque instant à la fenêtre, l'avait vu errant et affligé; il n'avait rien dit et il était passé plus loin.

Pour moi, après bien des circuits dans le quartier, je me déterminai vers les six heures du soir à porter l'affreuse nouvelle. Ma femme avait caché à madame Gossin la triste apparition de M. Guérin, de sorte que sa situation morale n'avait pas encore passé les in-

quiétudes inséparables de l'impatience quand j'approchai de l'hôtel. J'aperçus ma femme à la fenêtre, et je la vis à l'instant même tomber à la renverse, en faisant un grand cri; elle m'avait vu seul et anéanti : tout était dit pour elle, il ne restait plus de doute. A cette chute et à l'attaque violente de nerfs qui en fut la suite, madame Gossin soupçonne la vérité, regarde par la fenêtre, se précipite au bas de l'escalier et s'écrie dans mes bras : *O mon mari ! mon mari! vous ne me le ramenez donc pas ?*

Je l'avais en effet reçue dans mes bras, et je n'en savais rien; je venais d'entendre ce cri déchirant que j'avais tant redouté, il retentissait à mon oreille et au fond de mon cœur, je n'entendais que cela et je la tenais encore.

Qu'on se peigne, s'il se peut, mon affreuse situation : la plus malheureuse de ces deux femmes, sans doute, était celle qui était dans mes bras; mais l'autre était la mienne, et je la voyais livrée aux spasmes et aux agitations de l'effroi, dans un état déplorable, et j'étais seul avec elles et ne sachant à laquelle je de-

vais les premiers soins. Les ombres de la nuit nous surprirent dans cet état, et enfin il nous fut possible de nous séparer; je laissai Madame Gossin aux soins de quelques personnes amies qui survinrent, et je ramenai la mienne chez moi. Voilà des souvenirs qui ne s'effacent jamais.

Quand, dans la soirée du même jour, on apprit au Comité de Salut-Public la condamnation de Gossin, M. Cambon, membre de ce Comité, s'écria: « Il n'y a plus à délibérer, la condamnation de Gossin nous « avertit de celle qui nous attend; personne « ne peut plus espérer d'y échapper, il faut « sortir de cette crise affreuse, et savoir ce « que veulent les bourreaux de la France. Honneur à M. Cambon! Cette vigoureuse sortie électrisa tous ceux qui l'entendirent, et ceux à qui elle fut répétée; elle concentra les vœux et les volontés pour un événement qui ne pouvait plus guère se faire attendre, mais qui pouvait encore être précédé par la mort de bien des victimes; celle de Gossin le précipita.

Il périt le...... messidor......, quelques jours

avant la journée trop différée du 9 thermidor; sa mort fut le tocsin au son duquel on se rallia; sa vie avait été utile, sa mort le fut aussi.

Je vais encore affliger les ames sensibles par l'inconcevable fatalité qui poursuivit l'infortuné Gossin jusqu'à ce qu'il eût rendu à la terre sa dépouille mortelle. Je tiens le fait du bourreau lui-même : quel témoin ! mais il n'est que trop croyable. Je dirai peut-être un jour les relations forcées que j'ai eues avec ce témoin singulier et avec son confrère d'Orléans, appelé à Paris pour la plus prompte expédition des jugemens de l'infernal Tribunal révolutionnaire. J'observerai seulement ici, en passant, et je dois à la vérité de déclarer que j'ai vu ces deux hommes en larmes, venir un jour me demander leur horrible salaire, dont je n'étais cependant pas chargé; mais ils me croyaient plus d'influence que je n'en avais dans le Gouvernement, et on me connaissait quelque pitié; ils gémissaient de leur condition et de l'obligation où ils étaient d'immoler l'innocence, quand ils étaient assez affligés d'appliquer le châtiment du crime; ls étaient moins bourreaux que leurs maîtres.

Quoi qu'il en soit, celui de Paris me dit que la liste des condamnés lui était toujours remise la veille du jugement, en sorte que l'instruction apparente et le prononcé n'étaient qu'une vaine et atroce formalité.

Par une cause inouie, le nom de Gossin n'était pas sur la liste qui lui avait été remise selon l'usage, et lorsqu'il vint avec ses affreuses charrette pour charger les victimes, il refusa de charger Gossin ; mais le malheureux, dont la tête était perdue, en voyant charger ses compagnons de malheur et mettre les charrettes en mouvement, s'écria : « *et moi aussi, je suis con-* « *damné, mets-moi sur la voiture.* » L'exécuteur le repoussait, en lui disant qu'il n'était pas sur sa liste ; les voitures roulaient déjà les autres victimes vers l'éternité, Gossin insiste dans son délire, et un des juges, présent à cette horrible agonie, dit alors à Samson : « *Ta liste est incomplète, c'est un condamné.* » Il le chargea donc et partit. Mais à peine l'infortuné fut-il placé sur le tombereau de la mort qu'il fut livré au plus cruel des supplices, la raison lui revint, et il s'écria d'une voix forte : « O ma femme et mes enfans ! »

Ames sensibles, c'en est trop sans doute ; mais quand on pense que mille et mille victimes aussi innocentes et aussi intéressantes ont subi le même sort, quelle douleur peut égaler tant de malheurs et de crimes?

J'ai su depuis, que le jugement de Gossin avait été précipité de deux jours, et que c'est à cette confusion qu'on doit attribuer sa non-inscription sur la liste.

Le Greffier de ce Tribunal, dont le nom était Pâris et que l'on surnommait *Fabricius*, vint un jour me voir de confiance au Comité de Sûreté-générale, et, après m'avoir fait part de cette dernière circonstance du jugement de Gossin, il ajouta que, sans la journée du 9 thermidor, j'aurais suivi de près mon ami à l'échafaud, ainsi que les députés qui avaient assisté à l'instruction, et qu'il allait m'en donner la preuve; que Fouquier-Tainville, dont on poursuivait en ce moment la condamnation, connaissant mes principes d'humanité et désirant que je l'aidasse à sortir de là, lui avait confié un registre assez volumineux sur lequel on écrivait d'avance la condamnation de quelques personnes signalées, même avant leur

arrestation, et que j'étais inscrit sur ce registre pour être condamné le 11 Thermidor, devant être arrêté le 8 avec plusieurs autres Députés.

Fabricius tenait en effet ce registre. L'ayant ouvert, je vis mon nom en marge, et ensuite ces mots dignes de remarque : « condamné « pour avoir voulu empêcher le cours de la jus- « tice, par l'interposition de son caractère de « Député par-devant le Tribunal, dans le « procès de Gossin. »

M. Bezart, rapporteur, a eu les mêmes communications de la part de Fabricius.

Le registre dont je viens de tracer un extrait n'appartenait ni au greffe ni au Greffier; il n'existait que pour la *gouverne* de Robespierre, Saint-Just et Couthon, de Dumas, Président du Tribunal, et de Fouquier-Tainville, accusateur public, qui en était le dépositaire, ils en concertaient la composition entre eux.

Je remerciai Fabricius de sa démarche ; je le priai de vouloir bien dire à M. Fouquier-Tainville, que je lui aurais eu quelque obligation s'il m'eût communiqué son registre

avant le 8 thermidor, mais qu'aujourd'hui c'était une révélation inutile dont je ne pouvais lui savoir d'autre gré que d'avoir appris par là l'estime et la confiance dont il m'honorait avant cette époque.

Il ne me vint pas dans l'idée de faire saisir et arrêter ce registre, et je ne sais pas ce qu'il est devenu.

Je terminerai cette anecdote par deux particularités relatives à deux des condamnés avec Gossin.

Le premier était un homme dont j'ai oublié le nom. On ne lui faisait d'autres reproches que d'être dévot. Un prisonnier qui servait de témoin, dit à la décharge de l'accusé, que sa dévotion ne troublait ni ne scandalisait personne; qu'il se retirait en particulier pour prier jusque dans les coins les plus reculés des greniers, et qu'il ne parlait jamais des affaires publiques.

« Dans ce cas, dit le substitut de l'accu-
« sateur public, c'est un ennemi caché de la
« république, puisqu'il préfère se taire plutôt
« que d'en faire l'éloge, et il est d'autant plus
« dangereux qu'il affecte des vertus qu'il n'a

« pas, puisqu'il rougit de s'avouer républi-
« cain. »

On a vu aussi qu'il ne fut pas compris dans les exceptions des jurés.

Le deuxième avait eu des lettres pour être fermier-général, mais elles n'avaient pas eu d'exécution. On lui reprochait d'avoir été protégé par la reine, et d'avoir fait un voyage en Angleterre pour elle: il n'y avait pas d'autre charge ni d'autre fait contre lui. Il se défendit avec beaucoup d'esprit et de courage. Quand il eut fini de parler, le président lui demanda : *Avez-vous fait le voyage d'Angleterre pour Marie-Antoinette?* Oui, citoyen Président. Alors ce tigre dit aux Jurés : Citoyens jurés, vous avez entendu.

Celui-là ne fut pas non plus compris dans l'exception de ces jurés; il fut, comme tous les autres, déclaré ennemi du Peuple. Si le Ciel eût permis plus long-tems l'existence de ces monstres, ils eussent exterminé le Peuple français individu par individu, en l'accusant d'être ennemi de lui-même.

SUR

MONSIEUR DE CARLETTI,

Ambassadeur de Toscane.

LONG-TEMS M. de Staël et M. de Carletti furent, en France, les seuls envoyés des gouvernemens étrangers depuis l'abolition de la Royauté.

M. Panckoucke, l'éditeur célèbre de l'Encyclopédie et savant lui-même, m'invita un jour à dîner; il me prévint qu'il aurait M. de Carletti et quelques autres personnes distinguées par leur existence politique ou littéraire, ce qui arrivait souvent chez lui, et il me pria de venir de bonne heure.

Lorsque j'arrivai il n'y avait encore dans le salon que cinq ou six personnes dont je n'avais pas l'honneur d'être connu, non plus que de M. de Carletti qui était présent. On

m'avait annoncé sous mon nom seul, sans y ajouter ma qualité de Député. On parla politique et on en parla à cœur ouvert ; M. de Carletti sur-tout, qui, à sa qualité d'Italien, joignait la réputation d'être extrêmement fin et discret, oubliant son rôle, parla fort mal de la République française, de son régime intérieur et de sa politique extérieure.

J'étais debout et appuyé sur la cheminée ; je ne disais mot, j'écoutais bien, généreusement sans doute, souriant seulement quelquefois à la surprise que les indiscrets interlocuteurs éprouveraient bientôt en apprenant que j'étais un Membre de ce Gouvernement qu'ils venaient de si bien traiter ; le moment approchait et je me faisais une malicieuse jouissance de leur embarras prochain.

Il arriva, et la crise fut décidée par l'entrée de M. Merlin de Douai, alors membre du Comité de Salut-Public et qui était un des convives : il était connu de tous les autres, et je vis, à sa présence, la discrétion reprendre place sur la bouche et dans le maintien de l'assemblée.

Tout allait bien jusque-là, mais quand

M. Merlin eut fait toutes ses salutations, il vint à moi, et me présentant obligeamment la main, il me dit : Te voilà, Harmand ; je suis bien aise de me rencontrer avec toi ; à quelle heure as-tu quitté ton Comité ?

Je lui répondis je ne sais quoi, parce que j'étais occupé de la figure de nos indiscrets politiques et que je ne voulais pas perdre un trait de leur physionomie, sur laquelle se peignirent tout-à-coup l'embarras et la plus grande décontenance. J'eus beaucoup à prendre sur moi pour ne pas en rire ; madame Panckoucke me faisait des yeux où se peignaient l'obligeante certitude de son opinion à mon égard, et des signes d'une intelligence malicieuse.

Mais ceux de nos politiques étaient si intercédans que la pitié me gagna, et à la vérité ils en avaient besoin, car ils souffraient visiblement. J'allai à M. de Carletti, et je lui dis : « M. le Comte, les propos d'un aussi ho-
« norable convive ne peuvent être ni offen-
« sans ni effrayans pour la République, et ce
« serait bien malheureux que, dans le pays
« où l'on proclame la liberté et où l'on est
« armé pour elle, on ne pût pas y expri-

« mer son opinion, dans un dîne sur-tout. »

Ce peu de mots suffit pour ramener la sérénité sur tous les fronts, et le dîner, que ce sombre nuage semblait envelopper, fut aussi gai qu'il était bon.

Après le dîner, M. de Carletti voulut réparer son indiscrétion, et cela fut encore plus mal-adroit : il fit l'éloge de notre Gouvernement, de sa force et de son influence, sans doute, à cause de M. Merlin, car il n'avait plus rien à dire à cet égard à cause de moi.

M. Merlin, qui n'avait cependant rien entendu de la conversation précédente, répondit, avec une supériorité de tact, que M. de Carletti aurait dû s'épargner : *Vous êtes plus fin que nous, M. de Carletti.*

Quoi qu'il en soit, j'en voulais plus à M. de Carletti de cette seconde indiscrétion que de la première ; j'y trouvai de la perfidie et il m'y faisait jouer un rôle désobligeant. Je voulus l'en punir sur-le-champ et j'allai encore à lui.

« Ce n'est pas seulement dans les dîners « étrangers, M. le Comte, lui dis-je, qu'on vous « reproche de parler beaucoup, on dit aussi

« que l'on s'en donne chez vous à cœur joie:
« par exemple, un tel jour, telle personne a
« dit cela, un autre jour vous avez dit cela
« vous-même, tel jour vous avez donné tel
« ordre et vous êtes allé à tel endroit.

« Ah! citoyen Représentant, me répondit-
« il, je vois que je suis sous le couteau des
« terroristes.

« Vous devriez voir le contraire, M. le
« Comte, mais puisque vous avez besoin d'une
« certitude plus réelle, je vous confie que
« personne ne sait cela que moi, et ceci
« est une petite récrimination de ma part
« pour le rôle que vous m'avez fait jouer tout-
« à-l'heure. » Il rit d'un rire un peu forcé,
et nous nous séparâmes.

On sait comment et à quelle époque il a quitté la France; il méritait d'y revenir avec l'étoile de son bonheur. Il faut voir dans l'histoire du Directoire exécutif le récit des causes et des circonstances du départ de M. de Carletti.

SUR

LAZOUSCKI.

Lazouscki était fils d'un noble Polonais, peu fortuné, qui avait suivi le Roi Stanislas en Lorraine : quelques circonstances de sa vie le déterminèrent à prendre parti dans le régiment de....., cavalerie, et il y servait comme simple cavalier, distingué cependant des autres à cause de sa naissance, par un galon en argent sur le collet de son habit.

Son caractère insubordonné et violent le porta, un jour qu'il était de service dans les écuries, à manquer grièvement à un de ses officiers, et à le frapper : un Conseil de guerre le condamna à perdre la vie.

Louis XVI venait de monter sur le trône ; on implora sa clémence pour le coupable Lazouscki, et ce malheureux jouit du premier

acte d'une autorité encore vierge, les premières lettres de grâce que ce Monarque signa furent celles de Lazouscki.

Peu de temps après, il obtint une autre grâce, il fut nommé inspecteur du commerce.

Qui croirait, d'après cela, que l'ennemi le plus forcené de Louis XVI, dans la révolution, fut ce même Lazouscki?

Qui croirait qu'il fut un de ses accusateurs et calomniateurs les plus acharnés?

Qui croirait qu'il fut un des assaillans les plus furieux du château des Tuileries dans la journée du 10 août 1792?

Qui croirait qu'il fut un des provocateurs les plus emportés et les plus virulens du jugement et de la condamnation de ce Monarque son bienfaiteur?

Ce bon, magnanime Prince, en apprenant cette atroce ingratitude, dit : *Je ne me repentirai pas d'avoir voulu faire le bien.*

Lazouscki a été enterré avec les honneurs révolutionnaires sur la place du Carrousel en 1793, en mémoire des services qu'il avait rendus sur cette même place, le 10 août, à

l'attaque du château. Il y a précédé son digne émule Marat.

Cette anecdote est faite pour livrer sa mémoire à l'indignation publique.

QUELQUES SOUVENIRS,

OU

NOTES FIDÈLES

SUR MON SERVICE AU TEMPLE,

Depuis le 8 Décembre 1792 jusqu'au 26 Mars 1793, et sur quelques Faits relatifs au Procès de la Reine, et à celui des Membres de la Commune accusés de conspiration avec la Famille Royale.

PAR M. L******.



PARIS,

Chez { H. Nicolle, libraire, rue de Seine, n°. 12;
Le Normant, imprimeur-libraire, même rue, n°. 8.

1814.

QUELQUES SOUVENIRS.

Il importe peu de savoir quelle fut ma naissance, quelle profession exerçoient mes parens. Placés dans un état obscur, ils ne m'ont laissé pour héritage que leur probité. Des études faites avec succès, trente ans de travaux non interrompus, m'ont procuré une honnête aisance et toute la célébrité qu'il m'étoit permis d'espérer. Je pouvois, en transigeant avec ma conscience, m'élever à une plus haute fortune; mais, fidèle à mes principes, j'ai préféré une médiocrité dont je n'avois point à rougir, aux richesses et aux honneurs qu'il étoit facile d'acquérir par des crimes ou des bassesses.

La moitié de ma vie s'écoula paisiblement, et je soupçonnois peu que je dusse un jour être pour quelque chose dans les divers événemens dont le souvenir cruel se retrace sans cesse à ma pensée. Déjà deux fois je les avois confiés au papier, et deux

fois j'eus à peine le temps de livrer aux flammes ce que j'avois écrit : mais tous les faits sont trop bien gravés dans ma mémoire pour que je puisse craindre d'omettre la moindre circonstance.

Je m'exprimerai avec franchise et simplicité. Quoique celui (1) qui figura le plus avec moi dans des fonctions dangereuses, mais par cela même chères à nos cœurs, ait péri victime des scélérats qui couvroient la France de deuil, je respecterai autant la vérité que s'il pouvoit me reprocher de la trahir. L'auguste Princesse que la Providence a ramenée dans le palais de ses aïeux, et qui a daigné me dire (2) : *Je n'ai point oublié, et je n'oublierai jamais les services que vous nous avez rendus*, connoît, mieux que personne, la sincérité de mon récit.

J'avois vingt-cinq ans lorsque l'on convoqua les Etats-Généraux. Je m'étois rendu à mon district pour la nomination des électeurs ; et quoique ce district fût placé dans un pauvre faubourg, il s'y trouva assez de

---

(1) Toulan.

(2) L'auteur fut présenté à Mad. la duchesse d'Angoulême, le 19 mai 1814.

gens de robe pour disposer de tout à leur gré. Je ne pensai point à mendier des suffrages; je n'avois point dans ma poche de *cahiers tout faits*, et je ne fus point choisi.

Lorsqu'après les événemens de juillet 1789, on voulut remplacer les électeurs par une assemblée de trois cents représentans de la commune de Paris, je fus nommé pour siéger dans cette assemblée, qui se réunit le 18 septembre. J'y comptai cent sept avocats ou procureurs. Perdu dans cette foule d'hommes avides de la parole, je me bornai au rôle d'auditeur, et ce n'étoit pas le moins fatigant. Il est cependant vrai de dire que les membres de la commune étoient, pour la plupart, des hommes probes et attachés à la monarchie. Quelques-uns annonçoient déjà, mais sourdement, leurs desseins et leurs espérances, sans oser manifester hautement des opinions qui n'eussent point été accueillies. Quel poste affreux que celui de représentant de la commune, dans les circonstances où nous nous trouvions ! Disette de vivres, mouvemens continuels parmi le peuple, exécutions sanglantes, violation de toutes les lois, nulle force pour réprimer le brigandage, que soudoyoit un parti puis-

sant ; une assemblée constituante, formée des élémens les plus opposés, réunissant ce que la France avoit de meilleur et de pire ; enfin, un chaos d'idées, d'espérances, de désirs, et surtout de projets criminels : tel étoit l'état de Paris, et chaque jour aggravoit des maux qu'il sembloit impossible de guérir. Chargés de l'approvisionnement de la capitale, nous l'alimentions au jour le jour. Combien de fois, à minuit, nous attendîmes, dans un morne silence, qu'on nous annonçât les arrivages nécessaires pour la consommation dû lendemain ! Combien de fois nous crûmes toucher à notre dernier moment, lorsqu'une troupe de cannibales, gorgés de vin et altérés de sang, nous menaçoit de la mort (1)!

Je ne parlerai point des funestes journées d'octobre, qui amenèrent après elles vingt ans de calamités. Déjà le peuple français n'étoit plus le même : travaillé en tout sens, il montroit un penchant funeste vers l'indépendance, et se nommoit peuple souverain, lorsqu'il étoit l'esclave et l'instrument aveugle

---

(1) On se rappelle le meurtre de François, boulanger.

de ceux qui cherchoient à s'emparer de l'autorité. Je passai ces deux jours à l'Hôtel-de-Ville, gémissant avec les bons citoyens, et regardant ces scènes désastreuses comme le prélude des horreurs dont nous fûmes témoins dans la suite.

Les mouvemens séditieux se succédèrent pendant le même mois, et la rareté du pain en fut toujours le prétexte, sans en être jamais la cause.

A ce désordre qui, depuis le 14 juillet, se renouveloit sans cesse, s'étoit mêlé le spectacle de processions moitié religieuses, moitié profanes, qui, partant des différens quartiers de Paris et des villages circonvoisins, venoient à Notre-Dame, à Sainte-Geneviève, puis à l'Hôtel-de-Ville, apporter leurs pains bénits, leurs bouquets et leurs complimens. Trop heureuse la France, si tout se fût borné à cet appareil, quelquefois ridicule !

Au 1er de l'an 1790, je fis partie de la députation chargée de porter à la Famille royale les respects et les vœux de la commune de Paris. Tout respiroit, dans l'accueil que nous fit le Roi, sa bienveillance et sa loyauté si connues.

J'assistai à la bénédiction des drapeaux de la garde nationale : ce fut encore un beau jour. Les cœurs paroissoient animés des mêmes sentimens; et ce moment de calme, après tant d'orages, donnoit l'espoir d'un avenir plus heureux.

Après la première fédération, je quittai ma place de représentant de la commune. Il me devenoit difficile de concilier les obligations qu'elle m'imposoit avec les devoirs de mon état. Nommé professeur de belles-lettres dans un des colléges de Paris, et conservant néanmoins la maison d'éducation que je dirigeois depuis 1784, je me trouvai trop chargé de travail pour songer à m'occuper d'autres fonctions publiques, et je restai éloigné des affaires jusqu'au 2 décembre 1792.

Peu s'en fallut cependant que je ne me visse enveloppé dans les horribles massacres de septembre. Mes élèves, provoqués par des enfans du peuple, envoyés à cet effet, avoient, le 7 août, crié *Vive le Roi !* J'étois à la campagne. Le fait fut dénoncé, le soir même, à la commune, et un mandat d'arrêt fut lancé contre moi. Manuel, qui étoit de ma section, représenta qu'éloigné de Paris,

je ne pouvois être responsable d'une rixe d'enfans, et parvint à faire rapporter le mandat d'arrêt. Sans lui j'eusse été jeté dans les prisons, et l'on voit aisément quel eût été le sort d'un détenu dont l'écrou eût porté : Pour avoir fait crier *Vive le Roi!*

On m'envoya un exprès, le 10 août, pour me dire de revenir à Paris. J'y arrivai à deux heures. On voulut m'arrêter à la barrière. Des femmes, qui me reconnurent pour avoir reçu de leurs bouquets, dans quelques-unes des fêtes publiques, répondirent de mon patriotisme, et je passai, grâce au souvenir de mes précédentes libéralités. Marchant avec peine, je m'arrêtai chez un ami, rue Mouffetard : je commençois à lui exprimer mon indignation sur les événemens de la journée, quand un Marseillais, logé par ordre dans la maison, me prit à parti, et ne se calma que sur l'assurance positive que j'ignorois tout ce qui s'étoit passé.

Quelques efforts que fît la commune du 10 août pour conserver l'autorité qu'elle s'étoit arrogée, elle ne put y réussir. Sa conduite, pendant les journées des 2 et 3 sep-

tembre, organisées par plusieurs de ses membres, avoit généralement excité l'horreur. On savoit, à n'en pouvoir douter, que ces hommes couverts de sang s'étoient enrichis des dépouilles de leurs victimes. On osa même les attaquer publiquement et informer de leurs vols. Les sections nommèrent des commissaires pour les poursuivre ; mais ces tentatives furent infructueuses : ou les accusés ne répondirent point, ou les événemens qui se succédèrent avec rapidité, empêchèrent de s'occuper plus long-temps des coupables.

Une municipalité provisoire fut installée le 2 décembre 1792. Depuis plus de trois mois la Famille royale étoit renfermée au Temple : on n'ignoroit point ce qu'elle avoit eu à souffrir du plus grand nombre des membres de la commune, chargés de sa garde. Les citoyens honnêtes de ma section m'engagèrent à prendre une place dans cette nouvelle municipalité. Ils connoissoient mes sentimens, et je consentis sans peine à me charger d'une mission où je pouvois être de quelqu'utilité.

Ma nomination ne fut point contestée : on m'associa deux collègues dont la probité

étoit connue ; et à qui je me plais à rendre justice (1).

Mon premier soin, en arrivant au conseil de la commune, fut d'examiner chacun des membres qui la composoient : quelques-uns étoient parvenus à se faire réélire ; les autres siégeoient pour la première fois. Cet examen ne leur fut pas favorable ; je vis une majorité composée d'hommes avides de places, et qui ne dissimulèrent point leurs prétentions, quand on choisit les quarante-huit membres du corps municipal. Jamais on ne mit plus d'impudence à solliciter les suffrages. Mon seul but étant d'aller au Temple, et les fonctions des municipaux les en éloignant assez souvent, je refusai des fonctions qui n'étoient nullement de mon goût, et je restai confondu dans la foule. Quel spectacle que celui de cette assemblée ! Des hommes sans talens, sans instruction, ne sachant pas, ou sachant à peine signer leur nom, venoient en veste, avec leur tablier de travail, ceindre l'écharpe municipale, occuper

---

(1) MM. Telm... et Jacquotot; celui-ci est avoué au tribunal de 1re instance : je ne sais ce que le premier est devenu depuis 1794.

la place de président, et décider des intérêts d'un peuple entier ; car cette commune de Paris se mit bientôt au niveau de la convention, à laquelle souvent elle dicta des lois.

Les avocats étoient alors en petit nombre : parmi eux se mêloient quelques médecins, quelques négocians et gens de lettres ; mais une grande partie de l'assemblée étoit composée d'artisans de tous les états. Dans la foule se trouvoient deux nobles, dont l'un, D.. C...., renia son père, abjura sa famille, et se déclara *vilain* pour conserver la place de secrétaire-greffier adjoint ; l'autre, Sci... Du.... , se traînoit au conseil, appuyé sur deux béquilles, qu'il n'a point toujours gardées, et s'y distingua plus d'une fois par son impudence et sa méchanceté.

Chambon étoit alors maire de Paris : il avoit succédé à Pétion ; mais il n'avoit ni ses qualités ni ses défauts. Parvenu à cette place, on ne sait par quels moyens, il en sortit sans secousse violente : heureux, s'il ne l'eût pas occupée dans des circonstances aussi affreuses !

Parlerai-je d'un Chaumette, procureur de la commune, vil rebut de la société, dans laquelle il avoit joué les rôles les plus bas ;

être faux et hypocrite, parlant sans cesse de mœurs sans jamais les respecter; ennemi de la religion contre laquelle il invectivoit avec fureur; provocateur des mesures les plus exagérées; ayant toujours la menace à la bouche, et remplissant ses réquisitoires de tout ce que la rage et la mauvaise foi peuvent imaginer en même temps de plus absurde et de plus terrible? Hébert, son substitut, plus connu sous le nom de *père Duchêne*, avec des formes simples en apparence, avoit autant de cruauté dans le caractère, que de grossièreté dans le style. Féroce par instinct, de plus besogneux et sans grandes ressources par lui-même, il se fit l'instrument du crime; et, pour plaire aux scélérats qui le mettoient en œuvre, il alla plus loin qu'on ne l'exigeoit de lui : une accusation atroce, dont il crut que Robespierre lui sauroit gré, fut une des causes qui hâtèrent sa perte (1).

Tels étoient ceux qui dirigeoient en apparence les opérations de la commune; mais les véritables moteurs étoient dans les comités de la convention. Quelques parleurs à gages se succédoient à la tribune, pour y

---

(1) Voyez à l'article du Procès de la Reine.

proposer des mesures adoptées avant d'avoir été entendues ; pour y faire des rapports arrangés de manière à exciter les bruyantes clameurs de cette foule de femmes oisives qui venoient gagner leur rétribution journalière, en applaudissant d'après un signal donné.

Je fus chargé, avec deux autres membres, de faire un règlement pour la tenue des séances. Il ne fut point adopté, et il ne pouvoit l'être ; car nous exigions un silence respectueux des tribunes.

On avoit arrêté, pour la garde du Temple, que chaque soir on tireroit au sort les noms des membres destinés à remplir cette mission. Ils se rendoient aussitôt à leur poste, et relevoient ceux qui les avoient précédés deux jours auparavant. Le 9 décembre, M. Jacquotot et moi fûmes désignés pour aller au Temple.

Je ne saurois peindre les sentimens qui m'agitoient en entrant dans la tour : depuis long-temps l'image de cette famille auguste, victime des complots les plus affreux, privée de la liberté, exposée à tous les outrages, se présentoit à mon esprit. J'allois donc voir un Prince que ses vertus avoient placé au

nombre des meilleurs Rois ; son épouse, autrefois l'idole de la nation ; sa sœur, si pieuse, si sensible, modèle parfait de l'héroïsme fraternel ; ce fils, naguère héritier présomptif d'un trône qui paroissoit inébranlable, aujourd'hui n'ayant d'autre héritage que l'infortune de ses augustes parens ; enfin une jeune princesse associée aux malheurs de sa famille, sans espoir de les voir finir. Mon cœur se serroit : je respirois à peine, lorsque, tirant au sort pour connoître ma destination, je me vis désigné pour la garde de la Reine et des Princesses.

Il est nécessaire de donner ici quelques détails sur la disposition de la tour, et le service qu'y faisoient les commissaires envoyés par la commune.

La grande tour dans laquelle la Famille royale avoit été transférée quelque temps avant que je vinsse au Temple, peut avoir cent cinquante pieds de hauteur, et forme quatre étages, à chacun desquels se trouve une pièce très-vaste ; celle-ci fut divisée au second et au troisième étages, en quatre chambres séparées par de minces cloisons. Les gros murs ont à peu près sept ou huit pieds d'épaisseur.

Une partie des commissaires se tenoit au rez-de-chaussée. Au premier étage étoit un corps de garde ; le Roi occupoit le second. Sa chambre étoit au fond, et seule elle avoit une cheminée ; l'ameublement étoit simple, et n'offroit que le strict nécessaire.

La pièce d'entrée étoit destinée aux surveillans : deux pièces sur le côté servoient, l'une de salle à manger, l'autre de logement à Cléry, valet de chambre de Sa Majesté.

Le troisième étage étoit distribué comme le second : la salle d'entrée où devoient rester les commissaires de la commune, tenoit lieu de salle à manger. La chambre du fond étoit celle de la Reine, où couchoient aussi monseigneur le Dauphin et madame Royale. Sur le côté, la chambre de madame Elisabeth, et celle où restoient Tison et sa femme, employés l'un et l'autre au service des Princesses. A chacun des étages et aux angles de la tour étoient quatre tourelles, dans l'une desquelles se trouvoit l'escalier ; les autres étoient employées à différens usages. Le service des commissaires étoit de quarante-huit heures : on arrivoit le soir à neuf heures ; on soupoit, et l'on tiroit au sort

pour savoir qui seroit placé au second ou au troisième étage. On passoit vingt-quatre heures auprès des prisonniers, vingt-quatre heures dans la salle du conseil. Ceux que leur billet désignoit pour la nuit, montoient après le souper, et restoient chez le Roi ou chez la Reine jusqu'au lendemain onze heures; après leur dîner, ils reprenoient leur poste jusqu'à l'arrivée des nouveaux commissaires. Le second jour, on faisoit encore quelques heures de service.

Il étoit près de minuit, lorsque mon collègue Jacquotot et moi nous montâmes chez la Reine. Tout étoit tranquille ; Tison même et sa femme dormoient profondément : nous nous plaçâmes sur deux mauvais lits de sangle, légèrement chargés d'un matelas épais de trois doigts. Nous n'avions, pour nous défendre du froid, qu'une mince couverture : nous nous plaignîmes beaucoup le lendemain, et nous obtînmes que l'on ajouteroit au moins des draps, pour la plus grande satisfaction de ceux qui tenoient à la propreté. Nous fûmes sur pied avant le jour : Tison se présenta le premier à nos yeux. Cet homme fourbe et méchant savoit composer sa figure, et tâchoit de s'insinuer

dans l'esprit des commissaires qu'il voyoit pour la première fois. Atroce dans ses discours avec ceux dont la scélératesse lui étoit connue, affectant une certaine pitié en parlant aux hommes qui lui paroissoient honnêtes et sensibles, je l'ai vu moi-même s'extasier sur les qualités charmantes du jeune Prince; mais, averti de son caractère, je me tins en garde contre son patelinage : ce qui ne m'empêcha pas d'être sa victime. Sa femme se modeloit sur lui; mais la crainte que son mari lui inspiroit y avoit plus de part que son propre penchant. Quoi qu'il en soit, ses dépositions contre moi et quelques-uns de mes collègues ne nous furent pas moins funestes.

Le service de ces deux individus étoit plus ou moins dur pour la Famille royale, selon le caractère des membres de la commune chargés de la surveillance. Il est cependant difficile d'imaginer avec quelle douceur et quelle honnêteté la Reine et les Princesses leur demandoient la moindre chose.

A huit heures, la Reine ouvrit sa porte, et passa chez Mme Elisabeth. Son œil scrutateur s'arrêta sur nous, et nous vîmes aisément qu'elle cherchoit à démêler quels sentimens

nous apportions auprès d'elle. Notre mise étoit décente ; elle contrastoit même avec celle de la plupart des autres commissaires. Il étoit facile de lire sur nos visages l'expression du respect que l'on doit au malheur. Madame vint à la porte de sa chambre, et nous examina quelque temps ; enfin la Reine et Mme Elisabeth s'approchèrent de nous, pour demander quelle étoit notre section, en remarquant que nous venions pour la première fois au Temple. Pendant le déjeûner, auquel assista un autre commissaire (car on ne servoit aucun repas, sans qu'il fût accompagné par un membre du conseil), nous restâmes dans la salle d'entrée, n'osant nous fier à celui de nos collègues qui se trouvoit alors avec nous.

C'étoit *Toulan*, un des hommes qui ont montré le plus de zèle et rendu le plus de services à la Famille royale, pendant son séjour au Temple. Je ne le connoissois point encore, et j'étois loin d'apprécier tout son mérite. Je l'avois même entendu, à la commune, se permettre, sur les détenus, quelques remarques, sinon peu respectueuses, du moins inconséquentes. Né en Gascogne, à toute la vivacité naturelle au pays, il joi-

gnoit une extrême finesse : ne redoutant aucun danger, il s'exposoit à tout pour être utile; mais, habile à se couvrir du masque du républicanisme, il servoit d'autant mieux la Famille royale, qu'on le soupçonnoit moins d'attachement pour elle.

Lorsqu'il fut parti, j'osai demander à la Reine si elle étoit bien sûre de l'homme avec qui je l'avois vue s'entretenir, et je lui citai quelques mots dont j'avois été choqué. *Soyez sans inquiétude*, me répondit-elle, *je sais pourquoi il agit ainsi : c'est un fort honnête homme.* Peu de jours après, Toulan me dit que les Princesses lui avoient recommandé de connoître quel homme j'étois, et de se concerter avec moi, s'il pouvoit le faire en sûreté.

Le déjeûner fini, mon collègue, ayant aperçu un clavecin à l'entrée de la chambre de Mme Elisabeth, essaya d'en tirer quelques sons; il étoit en si mauvais état qu'il ne put réussir. Aussitôt la Reine s'avança, et nous dit : J'aurois désiré me servir de cet instrument, pour continuer de donner des leçons à ma fille ; mais on ne peut en faire usage dans l'état où il est, et je n'ai pu obtenir encore qu'on le fît accorder. Nous promîmes que

dans la journée même nous ferions venir la personne dont elle nous donna le nom : nous lui envoyâmes un exprès, et, le soir, le clavecin fut accordé. En parcourant le peu de musique qui étoit sur cet instrument, nous trouvâmes un morceau intitulé: La Reine de France. *Que les temps sont changés!* nous dit Sa Majesté, et nous ne pûmes retenir nos larmes.

Le 11 décembre, on fit monter M. le Dauphin chez sa mère, sans dire au Roi le motif de cette séparation. Bientôt arrivèrent le maire de Paris, Chaumette, Colombeau secrétaire-greffier, quelques officiers municipaux, précédés de Santerre et de ses aides-de-camp; ils venoient chercher le Roi pour le conduire à la Convention. Toulan instruisit la Reine et sa famille du départ et du retour de Sa Majesté. Je montai chez le Roi, à huit heures du soir, quand on lui servit son dîner. Il étoit calme, et s'entretint quelques instans avec un des commissaires, qu'il savoit être géographe. On n'ignore point que Louis XVI possédoit cette science mieux que beaucoup de maîtres. Le même jour je sortis du Temple, et j'y retournai le 15; je fus de service chez le Roi depuis onze heures du matin, jusqu'au

soir. Ne sachant comment employer mon temps avec un collègue maussade et taciturne, que la Reine surnomma *la pagode*, parce qu'il ne répondoit que par un signe de tête, je passai dans l'appartement de Sa Majesté, et lui demandai la permission de prendre, sur sa cheminée, les Œuvres de Virgile. Vous savez donc le latin? me dit le Roi. Oui, Sire, répondis-je bien bas.

Non ego cum Danais Trojanam exscindere gentem
Aulide juravi (1).

Un regard expressif me prouva que j'avois été compris, et Sa Majesté parla de moi à Cléry, qui la confirma dans la bonne opinion que je lui avois inspirée.

Pendant que je lisois, une députation de la Convention apporta les prétendues pièces du procès. Je n'assistai point à l'examen tout entier. Je montai plusieurs fois chez la Reine, et parvins à lui donner quelques détails sur ce qui se passoit.

Je vis le lendemain chez elle le nommé Mercereau, tailleur de pierres, dans l'accoutrement le plus sale, s'étendre sur le canapé

---

(1) Je n'ai point juré dans Aulis avec les Grecs de détruire la nation troyenne.

de lampas, où s'asseyoit ordinairement la Reine, et justifier cette licence par les principes de l'égalité. On pouvoit peut-être pardonner à cet individu, assez sot et assez ignorant pour y croire; mais que certains hommes, qui vantoient leurs lumières et leur excellente éducation, vinssent insolemment se placer dans un fauteuil, devant la cheminée, les pieds sur les chenets, de manière à ne point laisser aux Princesses la possibilité de se chauffer, comment ne point appeler atroce une pareille conduite, quand on voyoit surtout qu'elle étoit le résultat d'une combinaison perfide, et de l'intention bien prononcée d'outrager le malheur?

Le mouvement qui avoit eu lieu au Temple pendant ces deux jours, ne m'avoit pas permis de rester auprès de la Famille royale aussi long-temps que je le désirois; mais je savois qu'on ne manquoit pas de moyens pour lui donner au moins une connoissance légère des événemens: quelques billets remis avec adresse, soit par Toulan, soit par un serviteur affidé (1) dont le zèle ne s'est jamais

(1) M. Turgis, aujourd'hui premier huissier de la chambre de Mad. la duchesse d'Angoulême.

démenti, instruisoient réciproquement les illustres prisonniers de ce qu'il leur importoit de savoir (1). Depuis que tous les journaux leur avoient été interdits, un crieur à voix de Stentor étoit payé pour répéter, sous les murs du Temple, le sommaire de son journal. Il s'acquittoit à merveille de cette commission; mais il ne pouvoit donner que des renseignemens vagues, et qui souvent excitoient de plus vives inquiétudes. Il fallut chercher des moyens sûrs et multipliés; nous sûmes les trouver, en rendant nos visites plus fréquentes. Parmi les membres de la commune, un grand nombre n'étoit point curieux d'aller au Temple, le vendredi ou samedi soir, pour y passer le dimanche; ce jour paroissoit trop précieux à des hommes occupés toute la semaine, pour vouloir sacrifier le plaisir et le repos qu'il leur procuroit, au soin de garder la Famille royale, en restant enfermés auprès d'elle. Nous fûmes assez heureux, Toulan et moi, pour faire concevoir à nos collègues le projet de nous char-

---

(1) Quelquefois pendant la nuit, au moyen d'une ficelle, on descendoit ou l'on montoit les billets par les fenêtres du second et du troisième étage.

ger, cès jours-là, d'une mission qu'ils trouvoient si désagréable. Professeur dans l'Université de Paris, j'étois libre le samedi soir et le dimanche : Toulan, chef d'un bureau, se faisoit aisément remplacer. Malgré nos objections, faites pour la forme, on nous désigna presque tous les vendredis, et nous obéîmes, à notre grande satisfaction.

La veille de Noël 1792, Chaumette fit arrêter que la messe de minuit ne seroit point célébrée ; on lui représenta inutilement que cette défense pourroit donner lieu à quelqu'émeute ; que le peuple n'étoit pas aussi philosophe que Chaumette, et qu'il tenoit encore à ses anciens usages. On arrêta que des officiers municipaux ou des membres du conseil se rendroient aux différentes paroisses, et s'opposeroient à ce qu'on ouvrît les portes. Qu'arriva-t-il ? Les membres de la commune furent bafoués et battus ; la messe fut chantée, et Chaumette en devint plus furieux contre la religion et ses ministres. Le 25 décembre, en entrant chez la Reine, je lui avois parlé de cet arrêté de la commune, dont j'ignorois les suites. Le soir, nous vîmes arriver *Beugneou*, maître maçon, l'un de

mes collègues, le visage légèrement balafré. Ce fut lui qui nous raconta de quelle manière les femmes de la Halle l'avoient accueilli à Saint-Eustache. Il rioit de sa mésaventure. Homme bon et honnête, il ne savoit qu'obéir, et il fut, dans cette conjoncture, victime de son obéissance.

J'avois porté à la Reine, selon ses ordres, deux espèces de journaux ; l'un étoit dans les bons principes, l'autre moins modéré. Toujours couvert d'une large pelisse pardessus mes habits, je m'arrangeois facilement pour introduire ce qui m'étoit demandé, et emporter de la tour ce qu'il falloit dérober à tous les regards. Tous les vendredis, je remettois ainsi les journaux à la Reine et à Mme Elisabeth : elles se retiroient dans une tourelle pour les lire, et me les rendoient un instant avant mon départ. Je lui procurai également les ouvrages qui pouvoient l'intéresser, surtout l'Ami des Lois, qui faisoit alors grand bruit et excitoit plus d'une scène orageuse. Pendant cette lecture, et lorsque S. M. faisoit sa correspondance, je restois avec Madame et le Dauphin : ce que Tison remarquoit avec peine, et dénonça

plus d'une fois aux commissaires de la commune.

Le temps le plus désagréable pour moi étoit celui qu'il falloit passer dans la salle du conseil. Souvent j'eus à souffrir les sottes plaisanteries de mes collègues sur ce qu'ils appeloient la bienveillance des détenues pour leur complaisant gardien. Aussi me chargeois-je avec empressement de toutes les fonctions qui pouvoient m'éloigner d'eux. J'allois recevoir les différentes provisions, et le vin que l'on apportoit journellement au Temple ; il falloit donner un reçu, et plusieurs des honorables membres eussent été fort embarrassés pour l'écrire. J'accompagnois ceux qui montoient à la tour pour y porter les repas. La table de la Famille royale étoit alors très-bien servie. Un nombre suffisant de personnes étoit occupé à l'office et à la cuisine ; la plupart étoient d'anciens serviteurs qui avoient brigué cet emploi. Ils étoient aussi chargés du dîner et du souper des commissaires envoyés par la commune. Ces repas avoient été précédemment fournis par un traiteur du dehors ; mais ils étoient si mauvais et à la fois si chers, qu'on prit le parti d'employer à ce service les personnes

payées pour celui de la Famille royale, et l'on n'eut point à s'en repentir. Ce fut une bonne fortune pour certains individus, peu accoutumés à une table aussi abondante. Afin de ne point compromettre la dignité municipale, on ne donnoit à la fin de chaque repas, qu'une demi-bouteille de liqueur pour dix ou douze personnes; mais le refus de quelques convives tournoit au profit des autres, et je vis un tailleur, nommé Léchenard, avaler d'un trait cette demi-bouteille avant de monter le soir chez la Reine. Il fallut que son collègue le couchât, et le lendemain son lit et le carreau de la chambre déposoient de son intempérance. Lorsqu'à huit heures la Reine sortit de son appartement, il étoit étendu sur son grabat, se connoissant à peine, et S. M. n'eut que le temps de rentrer chez elle, en criant à Mme Elisabeth : *Ma sœur, ne sortez point de votre chambre.* J'appris d'elle-même ces détails, lorsque je remplaçai cet honnête municipal. Nous lui en fîmes quelques reproches; il s'en vengea sur nous dans la suite.

Toulan retourna seul au Temple le premier jour de l'an 1793. Ce fut lui qui transmit à la Famille royale les vœux de Louis XVI,

et qui lui rapporta ceux de son épouse, de sa sœur et de ses enfans. Pendant ce temps-là, je courois inutilement chez le président de la Convention (feu M. Treilhard), pour l'engager à obtenir la réunion du Roi et de sa famille : j'allois chez M. Tronchet, qui, occupé de la défense de Louis XVI, ne voyoit personne. Je lui fis remettre une lettre où je lui exprimois, de la part de la Reine, le vif désir qu'avoit cette famille infortunée de se trouver quelquefois avec son auguste chef; mais la demande fut refusée.

Tant que dura le procès, toutes les fois que je fus de service au Temple, j'introduisis M. de Malesherbes. La seconde fois qu'il y vint, j'allai le recevoir dans la première cour. Il paroissoit éprouver un certain malaise; car la veille il avoit eu à souffrir de la grossièreté du commissaire chargé de le conduire auprès de S. M. Il me regarda ; j'osai lui prendre la main, et lui dit : Rassurez-vous, Monsieur, *non sum unus è multis;* je ne suis pas du grand nombre. Que vous me faites de bien ! répondit ce respectable vieillard : veuillez donc me recevoir vous-même toutes les fois que vous serez ici. Je n'ai introduit qu'une seule fois le courageux

Tronchet : ce fut le jour où la commune nous fit tenir un arrêté portant, que les conseils de Louis XVI seroient déshabillés et visités avec la dernière exactitude, *même dans les endroits les plus secrets*, pour savoir s'ils ne portoient pas quelques instrumens dont on pût abuser. La lecture de cet arrêté nous indigna tous ; car le conseil étoit bien composé ce jour-là. Nous repoussâmes une mesure aussi indécente, à laquelle M. Tronchet ne se seroit pas soumis. Il se borna à vider ses poches. L'arrêté de la commune fut rapporté.

Dans les premières semaines de janvier, Toulan et moi, n'avions point dissimulé à la Reine toutes les menées des scélérats, et la puissance du parti qui les soutenoit. Elle ne pouvoit bannir toute espérance. Elle ne croyoit pas que les Français, que les Rois étrangers pussent voir un attentat aussi atroce, sans chercher à s'y opposer. Elle ignoroit ce dont étoit capable une minorité audacieuse, qui ne voyoit de sûreté pour elle que dans la mort du Roi ; qui, soudoyant une foule d'hommes perdus de crimes, comprimoit une majorité pure, mais timide, sans chefs, sans moyens réels, et n'ayant pas

même un point de ralliement. Certes, je puis l'attester, sans crainte d'être démenti : le jour où Louis XVI perdit la vie, fut un jour de deuil pour le plus grand nombre des Français ; mais, on pleuroit dans l'intérieur des maisons ; on gémissoit sur le sort d'une illustre famille, sur celui de la France entière : on vouoit au courroux de la Divinité les monstres auteurs de tant de maux ; mais on n'osoit au-dehors laisser lire sur son visage les sentimens de son âme. On craignoit qu'un air triste et morne ne choquât l'œil défiant des scélérats, et que l'apparence d'un regret ne devînt un arrêt de mort. J'étois à la commune, le 20 janvier, lorsqu'on demanda des commissaires pour accompagner le Roi dans la funeste journée qui devoit suivre. Tous les membres montrèrent leur répugnance ; deux seuls se levèrent avec empressement, et s'offrirent pour cette mission affreuse. C'étoient, faut-il le dire ? deux prêtres, Jacques Roux et Pierre Bernard; mais quels prêtres! l'un, prêchant le meurtre et le pillage, auroit bu du sang avec délices ; l'autre aussi cruel, mais plus immoral, vivoit dans la débauche avec une femme dont il avoit plusieurs enfans. Tous deux ont péri miséra-

blement, le dernier en rendant le sang par tous les pores, l'autre en se perçant de cinq coups de couteau, pour se soustraire au supplice qui l'attendoit. Bernard se faisoit un plaisir d'insulter au malheur de la Famille royale ; et tels furent un soir ses outrages, qu'à peine assises, les Princesses se virent obligées à quitter la table, pour ne point entendre les horribles propos de cet énergumène. Jacques Roux employoit un autre moyen pour troubler leur repos ; il chantoit toute la nuit, sans que les prières mêmes de Tison pussent l'engager à se taire (1).

Nous fûmes envoyés au Temple, peu de jours après le 21 janvier. Pour être certain qu'on ne nous sépareroit point, Toulan avoit imaginé cette ruse. Nous arrivions trois : on faisoit un égal nombre de billets, dont l'un portoit le mot *jour;* les deux autres, le mot *nuit.* Toulan écrivoit *jour* sur tous les trois, faisoit tirer notre collègue, et quand celui-ci ouvrant le premier son billet, avoit lu ce mot, *jour*, nous jetions les nôtres au feu,

---

(1) C'est encore ce Jacques Roux qui, refusant de recevoir le testament de Louis XVI, lui dit avec un horrible sang-froid : « Je suis ici pour vous conduire à l'échafaud. »

sans les regarder, et nous allions ensemble prendre notre poste. Comme nous ne venions presque jamais avec la même personne, ce moyen nous réussit toujours.

Nous trouvâmes la Famille royale plongée dans l'affliction la plus profonde. En nous apercevant, la Reine, sa sœur et ses enfans, fondirent en larmes : nous n'osions avancer. La Reine nous fit signe d'entrer dans sa chambre : Vous ne m'avez pas trompée, nous dit-elle ; *ils ont laissé périr le meilleur des Rois.* Nous donnâmes les divers papiers et journaux que nous avions apportés ; ils furent lus avec avidité, souvent arrosés de pleurs. On nous questionna beaucoup, et nos réponses ne faisoient qu'augmenter la douleur et les regrets.

Le jour suivant, nous nous occupâmes du soin d'introduire au Temple l'ouvrière chargée de faire les habillemens de deuil, quoique la commune voulût qu'elle travaillât sans prendre aucune mesure, et d'après un simple modèle. Déjà nous avions porté plus loin la hardiesse. Madame Royale avoit, depuis quelque temps, au pied une plaie qui donnoit quelques inquiétudes à la Reine. Sur sa demande, on avoit bien voulu per-

mettre qu'un homme de l'art fût appelé, mais cet homme devoit être le chirurgien des prisons. La Reine refusa jusqu'à notre retour. Elle nous parla de ce mal qui exigeoit un prompt traitement, de la répugnance extrême qu'elle éprouvoit à employer le chirurgien proposé; enfin, du désir qu'elle avoit de consulter M. Brunier, médecin des enfans de France, et M. la Tasse, ancien chirurgien de Mgr. le comte d'Artois et des Gardes-Suisses. Elle avoit leur adresse sur un souvenir; nous la donnâmes aussitôt à un garçon intelligent; et deux heures après, MM. Brunier et la Tasse arrivèrent. Il nous avoit fallu l'agrément des autres commissaires; mais, avec un peu d'adresse, il étoit facile de les persuader quand c'étoient de bonnes gens: or, il y en avoit plusieurs parmi les membres de la commune; et nous avions grand soin de les engager à se réunir à nous pour la garde du Temple. Pendant plusieurs mois, on cessa de tirer au sort.

Avec quel attendrissement M. Brunier revit des personnes qui lui étoient si chères! il avoit peine à se faire entendre. Bientôt la plaie fut visitée, le traitement prescrit et observé avec soin. Je me souviens

d'un certain bouillon de vipère qu'apportoit chaque soir un brave et honnête garçon, nommé Robert. Le médecin et le chirurgien continuèrent leurs visites sans être inquiétés : seulement ils se condamnoient au plus rigoureux silence, quand ils n'étoient pas sûrs des membres qui les surveilloient.

Cléry, qui étoit encore au Temple, me donna la nappe qui avoit servi à Louis XVI pour communier le matin du 21 janvier. Je la déposai à Juvisy, chez son épouse, que j'avois vue quelquefois dans la tour quand elle venoit voir Cléry, et lui apporter des nouvelles; elle étoit toujours accompagnée par une de ses amies, qui partageoit son dévouement pour la Famille royale, et courut plus d'un danger en tâchant de lui être utile.

Cependant, l'imagination de Toulan ne restoit pas oisive; il conçoit le projet d'enlever du Temple la famille de Louis; il me fait part de ses premières idées. Nous nous réunissons chez moi, avec M. le chevalier de Jarg...., et un commis du bureau de Toulan, nommé, je crois, Guy....., royaliste zélé, dont le secours nous étoit nécessaire, et sur la fidélité duquel nous pouvions compter.

Voici le plan adopté pour cette évasion;

dont l'exécution eût été hasardeuse, mais cependant très-possible.

Nous avions fait préparer des habits d'hommes pour la Reine et Mme Elisabeth, et nous les apportions à diverses reprises, soit dans nos poches, soit sur nous-mêmes, au moyen de nos pelisses. Nous leur procurions deux douillettes nécessaires pour dérober leur taille aux regards trop curieux, et rendre leur marche moins suspecte. Nous leur laissions également deux chapeaux préparés pour elles. Ajoutez des écharpes et des cartes d'entrée, telles que les avoient les commissaires de la commune.

Il paroissoit plus difficile de faire sortir de la tour Madame Royale et son frère. Nous en avions trouvé le moyen. Chaque jour, l'homme chargé de nettoyer les quinquets et les réverbères, venoit le soir allumer dans la tour, accompagné de deux enfans qui l'aidoient dans son travail. Il entroit à cinq heures et demie; bien avant sept heures il étoit sorti du Temple.

Nous examinâmes avec attention le costume des deux enfans, et nous nous occupâmes à en faire préparer un semblable pour le jeune Roi et sa sœur. Par-dessus un léger

vêtement, le sale pantalon et la carmagnole grossière, de gros souliers, une vieille perruque et un mauvais chapeau pour cacher les cheveux ; la figure, les mains dans l'état propre à faire illusion. Le déguisement ainsi opéré dans la tourelle voisine de la chambre de la Reine, où Tison et sa femme n'entroient jamais, voici les moyens que nous comptions employer pour sortir.

A six heures trois quarts, profitant du goût qu'avoient pour le tabac d'Espagne ledit Tison et son épouse, Toulan, qui le leur prodiguoit pendant son séjour au Temple, leur faisoit prendre un narcotique mêlé à ce tabac, et d'un tel effet, qu'à l'instant, surpris d'un sommeil profond, ils ne se fussent réveillés que sept ou huit heures après, sans avoir cependant éprouvé aucun mal. Ce moyen, quoiqu'innocent, ne plaisoit à personne ; mais nous n'avions pas le choix : il eût fallu l'adopter.

La Reine eût laissé un billet pour servir à la justification de ces deux individus. Aussitôt je sortois avec cette Princesse, vêtue en homme, et portant l'écharpe municipale. La garde du Temple n'étoit point à craindre ; il suffisoit de montrer de loin sa carte, pour que les senti-

nelles ne se dérangeassent point; et, d'ailleurs, la vue de notre écharpe ôtoit tout soupçon. Sortis du Temple, nous nous rendions rue de la Corderie, où M. de Jarj...... devoit nous attendre. Quelques minutes après sept heures, lorsque les sentinelles étoient relevées dans la tour, Guy......, ce commis dont j'ai parlé plus haut, au moyen d'une carte semblable à celle des ouvriers employés au Temple, arrivoit à l'appartement de la Reine, sa boîte de fer-blanc au bras, frappoit à la porte, recevoit les enfans des mains de Toulan, qui le grondoit de n'être pas venu lui-même arranger les quinquets, et s'éloignoit avec eux pour les conduire à l'endroit convenu. En chemin, il les débarrassoit de leur grossier accoutrement. Bientôt Mme Elisabeth arrivoit avec Toulan, sous le même déguisement que la Reine, et nous partions à l'instant.

Nos dispositions étoient telles, qu'on ne pouvoit se mettre à notre poursuite que cinq heures après notre départ. Nous avions tout calculé. D'abord, on ne montoit à la tour qu'à neuf heures du soir, pour mettre le couvert et servir le souper. La Reine eût demandé qu'on ne servît qu'à neuf heures

et demie. Frapper à plusieurs reprises, s'étonner de ne pas voir la porte s'ouvrir; interroger la sentinelle qui, relevée à neuf heures, ignoroit ce qui s'étoit passé; descendre à la salle du conseil, faire part aux deux autres membres de la surprise qu'on éprouve; remonter avec eux, frapper de nouveau, appeler les sentinelles précédentes, ne recueillir que des notions vagues; envoyer chercher un serrurier pour ouvrir des portes dont nous eussions laissé les clefs en dedans; ne réussir qu'avec beaucoup de temps et de peines, l'une de ces portes étant de bois de chêne, et couverte de gros clous, la seconde de fer, et toutes deux ayant des serrures telles qu'il falloit les jeter en dedans, ou faire au gros mur une entaille considérable; visiter les appartemens, les tourelles; secouer violemment Tison et sa femme, sans réussir à les éveiller; redescendre à la salle du conseil; dresser un procès-verbal, le porter au conseil de la commune, qui, s'il n'eût pas été séparé, auroit perdu encore du temps en discussions inutiles; envoyer à la police et chez le maire, aux comités de la convention, pour les mesures à prendre; tout ce

retard nous donnoit les moyens de hâter notre fuite. Nos passeports bien en règle, puisqu'alors président du comité, je les eusse arrangés moi-même, ne nous laissoient aucune inquiétude pour la route, tant que nous conservions la supériorité de notre marche.

Plusieurs conférences avoient été employées à discuter et régler ce projet. Sur un article essentiel, nos opinions étoient divisées. La Reine vouloit que nous partissions séparément, mais en nous suivant de près; que nous eussions trois cabriolets, dans l'un desquels elle eût été avec son fils et M. de Jarg... Toulan auroit conduit Mme Elisabeth, et moi Madame Royale. Je combattis longtems ce dessein, en faisant observer que trois voitures seroient plus remarquées dans les petites villes ou villages que nous traverserions; qu'un accident arrivant à l'une des trois, les deux autres, forcées d'attendre, exciteroient des soupçons, ou que si elles continuoient leur route, il y auroit à craindre qu'on ne s'égarât, ou que ce délai n'exposât les uns à des dangers, les autres à des regrets plus affreux que les dangers mêmes. La Reine objectoit qu'une berline chargée de six personnes (Toulan eût couru devant à franc

étrier) et attelée de six chevaux, n'attireroit pas moins les regards; qu'obligés de relayer à chaque poste, nous avions à redouter la curiosité des habitans, et plus encore l'indiscrétion des postillons. Elle citoit la funeste journée de Varennes, dans un temps bien différent. Trois voitures légères n'exigeroient chacune qu'un seul cheval : sans avoir recours à la poste, nous étions sûrs de trouver à des points déterminés les relais convenables; ils seroient à la fois et meilleurs et moins fréquens : économie de temps, sécurité plus grande, possibilité de nous réunir dans deux voitures, en cas d'accident, tout sembloit devoir assurer la préférence au parti que la Reine proposoit. Seul de mon avis, je cédai à la majorité; mais, je l'avoue, je ne songeois qu'avec effroi au moment où l'on confieroit à mes soins le dépôt sacré dont je devois répondre. J'aurois presque dit, comme Enée, lorsqu'il s'éloigne de Troie :

« Et moi qui, tant de fois, avois vu sans terreur
» Et les bataillons grecs et le glaive homicide,
» Une ombre m'épouvante, un souffle m'intimide;
» Je n'ose respirer, je tremble au moindre bruit,
» Et pour ce que je porte et pour ce qui me suit. »

VIRGILE, *Trad. de* DELILLE.

Le but où nous tendions n'étoit pas encore déterminé à la fin de février. Déjà la Vendée se soulevoit ; nous pouvions y trouver un asile : on y pensa d'abord ; mais la distance parut trop grande, et les difficultés trop multipliées. Il sembloit plus facile de gagner les côtes de la mer du côté de la Normandie ; de nous assurer les moyens de passer en Angleterre. M. de Jarg*** se chargeoit de pourvoir à tout. Nous pouvions compter sur ses talens et sur son zèle à toute épreuve. Nous avions assez d'argent pour le voyage ; et de quelque côté que la Famille royale eût dirigé ses pas, elle eût trouvé dans l'amour et le courage de plusieurs sujets fidèles, tous les secours nécessaires pour faciliter son évasion (1).

On juge bien que ce projet demandoit encore quelques modifications. Il étoit cependant assez bien concerté pour en espérer le succès. L'exécution devoit avoir lieu dans les pre-

---

(1) C'étoit pendant nos conférences sur ce plan, que Madame Royale restoit dans une tourelle avec son frère, pour que ce Prince, bien jeune encore, ne commît point quelqu'indiscrétion involontaire.

miers jours de mars, lorsqu'un soulèvement, organisé à dessein, amena le pillage du sucre et du café chez les marchands de la capitale, et fit arrêter, sans aucun motif, la clôture des barrières et la suspension des passeports. Nous retournâmes au Temple, consternés de cette mesure, mais bien décidés à profiter du moment favorable.

Je n'ai point parlé de la romance composée pour le jeune Roi, après la mort de son auguste père. Mme Cléry, habile virtuose sur le clavecin et la harpe, en avoit fait la musique. Je la portai au Temple, et l'offris à la Reine. Huit jours après, lorsque je revins, Sa Majesté me fit entrer dans la chambre de Mme Elisabeth. Le jeune prince chanta la romance, et Madame Première l'accompagna. Nos larmes coulèrent, et nous gardâmes long-temps un morne silence. Voici ces couplets; mais qui pourra peindre le spectacle que j'avois sous les yeux ? La fille de Louis à son clavecin, son auguste mère assise auprès d'elle, tenant son fils dans ses bras, et les yeux mouillés de pleurs, dirigeant avec peine le jeu et la voix de ses enfans; Mme Elisabeth debout, à côté de sa sœur, et mêlant ses soupirs aux tristes accens

de son auguste neveu: non, jamais ce tableau ne sortira de ma mémoire.

LA PIÉTÉ FILIALE.

Eh quoi ! tu pleures, ô ma mère !
Dans tes regards fixés sur moi
Se peignent l'amour et l'effroi :
J'y vois ton âme toute entière.
Des maux que ton fils a soufferts,
Pourquoi te retracer l'image ?
Lorsque ma mère les partage,
Puis-je me plaindre de mes fers ?

Des fers ! ô Louis, ton courage
Les ennoblit en les portant.
Ton fils n'a plus, en cet instant,
Que tes vertus pour héritage.
Trône, palais, pouvoir, grandeur,
Tout a fui pour moi sur la terre ;
Mais je suis auprès de ma mère,
Je connois encore le bonheur.

Un jour, peut-être..... l'espérance
Doit être permise au malheur ;
Un jour, en faisant son bonheur,
Je me vengerai de la France.
Un Dieu favorable à ton fils
Bientôt calmera la tempête ;
L'orage qui courbe leur tête
Ne détruira jamais les lis.

Hélas ! si du poids de nos chaînes
Le ciel daigne nous affranchir,
Nos cœurs doubleront leur plaisir

Par le souvenir de nos peines.
Ton fils, plus heureux qu'aujourd'hui,
Saura, dissipant tes alarmes,
Effacer la trace des larmes
Qu'en ces lieux tu versas pour lui.

A MADAME ÉLISABETH.

Et toi, dont les soins, la tendresse
Ont adouci tant de malheurs,
Ta récompense est dans les cœurs
Que tu formas à la sagesse.
Ah! souviens-toi des derniers vœux
Qu'en mourant exprima ton frère!
Reste toujours près de ma mère,
Et ses enfans en auront deux.

Ce fut le 7 mars que je reçus de la Famille royale la plus douce récompense de mon zèle et de mon dévouement. La Reine et Mme Elisabeth daignèrent couper une mèche légère de leurs cheveux, qu'elles joignirent à ceux que me donnèrent Madame et le jeune Prince. Toulan avoit obtenu la même faveur; il fit mettre ces cheveux en gerbes, sur une boîte: une de ces gerbes étoit renversée; quatre autres debout, avec cette devise: *Tutto per loro*, Tout pour eux.

Je fis faire une bague, dans laquelle les cheveux furent posés séparément. Elle porte

pour devise ces mots, que me donna Sa Majesté : *Poco ama ch'il morir teme*, « C'est aimer peu, que craindre de mourir. » Derrière on lit : *Les cheveux renfermés dans cette bague ont été donnés, le 7 m. 93, à J. Fr. Lep. par l'ép., les enf. et la s. de L. de B., Roi de Fr.* Une plaque d'or, qui s'enlève à volonté, recouvre la gravure.

Je n'ai jamais cessé de porter cette bague ; c'est le seul bijou qui ait jamais orné mon doigt. Quel diamant seroit aussi précieux ! J'avois déjà reçu de Mme Elisabeth un autre présent, que j'ai toujours religieusement gardé. Pour faciliter les correspondances, et se faire en même temps un moyen d'occupation, les Princesses nous avoient demandé des aiguilles à tricoter et des pelotes de coton : celles-ci pouvoient servir à envelopper quelques billets, comme cela avoit eu lieu précédemment, quand les Princesses s'occupoient à broder. On leur avoit interdit ce travail, sous prétexte que ces ouvrages de broderie cachoient une correspondance hiéroglyphique. On rit de pitié, en songeant à de pareilles sottises.

Nous avions bien promis de faire droit à cette demande de coton et d'aiguilles ; mais

ce soir-là les divers objets qui nous occupèrent furent si importans et si multipliés, notre entretien si intéressant, qu'enivrés du bonheur d'avoir passé plus de cinq heures assis à côté des Princesses, sans avoir été troublés par aucun importun ; d'avoir, en les quittant, obtenu l'honneur d'embrasser le jeune Roi, nous oubliâmes entièrement nos promes es, et sortîmes du Temple sans en avoir parlé à ceux de nos collègues qui restoient.

La semaine suivante, quand nous montâmes chez la Reine, quel fut notre étonnement de voir les Princesses s'avancer en nous saluant avec un air composé, que nous n'avions jamais remarqué auparavant, et nous remercier ironiquement de ce que nous avions été si empressés à leur tenir parole ! Nous cherchions en vain à les comprendre, quand, avançant leurs bras qu'elles tenoient cachés, elles nous montrèrent le tricot dont elles s'occupoient. Ah ! Messieurs, dit Mme Elisabeth, c'est donc ainsi que vous vouliez nous condamner à une pénible oisiveté ? mais tout le monde ne vous ressemble pas, et l'honnête M. Paffe (marchand bonnetier et officier municipal), a été plus com-

plaisant que vous. En effet, ce brave homme, sur la demande des Princesses, avoit envoyé chercher, dans sa boutique, ce qui étoit nécessaire pour tricoter, et nous trouvâmes le coton et les aiguilles portés en dépense sur les mémoires du Temple. Nous nous confondîmes en excuses, et l'on nous pardonna.

Mme Elisabeth avoit commencé ce qu'elle appeloit un bas. Lorsqu'elle me demanda mon avis sur son ouvrage, je ne pus m'empêcher de sourire en voyant l'énorme largeur de ce bas prétendu, et je lui dis que probablement c'étoit un bonnet qu'elle avoit voulu faire. Eh bien! soit, un bonnet, me répondit-elle, et il sera pour vous. Elle le termina dans la journée, et me le remit au moment de notre départ, en m'ordonnant de donner aux pauvres la somme que pouvoit coûter un bonnet à cette époque. J'obéis scrupuleusement, et il m'en coûta la modique somme de dix francs en assignats.

C'est ainsi que cette Princesse trouvoit, même en plaisantant, le moyen d'engager à une bonne action. Jamais je n'ai vu de piété plus solide, et à la fois plus d'aménité dans le caractère. Sa tendresse pour les enfans

de son auguste frère étoit une tendresse maternelle. Comme elle secondoit la Reine dans l'éducation du jeune Prince et de Madame ! Malgré la privation des secours nécessaires pour leur instruction, elle n'étoit point négligée ; les deux Princesses avoient en elles-mêmes toutes les ressources qui pouvoient suppléer, en grande partie, aux moyens qui leur manquoient ; aucun moment de la journée n'étoit perdu : les jeux mêmes offroient quelque chose d'utile. On ne pouvoit voir, sans en être touché, le jeune Roi, à peine âgé de huit ans, appuyé sur sa petite table, lire attentivement l'Histoire de France, l'entendre rendre compte de sa lecture, saisissant avec avidité les observations de sa mère ou de sa tante. Les commissaires les plus farouches ne pouvoient se défendre d'une certaine émotion, qu'à la vérité ils se reprochoient bientôt.

Le mois de mars s'écouloit sans qu'on nous envoyât au Temple. Nous remarquions dans le conseil une défiance mal dissimulée : des bruits sourds, des propos équivoques, nous annonçoient que nous devions nous tenir sur nos gardes. L'imprudence de Toulan, qui avoit montré à deux commis de son bureau

une boîte d'or qu'il leur dit tenir de la Reine, éveilla les soupçons. Je ne sais s'il reçut effectivement une boîte d'or ; je ne l'ai point vue ; il m'en parla une seule fois : ce qu'il y a de certain, c'est que les deux commis le dénoncèrent à Hébert ; que celui-ci ne donna, dans le moment, aucune suite à cette dénonciation ; mais qu'à une autre époque, elle fut la cause de la condamnation de Toulan.

Je m'étois également rendu suspect par un mot qui m'étoit échappé, et qu'avoit recueilli un de mes collègues. J'accompagnois la Famille royale sur le haut de la tour, où quelquefois on lui permettoit de monter. J'avois pris dans mes bras le jeune Prince, pour qu'il pût voir les rues voisines du Temple, où plusieurs personnes se rassembloient, les yeux fixés sur la tour. Dans le jardin étoient placées des sentinelles, dont l'extérieur annonçoit la misère et le dénûment. Il faisoit grand froid ; et je ne pus m'empêcher de dire : Peut-on exposer ainsi aux injures du temps de pauvres *Sans-Culottes?* C'étoit alors le nom par excellence. On m'accusa de l'avoir prononcé avec mépris ; et je puis jurer que j'avois seulement

cédé à un mouvement de véritable compassion. On prétendit que la Reine, saisissant mon intention, les avoit regardés avec dédain et malignité. Enfin, on me menaça de me dénoncer à la commune : je ne fus point accusé publiquement. Le sieur Landr... n'exécuta point sa menace ; mais je vis bien que le fait étoit connu, et qu'on me regardoit de mauvais œil.

Enfin, nous retournâmes au Temple le 16 mars : nous arrêtâmes à peu près toutes les mesures nécessaires, en ajournant l'exécution de notre projet à notre première visite, sans savoir cependant quand elle pourroit avoir lieu. Tout à coup, le 26, au moment où l'on alloit choisir les commissaires qui devoient se rendre au Temple, le nommé *Arthur* monta à la tribune, et demanda que l'on procédât, d'après l'ancien règlement, au scrutin épuratoire des membres désignés. Cette mesure est d'autant plus urgente, s'écria-t-il, qu'il est parmi vous des membres qui vous trahissent. Je dénonce spécialement L****** et Toulan ; ces deux commissaires ne sont pas plus tôt arrivés à la tour, que, sans vouloir souper avec leurs collègues, ils s'empressent de monter chez Marie-Antoinette.

J'ai surpris L****** s'entretenant mystérieusement avec elle. En me voyant, il s'est trahi par la rougeur répandue sur son visage. Oui, L****** est un faux frère, reprit Léchenard, ce tailleur dont j'ai déjà parlé; c'est le favori des détenus : tandis qu'on lui sourit, qu'on lui fait des politesses, à peine me regarde-t-on, moi, pauvre républicain. Quant à Toulan, la dénonciation rouloit sur le soin qu'il prenoit de faire rire la Reine et sa famille, par des plaisanteries qui dégradoient la dignité d'un magistrat du peuple.

Je craignois fort qu'on ne parlât de la boîte d'or, et de ma réflexion sur les sentinelles du Temple; mais on n'en dit rien, et nous reprîmes courage.

Toulan se justifia par des plaisanteries sur ses plaisanteries mêmes, et finit en disant avec fermeté, qu'il n'étoit point le juge des détenus confiés à sa garde, et qu'il lui suffisoit de remplir exactement ses fonctions, sans chercher à les tourmenter. Je me bornai à nier les faits : j'ajoutai que j'étois loin d'avoir mérité ce sourire et ces politesses que le citoyen Léchenard avoit si fort à cœur : que cependant je ne me croyois pas obligé de porter dans ces fonctions délicates

une grossièreté rebutante qui n'étoit ni dans mes mœurs, ni dans mon caractère.

Hébert, tout en avouant que ces dénonciations étoient futiles, se plaignit de l'indiscrétion des membres qui, ne sachant point se défendre des insinuations de cette famille, lui apprenoient des choses qu'elle devoit ignorer. Il demanda le scrutin épuratoire, et que nous fussions rayés de la liste de ceux que l'on envoyoit au Temple.

Le lendemain de cette première dénonciation, j'allai voir jouer *la Chaste Suzanne*, au théâtre du Vaudeville. On sait que cette pièce donna lieu à des scènes violentes, par des allusions faciles à saisir ; que, soutenue par les gens honnêtes, elle fut attaquée avec fureur par les jacobins. C'est dans cette pièce que se trouvoient ces mots déjà prononcés à la tribune de la convention (1), *Vous êtes ses accusateurs, vous ne pouvez être ses juges*. Tout le monde vouloit voir *la Chaste Suzanne*, et j'eus beaucoup de peine à trouver une place dans les baignoires. J'avois devant moi deux dames, mises avec

(1) Par M. Lanjuinais.

élégance : derrière elles étoient leurs maris. On ne fit aucune attention à moi, et l'on ne se contraignit point pour émettre son opinion, pendant que l'on jouoit la nouvelle pièce. Tout alla bien jusqu'à l'entr'acte ; mais, dans cet intervalle, un homme, placé au parterre, regarda dans la loge, et dit assez haut : Il y a un officier municipal dans cette loge. A ces mots, je vis pâlir les quatre personnes : les femmes, surtout, paroissoient près de se trouver mal. Il leur étoit impossible de sortir. En se rappelant les discours qu'elles avoient tenus, elles se voyoient déjà arrêtées, incarcérées, dévouées peut-être.... Je me hâtai de calmer leurs craintes : Soyez tranquilles, Mesdames, leur dis-je; il est dans la municipalité des hommes qui pensent comme vous, et je suis de ce nombre. Avez-vous lu le journal ce matin? *Oui, Monsieur.* Eh bien, je suis un des deux membres de la commune dénoncés hier pour leur conduite au Temple. Ces mots leur rendirent un peu de courage; la conversation s'engagea, et je trouvai dans leurs sentimens une parfaite conformité avec les miens. Elles m'avouèrent qu'elles n'auroient pas soupçonné un membre de la commune sous un habit de velours, et

qu'au moment où j'avois été reconnu, elles s'étoient crues dans un véritable danger. Il est certain que Chaumette, ou tel autre de la même trempe, n'eût pas laissé échapper une si belle occasion (1).

Nous attendions, Toulan et moi, que le conseil oubliât notre mésaventure. Le jour de Pâques, les membres étant en petit nombre, et paroissant peu curieux d'aller se renfermer au Temple, nous nous fîmes proposer par un de nos collègues: nous avions été acceptés, et déjà nous nous disposions à partir, quand le cruel Léchenard, qui arriva dans le moment, fit révoquer notre nomination. Nous vîmes que tout espoir étoit perdu. Une municipalité définitive alloit être installée. Toulan n'avoit point été réélu. J'avois été nommé

---

(1) Tel étoit l'effroi qu'inspiroit le nom de Municipal ou de Membre de la Commune, que, chargé par la Reine de prendre des renseignemens sur le sort de trois jeunes personnes qu'elle avoit fait placer au couvent des Filles Sainte-Marie, rue Saint-Jacques, je vis trembler à mon aspect la vénérable prieure de ce couvent, retirée alors à l'Hôtel de Ranes, rue d'Enfer, et que je n'obtins de réponse qu'après lui avoir prouvé, de la manière la plus positive, qu'elle pouvoit se fier à moi. Les trois sœurs étoient à Brive-la-Gaillarde, au sein de leur famille.

de nouveau ; mais, présenté au scrutin épuratoire des quarante-huit sections, je fus rejeté par trente-deux. En vain ma section persista dans son choix ; en vain elle fit placarder dans Paris l'apologie des trois membres qu'elle avoit choisis et maintenus ; il fallut céder pour éviter les dangers d'une lutte qui nous eût conduits à l'échafaud. Déjà ma résolution étoit prise de quitter des fonctions inutiles, quand un nouvel orage vint fondre sur Toulan et sur moi. Il s'étendit encore sur trois ou quatre municipaux. Des commissaires de la commune, s'étant rendus au Temple, avoient tout visité. Par leurs menaces, ils intimidèrent la femme de Tison, qui confirma les dépositions de son mari ; elle nous représenta comme les agens de la Famille royale : « Par nous, elle étoit instruite » de tous les événemens ; nous lui remettions » les papiers publics ; nous facilitions les » moyens de correspondance, en apportant » des lettres et nous chargeant des réponses ; » sans cesse dans la chambre de la Reine, » assis auprès des détenus, et nous entrete- » nant librement avec eux. » Enfin, elle dit et ce qu'elle avoit pu voir, et ce qu'elle soupçonnoit.

Je n'étois point à la commune lorsqu'on y lut le procès-verbal. Le lendemain, à dix heures, lorsque je sortis avec mes élèves, une femme m'arrête, me regarde avec surprise, et semble à peine en croire ses yeux. Eh quoi! me dit-elle, vous êtes encore libre? Mais, hier soir, à onze heures, l'ordre a été donné de vous arrêter et de mettre les scellés chez vous. J'étois à la commune quand on vous a dénoncé. Profitez de cet avis, et voyez ce que vous avez à faire. Aussitôt je rentre chez moi, je brûle mes notes, et surtout ma romance, persuadé qu'on ne tardera pas à venir m'arrêter. A midi, le commissaire de police se présente, met le scellé sur mes papiers, et se retire sans m'ordonner de le suivre, sans me parler de mandat d'arrêt. Le lendemain, j'entendis crier dans les rues que j'étois enfermé à l'Abbaye avec mes complices, et qu'on alloit nous faire notre procès. Un de ces crieurs à qui j'achetois sa feuille, eut l'audace de me soutenir, à moi-même, que le fait étoit vrai, et que ce L****** devoit être en prison, puisqu'on l'avoit imprimé ainsi. J'écrivis au procureur de la commune, pour qu'il fît défense aux journalistes d'incarcérer les gens de leur propre autorité.

Peu de temps après sa dénonciation, la femme de Tison perdit la tête : elle entra, dit-on, dans la chambre de la Reine, se jeta à ses pieds, implorant sa miséricorde pour l'avoir indignement calomniée, et avoir causé la perte d'hommes irréprochables, qu'on l'avoit obligée de dénoncer. En vain la Reine chercha à la calmer : cette malheureuse femme, devenue folle, fut transportée dans un hospice, où elle mourut bientôt.

Ce fut à cette époque, qu'à l'instigation des comités de la convention, la commune de Paris fit une adresse pour demander la mise en jugement des députés de la Gironde et de plusieurs autres. Cette adresse fut rédigée dans l'ombre ; sans en avoir donné connoissance, on substitua sur la table où l'on plaçoit la feuille de présence, une autre feuille qui portoit en tête : *Noms de ceux qui adhèrent à l'adresse contre les Girondins*, etc. J'arrivai assez tard au conseil ; j'apposai ma signature sur cette feuille, sans en regarder le titre. Averti par mon voisin, je quittai aussitôt ma place, et j'allai biffer ma signature. Le lendemain, on fait lecture de la liste : on trouve un nom effacé. Après un long examen, on découvre que

c'est le mien. Grande rumeur, longues invectives. Instruit de ces débats, j'écrivis le jour suivant au conseil, pour lui rendre compte de mes motifs, en lui disant qu'il n'étoit point dans mes principes d'adhérer à de pareilles adresses, surtout lorsque je n'en avois aucune connoissance.

Cette lettre excita les débats les plus violens, et l'un des substituts du procureur de la commune qui, dernièrement encore, jouoit un assez grand rôle (1), me fit censurer comme un lâche et un menteur. Il faut avouer cependant qu'il y avoit eu du courage à refuser seul d'imiter l'exemple général, et j'avois dit l'exacte vérité.

De ce moment je ne retournai plus au conseil : on leva chez moi les scellés, et l'on me donna un certificat comme il ne s'étoit rien trouvé de suspect.

Je vécus assez tranquille, jusqu'à l'instant où la Reine fut arrachée du Temple. Je prévis le nouveau crime que préparoient les scélérats, et je ne me dissimulai point ce que j'avois moi-même à redouter. Je savois aussi

---

(1) M. Ré....

quelle différence existoit entre la manière dont on traitoit les prisonniers du Temple, et celle dont ils avoient été traités de notre temps; quelle nourriture grossière on avoit substituée à leur ancienne table; à quel état ils étoientréduits, n'ayant personne pour les servir! Tout ce que j'apprenois me navroit le cœur, et j'étois réservé à des coups plus funestes encore.

Le 7 octobre, en soupant avec ma femme, je lui disois : Si l'on vouloit m'incarcérer, je demanderois que l'on me conduisît à Sainte-Pélagie, j'y trouverois du moins des personnes que je connois, et je ne m'ennuierois pas autant que dans une autre prison. Quelle fut ma surprise, lorsque, le 8, à six heures du matin, j'entendis frapper à ma porte, et qu'un membre du comité révolutionnaire me communiqua l'ordre de me conduire à Sainte-Pélagie, pour y rester *au secret*! Cette dernière clause n'étoit guère de mon goût. On mit d'abord les scellés chez moi; puis on me fit monter dans une voiture, pour me conduire à ma destination. Je devois être privé de toute communication au-dedans et au-dehors : point de lettre, point de journaux, quelle situation! Mais tous les geôliers

ne sont pas incorruptibles, quand ils peuvent céder, sans compromettre leur devoir; et le mien eut l'air de se laisser corrompre : car je crois bien, d'après les suites de mon affaire, que les ordres n'étoient pas si rigoureux qu'il ssembloient l'être, et que mon homme, tout en me vantant sa complaisance, savoit bien qu'elle ne pouvoit lui être funeste. J'occupois une cellule de six pieds de large sur sept de long, pour laquelle je payois vingt-cinq francs par mois; mon lit, que j'avois fait apporter, une table, une chaise composoient mon ameublement. Je donnois dix francs par mois au garçon qui faisoit ma chambre. Le moindre service n'étoit point gratuit. On m'apportoit, de chez moi, à déjeûner et à dîner. Mon domestique donnoit en bas au geôlier, je lui donnois en haut; ce brave homme recevoit des deux mains : aussi laissoit-il passer tout ce qu'on me faisoit tenir. Les journaux, sous les feuilles de vignes qui remplissoient ma corbeille; les lettres dans le corps d'un poulet froid, dans un pâté, dans mon linge. De temps en temps je lui arrachois quelque confidence : mon vin surtout le rendoit assez communicatif. Il m'apprit quels étoient les

prisonniers les plus connus ; les *moutons* (espions), dont je devois me défier : quelquefois il me laissoit courir pendant cinq ou six minutes dans les corridors, où je rencontrois d'anciens amis incarcérés comme suspects : enfin, je lui dus une infinité de petits services qui adoucissoient les peines de ma situation. De mon étroite fenêtre, je voyois se promener dans le jardin, mesdames Raucourt, Fleury, Joly, Petit, Lachassaigne, Suin et Devienne, actrices du Théâtre-Français, à qui l'on avoit accordé cette précieuse faveur.

Le 14 octobre, je fus mandé, comme témoin, lors du procès de la Reine. Jour de deuil et d'iniquité ! J'assistai à cette horrible instruction, ou plutôt à cette scène de perfidie et de scélératesse. Quelle dignité imposante dans l'épouse de Louis XVI ! quel calme ! quelle noblesse dans ses réponses ! On voyoit la tristesse peinte sur les visages des spectateurs honnêtes, la fureur dans les yeux d'une foule d'hommes et de femmes placés à dessein dans la salle ; fureur qui plus d'une fois céda aux mouvemens de pitié et d'admiration. Le accusateurs et les juges dissimuloient mal la rage qui les animoit, et la confusion

involontaire que leur faisoit éprouver la noble fermeté de la Reine. Quel tissu d'absurdités et de calomnies dans l'acte d'accusation ! Je frémis en entendant l'horrible imputation d'Hébert.... Tout le monde fut indigné de l'effronterie de ce monstre : tout le monde emporta dans son cœur ces paroles sublimes d'une mère outragée: *J'en appelle à toutes les mères qui m'entendent, en est-il une seule qui croie à la possibilité d'un tel crime ?*

Quelle nullité dans les dépositions des témoins, dont on avoit grossi le nombre, pour couvrir leur inutilité ! Nous figurions dans l'acte, comme ayant été corrompus par les promesses de la Reine, et ayant conspiré avec elle contre la sûreté de l'Etat: on annonçoit que nous ne tarderions pas à éprouver le même sort. Cette auguste Princesse dut emporter avec elle la triste certitude que nous ne lui survivrions peu.

Quand la séance fut suspendue, nous descendîmes chez le concierge. J'y trouvai M.Bailly; son âme étoit oppressée. Nous parlions peu; nous étions observés. Dans un coin du greffe étoit Manuel, le visage pâle, l'air sombre, ne disant mot à personne. Les

remords sembloient le déchirer. Je parus assez tard devant la Reine ; on me fit des questions insignifiantes : je me tins sur la négative, et la Reine fit de même. On me montra quelques louis, les portraits en miniature de deux Princesses autrefois amies de la Reine. J'affectai de ne les point connoître, quoique S. M. me les eût montrés plusieurs fois. On insista sur nos conférences secrètes, sur l'annonce des événemens par un crieur soudoyé à cet effet. Je niai tout, et l'on se contenta de cet interrogatoire qui dura douze minutes. Je fus reconduit à Sainte-Pélagie, pour attendre que l'on instruisît notre procès.

Comme le nombre des prisonniers augmentoit, on me donna un compagnon de chambrée : c'étoit Lebœuf, officier municipal, arrêté pour avoir osé dire qu'il falloit mettre Télémaque entre les mains du jeune Prince. Cet honnête homme, simple et timide comme un enfant, gémissoit dans sa prison de la perte de son état et des malheurs de sa famille. Plein de religion et de véritable piété, il me demanda le premier jour, et cela en tremblant, si je ne trouve-

rois pas mauvais qu'il priât Dieu. Comment! lui dis-je, pensez-vous donc que je n'y croie pas? Priez, mon cher, et je prierai avec vous. J'ai plus d'une fois éprouvé dans ma vie combien est consolante l'idée d'un Dieu qui lit au fond des cœurs, et nous donne le courage de résister à la méchanceté des hommes. De ce moment Lebœuf eut confiance en moi: nous lisions, nous faisions une partie de piquet, grâce à l'obligeante mademoiselle de V. qui me procura un jeu de cartes. Depuis elle m'a rendu des services plus importans, et ma reconnoissance pour elle ne cessera qu'avec ma vie.

Enfin, on vint nous chercher pour nous conduire à la Conciergerie: c'étoit le 18 novembre; je fus logé dans la chapelle, où je trouvai MM. Barnave, Duport-Dutertre et le vertueux Emery, supérieur du séminaire Saint-Sulpice. Ce modèle des ecclésiastiques, malgré le danger auquel il s'exposoit, étoit le consolateur des autres prisonniers. Combien de malheureux il arracha au désespoir! dans combien de consciences il ramena le calme et la paix! que de victimes lui durent le courage avec lequel on les vit consommer un affreux sacrifice! Ange

bienfaisant, il m'a soutenu par ses conseils et ses leçons.

Jamais je n'oublierai avec quelle onction il me parloit en commentant les psaumes du Roi-prophète : comme il mêloit les réflexions morales aux observations judicieuses sur les beautés du style ! avec quel goût il les rapprochoit de celles du lyrique latin et de notre grand Rousseau !

En entrant à la Conciergerie, j'occupai la place de l'infortuné Gilbert de Voisins; il disposoit sa petite table pour faire un modeste repas, quand on le demanda au tribunal. Une heure après il n'étoit plus.

On ne sauroit avoir une idée du calme qui régnoit parmi les prisonniers. On reconnoissoit aisément ce mépris de la mort, qu'inspire le témoignage d'une bonne conscience. On causoit, on faisoit le soir une partie de loto, pour passer le temps. On s'occupoit légèrement de ses propres affaires, bien persuadé que c'eût été un soin inutile. On consoloit, on encourageoit ceux qui se livroient à la douleur. Je couchois à côté d'un M. Perceval : le motif de son arrestation étoit d'avoir donné sa croix à un soldat, qui, pour montrer son zèle à servir la Fa-

mille royale, avoit escaladé le château le jour du repas des gardes-du-corps.

« Vous voyez, me dit-il, combien ici tout le monde est tranquille ; et cependant il n'est point encore sorti de cette chapelle un seul prisonnier qui n'ait été conduit à la mort. » Cette fatalité cessa à mon arrivée ; car, de tous ceux avec qui je me trouvai, MM. Barnave et Duport-du-Tertre furent les seuls qui périrent. Parmi les vingt-huit personnes logées dans cette chapelle, on comptoit dix-sept Tonnerrois, accusés de je ne sais quel délit, et pour qui plaida M. Chauveau-Lagarde, le courageux défenseur de la Reine : ils furent tous acquittés.

Je ne restai que cinq jours à la Conciergerie. Le second, je subis un interrogatoire qui me surprit, par le peu d'importance que l'on parut y attacher. Le soir, j'éprouvai une scène assez désagréable. Parmi les membres de la commune destinés à être mis en jugement, se trouvoit un nommé Jobert, administrateur de police, avec qui je n'avois jamais eu la moindre relation. Il étoit gros comme moi, mais plus grand, et estropié comme moi. Il n'osoit quitter sa chambre, ni paroître dans la cour. Avide de respirer

un instant, je passai dans cette cour, et je fus assailli par des huées et des menaces. Je rentrai aussitôt dans la chapelle, et racontai ce qui m'étoit arrivé. Quelques-uns de mes compagnons d'infortune sortirent pour prendre des informations. On m'avoit cru *Jobert;* et ceux qui avoient été incarcérés par son ordre l'ayant désigné à d'autres prisonniers, ceux-ci, trompés par les renseignemens, m'avoient fait porter la peine de ses injustices. Tout s'éclaircit; et quand on sut mieux qui j'étois, et quels motifs m'avoient conduit dans ce vestibule de la mort, on me donna autant de marques d'intérêt que l'on m'avoit prodigué de reproches. Bientôt je reçus mon acte d'accusation. Ma femme, profitant de la liberté qu'on accordoit aux prisonniers la veille de leur jugement, se rendit à la Conciergerie. J'avois conservé toute ma fermeté jusqu'à ce moment; elle m'abandonna quand j'embrassai, peut-être pour la dernière fois, la personne qui me chérissoit le plus. Je lui remis le peu d'effets précieux qui me restoient encore, et surtout ma chère bague, qui ne m'avoit jamais quitté. Il fallut se séparer. Je rentrai dans la chapelle, et j'employai une

partie de la nuit à écrire mes moyens de défense. J'avois fait prier M. Chauveau-Lagarde de plaider pour moi; mais la cause des Tonnerrois ayant été appelée le même jour au second tribunal, il ne put se charger de la mienne. Un mauvais avocat, nommé *Vincent*, m'offrit ses services; n'ayant pas le choix, je les acceptai. J'étois en jugement avec *Michonis*, *Jobert*, l'un et l'autre administrateurs de police; *Lebœuf*, *Dangé*; *Vincent* et *Moille*, alors membres de la commune; *Beugneau*, qui, comme moi, étoit sorti depuis six mois de la commune provisoire. *Toulan* et *Bruneau* n'avoient pu être arrêtés, et l'on s'étoit peu occupé du soin de les poursuivre. Sur le banc des accusés se trouvoient encore un marchand de bois, nommé *Fontaine*, et la femme *Sophie Lebon*, veuve *du Tilleul*. Ces deux personnes m'étoient absolument inconnues, et figuroient dans une affaire qui n'avoit aucun rapport avec la mienne.

On sait que *Michonis* avoit quelquefois conduit à la Conciergerie des personnes curieuses de voir la Reine. Entr'autres, il y mena le chevalier de Rougeville, qui remit à cette Princesse un œillet dans lequel étoit

renfermé un billet, portant que l'argent et les autres secours ne lui manqueroient pas. Sa Majesté avoit, le lendemain, essayé d'y répondre en piquant quelques mots avec une épingle, sur un morceau de papier. Cette réponse fut interceptée par un gendarme, remise à la femme du concierge, et par elle à Michonis. Cet administrateur se garda bien de parler de cette aventure ; mais les gendarmes firent leur déposition, et Michonis fut arrêté. Le sieur Fontaine, et la femme Sophie du Tilleul, furent mis en jugement, pour avoir reçu dans leur maison le chevalier de Rougeville et Michonis, et s'être ainsi prêtés au crime dont on les accusoit (1).

Quant aux autres, on leur reprochoit, ainsi qu'à moi, d'avoir entretenu des intelligences criminelles au Temple, sans néanmoins articuler aucun fait, sinon contre Dangé; savoir, que le fils de Louis avoit déclaré, dans ses dépositions, *qu'un jour*,

---

(1) L'éditeur des *Mémoires de Cléry* se trompe en disant que le chevalier de Rougeville fut arrêté au guichet, et bientôt condamné à mort. Il n'a point péri.

en l'embrassant, ledit Dangé lui avoit exprimé le désir de le voir sur le trône de son père. J'ignore ce que dit le jeune Prince, ou plutôt ce qu'on lui fit dire dans le procès-verbal dressé au Temple ; mais il est certain que ce fut moi qui, en l'embrassant, avec la permission de la Reine, me servis des expressions dont on fit un crime à Dangé. D'après le caractère de ce dernier, il n'est guère présumable qu'il ait tenu un pareil discours.

Quoique l'affaire ait duré deux jours et occupé quatre séances, elle n'offrit rien qui dût piquer la curiosité. Elle se passa, de la part des témoins, en dépositions insignifiantes. Je ne pus m'empêcher de sourire de pitié, en entendant un de ces témoins déclarer uniquement qu'il me connoissoit.... *pour m'avoir vu souvent passer devant sa boutique.*

Le seul Mathey, gardien du Temple, homme du caractère le plus atroce, répéta contre moi cette accusation si souvent intentée, que, toutes les fois qne j'arrivois à la tour, je refusois de souper pour monter plus tôt chez la Reine ; que ces deux Princesses m'avoient fait un jour devant lui deux révérences. Il n'articula aucun fait contre

Toulan. Je m'attendois à voir comparoître Tison, dont je redoutois le témoignage; il ne fut pas appelé. Aucun membre de la commune ne déposa contre nous: cette commune commençoit dès-lors à rivaliser avec la Convention; elle vouloit décimer celle-ci à son gré, et ne pas souffrir que l'on portât la moindre atteinte à son propre pouvoir, en osant sacrifier quelques-uns de ses membres. Voilà ce qui sauva ceux qui siégeoient alors dans le conseil, et j'échappai derrière eux. Voilà pourquoi on fit évader Toulan, sur lequel il existoit des charges assez fortes pour qu'il fût difficile de le sauver (1).

A toute autre époque les dépositions faites contre Michonis l'eussent conduit à la mort. Si les gendarmes eussent été plus vivement pressés, il lui seroit devenu impossible de se défendre. Mais cette partie de l'affaire fut traitée plutôt comme un acte de comédie que comme un débat sérieux. Le principal témoin étoit ivre; son récit, ses gestes, le

---

(1) Cependant, six mois après, il fut arrêté à Bordeaux, conduit à Paris, et traîné le lendemain à l'échafaud, avec soixante infortunés qui, comme lui, ne furent point entendus.

son de sa voix, qu'il changeoit suivant les interlocuteurs, dont il parodioit l'entretien; les chaises mêmes, qu'il mettoit en action; tout rappeloit la scène de Sosie, et, en excitant le rire des auditeurs, donnoit un peu le change à leur attention.

Le second jour, quoique je touchasse au moment décisif, je me sentois plus de courage que la veille. Une circonstance bien futile en elle-même, m'avoit paru d'un heureux augure. On rira, si l'on veut, de ma niaise superstition, je n'en dirai pas moins la vérité. J'aime les chiens, plus que tout autre animal: leur fidélité m'attache; leurs caresses me réjouissent, me distraient au milieu des plus sombres pensées. Le matin de ce jour qui pouvoit m'être si funeste, je me promenois seul dans la cour de la Conciergerie: tout-à-coup deux gros chiens accourent et saisissent, chacun par un bout, le mouchoir que j'avois à la main; ils le tirent avec force, sautent, gambadent autour de moi, semblent trouver du plaisir à être caressés; puis me quittent, émerveillé que j'étois de leurs jeux et de leur douceur. Les prisonniers, qui me voyoient de leurs fenêtres, ne pouvoient comprendre qu'au moment de monter

sur le fauteuil, pour la dernière fois, je pusse m'amuser ainsi avec des chiens. Il n'en est pas moins vrai que je fus charmé de cet événement. Si ces mêmes dogues m'eussent montré les dents en aboyant après moi, je n'ose dire quel présage j'en aurois tiré.

Lorsqu'il s'agit de la défense des accusés, mon avocat prit la parole, et dès son exorde il me prouva que si je le laissois parler davantage, il gâteroit ma cause, fût-elle la meilleure du monde. Je l'arrêtai au moment où, cherchant à justifier mes fréquentes visites au Temple, il s'avisa de dire : *Les plus patriotes s'étoient chargés des fonctions municipales ; ceux qui l'étoient moins....* Je priai le président de permettre que je me défendisse moi-même, et je le fis avec assez d'adresse pour paroître plus conséquent que mon avocat.

Je me souviens qu'un M. de la Fleutrie, chargé de la défense de Michonis, et de quelques autres accusés, s'en acquitta de manière à mériter l'approbation générale ; mais, comme je crois l'avoir dit, tout annonçoit que cette affaire avoit été concertée d'avance ; qu'on étoit convenu de sa marche, de sa durée, de son issue. Quoi qu'il en soit,

le jury, ayant délibéré fort peu de temps sur les questions proposées, déclara qu'il y avoit eu un complot contre la république, etc. etc...;

Que si Michonis avoit été complice de cette conspiration, il ne l'avoit pas fait méchamment et avec des intentions contre-révolutionnaires;

Que tous les autres accusés n'avoient point participé à ce même complot, ni entretenu au Temple des intelligences criminelles.

D'après cette déclaration, nous fûmes acquittés et mis en liberté au même instant.

Le seul Michonis fut condamné à rester en état d'arrestation jusqu'à la paix générale. Il périt plus tard, comme complice d'une prétendue conspiration tramée dans sa prison.

Il fut impossible d'avoir des renseignemens précis sur ce billet du chevalier de Rougeville, et la réalité des promesses qu'il faisoit à la Reine; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il exista un autre projet d'enlever cette princesse de la Conciergerie. On lui avoit destiné une chambre placée sous le Palais de Justice, dans une situation telle qu'il étoit possible de l'en tirer la nuit même qu'elle y seroit entrée. J'ai entre les mains

la pétition imprimée d'un architecte nommé G..... , qui, destitué par le département, et se plaignant de cette injustice à la convention nationale, s'exprime en ces termes: (Je copie littéralement.)

« Je suis obligé de citer un fait bien » grave dans la révolution, et j'appelle en » témoignage des représentans du peuple, » qui vinrent visiter la Conciergerie quelque » temps avant le jugement de la veuve... » (Je supprime les injures.) Ils se souvien- » dront des observations heureuses que je fis » sur la chambre préparée, contre mon » avis, pour cette femme.... Ils se souvien- » dront enfin que mes observations préva- » lurent, et que si on n'y eût déféré, elle eût » échappé dans la nuit même de sa translation. » On connoît quel étoit le projet de l'enlever; » plusieurs condamnations ont prouvé qu'il » existoit. »

Quand j'eus lu cet article, je pris des informations aussi exactement qu'on pouvoit le faire; et tout ce que je recueillis, c'est qu'il s'agissoit uniquement de détacher dans la grand'salle une des dalles dont elle elle est pavée, et de creuser assez pour pénétrer dans la chambre où devoit être dé-

posée la Reine, qu'on eût aisément retirée par cette ouverture.

Dès que le jugement eut été prononcé, je sortis de la Conciergerie, et fus ramené chez moi par des amis qui m'attendoient. Avec quelle joie j'embrassai ma femme, ma vieille mère, les amis fidèles (1), qui, par leur zèle et leurs soins constans, avoient soutenu ma maison, conservé mes élèves, et empêché la perte de mon humble fortune! que de reconnoissance je devois à la majeure partie de ma section, qui n'avoit cessé d'envoyer partout des députations pour tâcher de m'arracher au sort que l'on me croyoit destiné!

Le seul comité révolutionnaire frémit en me voyant libre, et je ne pus me méprendre à ses clameurs et à ses menaces.

Il ne me restoit plus qu'à m'enfoncer dans une profonde obscurité, pour donner le temps à cette haine de s'éteindre. Je me livrai tout entier à l'instruction de mes élèves, sans rien changer à ma méthode

---

(1) Je dois citer particulièrement M. Guer., aujourd'hui conseiller titulaire de l'Université, et M. Tr.... préfet du département de l'Aude.

ordinaire. On ne m'inquiéta pas même sur les exercices de piété, que nous n'interrompîmes jamais.

Une seule fois quelques gens malintentionnés me suscitèrent une affaire désagréable. Deux enfans, dont l'un étoit gratuitement élevé chez moi, séduits par une promesse d'argent, se présentèrent à la société populaire de ma section, pour y dépòser contre leur maître. J'étois, disoient-ils, un royaliste : à la vérité je ne leur parlois pas du Roi de France ; mais les livres que je leur mettois entre les mains rappeloient tous la royauté. La mythologie commençoit par ces mots : *Jupiter étoit le roi du ciel.* On trouvoit dans la grammaire française : *le palais du Roi*, pour *de le Roi*, etc. Croiroit-on que de pareilles dépositions furent accueillies, que l'on demanda mon arrestation, et que, sans M. de Myr... qui, pour sa propre sûreté, présidoit alors cette société populaire, le mandat d'arrêt eût été lancé contre moi ? Il représenta que jusqu'au moment où l'on auroit imprimé de nouveaux livres, il falloit se servir des anciens, et qu'il n'en existoit pas un seul où les mots *roi* et *royauté* ne se trouvassent. Je ne sais

trop ce qui seroit arrivé, si la nommée Camp..., femme d'un des mille imprimeurs qui pulluloient alors dans Paris, n'eût attesté que, m'ayant envoyé une épreuve de la constitution à corriger, je m'étois empressé de la satisfaire. Cette femme, d'une hardiesse inexprimable, gouvernoit à son gré le comité révolutionnaire, dont son mari étoit membre: celui-ci, d'un caractère assez doux, ne fit jamais beaucoup de mal par lui-même; mais sa chère moitié en faisoit pour deux.

Après la mort de Robespierre, nous respirâmes plus librement : ce fut alors que Madame Royale, traitée avec un peu plus d'égards, obtint la permission de se promener dans le jardin du Temple. Son auguste frère avoit péri victime de la scélératesse de son gardien, du vil et sanguinaire Simon, qui sut détruire lentement cette fleur si belle. Aimable et noble enfant! tes traits sont gravés dans ma pensée, et jamais ils n'en seront effacés. Tu paroissois sensible à mon dévouement; et le doux accueil que je recevois de toi ajoutoit à mes forces, à mon ardeur pour te servir. Hélas! je n'ai pu faire ce que mon cœur me conseilloit;

mais, en gémissant sur l'inutilité de nos projets, je goûte quelque consolation dans la conviction intime que j'avois tout tenté pour en assurer le succès.

Ami de M. Desault, je voulois le prier de me conduire avec lui au Temple, où j'espérois revoir le jeune Roi et Madame. La mort enleva presque subitement cet homme non moins célèbre par ses qualités excellentes, que par ses talens admirables; et cette mort, qui parut alors, et paroîtra peut-être encore un problème, me priva du plus grand plaisir que j'eusse pu goûter.

A peine madame Cléry, dont le mari étoit auprès de Sa Majesté Louis XVIII, eut-elle appris que Madame se promenoit le soir, qu'elle s'empressa de louer dans une maison, appelée la rotonde du Temple, deux chambres dont les croisées donnoient sur le jardin, la rue qui sépare étant fort étroite. De là on découvroit, on entendoit parfaitement. On porta une harpe dans la pièce que nous nommions la salle du concert; et la première fois on chanta des morceaux qui n'avoient point un rapport direct avec la situation de Madame. Pour

le concert suivant, je composai la romance intitulée *les Regrets*, dont madame Cléry fit la musique, et que son amie chanta :

LES REGRETS.

Las! avec moi gémissez, cœurs sensibles;
Ils sont passés, les jours de mon bonheur!
Plus ne verrai momens doux et paisibles,
Et désormais vivrai pour la douleur.
Lugubres chants, répétés sur ma lyre,
Par vous seront mes regrets exprimés;
Autre refrain que ces mots ne puis dire :
Ils ne sont plus ceux que j'ai tant aimés!

De tes vertus, quand triompha le crime,
Louis, sur toi, versai long-temps des pleurs;
Mais attendois qu'une seule victime
Des assassins apaisât la fureur.
Ta fille, hélas! ton fils à son aurore
Me consoloient : mes maux étoient calmés,
Et supposois revoir Louis encore,
En voyant ceux qu'il avoit tant aimés.

Séjour affreux qu'habitoit l'innocence,
Que m'as laissé triste et doux souvenir!
Noble famille, au sein de la souffrance,
Quand me voyois, goûtoit quelque plaisir.
Aimable sœur, auguste et tendre mère,
Qu'ont-ils produit mes vœux pour vous formés?
L'espoir a fui. Comme une ombre légère,
Ont disparu ceux que j'ai tant aimés!

Quand des méchans le glaive parricide,
Reine adorée! eut terminé ton sort,

Victime aussi de leur rage homicide,
Pensai mourir; mais bénissois la mort.
Aurois alors fini tant de misère.
Avois trop vu noirs forfaits consommés.
Heureux est-on d'abandonner la terre
Où ne sont plus ceux qu'on a bien aimés!

Pour contenter leur aveugle furie,
C'étoit trop peu de me faire mourir;
En me laissant le fardeau de la vie,
D'un long supplice ils ont su me punir.
Elisabeth! sur les rivages sombres
Aurois reçu tes mânes fortunés;
Moi-même heureux dans le séjour des ombres,
D'être avec ceux que j'avois tant aimés!

Point n'aurois vu, battu par la tempête,
Tomber ce lis qui faisoit mon bonheur:
Avec fierté comme il portoit sa tête!
Comme il brilloit d'une vive blancheur!
D'un vain espoir plus ne sens le prestige;
Plus ne sera ce beau ciel animé:
Hommes cruels! ils ont brisé la tige
Du rejeton que j'avois tant aimé!

En quelque lieu que mon œil se repose,
Vois des cyprès, et ne vois plus de fleurs:
Las! cependant est encore une rose;
Un souffle impur a flétri ses couleurs:
Protége-la, Dieu puissant que j'appelle;
Que noirs autans soient par toi comprimés;
Plus n'ai de vœux à former que pour elle:
Ai tous perdu ceux que j'ai tant aimés!

Pour nous écouter, Madame s'asseyoit sur une caisse, ou sur un pot à fleurs renversé.

Le décret portant que la fille de Louis XVI seroit remise entre les mains de l'empereur d'Autriche, me fournit le sujet de la romance suivante, qui fut chantée le lendemain.

LA CONSOLATION.

Toi que, pour consoler la vie,
Créèrent les Dieux bienfaisans,
Viens prêter, ô douce harmonie!
Un nouveau charme à mes accens.
Ceux qu'ici je vais faire entendre
Doivent plaire à tous les bons cœurs.
Hélas! qui pourra me comprendre
Sans verser avec moi des pleurs?

Oh! si les accords de ma lyre
Pénétroient dans ces murs affreux!
Les tristes sons que je soupire
Calmeroient des maux rigoureux:
Et ma voix, rompant le silence
Qui de ces lieux double l'horreur,
Ramèneroit à l'espérance
Un cœur flétri par la douleur.

L'infortune est une blessure
Que guérit la douce amitié;
Oui, des tourmens que l'âme endure,
Le meilleur baume est l'amitié.
O toi, que le destin sévère
Ne se lasse point d'opprimer!
Apprends donc qu'il est sur la terre
Des cœurs qui savent bien aimer.

Dieux! à l'aurore de la vie
N'avoir connu que le malheur!

Captive au sein de sa patrie,
Y respirer pour la douleur !
Chaque matin voir la lumière
Sans qu'il soit permis d'en jouir!
Chaque soir fermer la paupière,
Sans jamais cesser de souffrir!

Tendre enfant, de ta destinée
Telle fut long-temps la rigueur.
Ton crime, hélas ! c'est d'être née
Sous la pourpre et dans la grandeur.
Les droits sacrés de l'innocence
Seroient-ils aujourd'hui perdus?
Et doit-on punir la naissance
Au lieu d'honorer les vertus?

Au matin, quand de la nature
Les oiseaux chantent le réveil,
Sur ces tilleuls, quand leur murmure
Presse le retour du soleil,
Leurs chants ont pour toi quelques charmes;
Ta bouche sourit à leurs jeux;
Mais tu dis, en versant des larmes:
« Quand serai je libre comme eux?

» Dès que l'aquilon, sur ces rives,
» Vomit la neige et les frimas,
» En paix leurs troupes fugitives
» S'envolent vers d'autres climats.
» Ah! lorsqu'ici de longs orages
» Se déchaînent avec fureur,
» Pourquoi, sur de lointains rivages,
» Ne puis-je chercher le bonheur? »

Calme-toi, jeune infortunée,
Ces portes bientôt vont s'ouvrir:

Bientôt, d tes fers délivrée,
D'un ciel pur tu pourras jouir.
Mais, en quittant ce lieu funeste,
Où règnent le deuil et l'effroi,
Souviens-toi, du moins, qu'il y reste
Des cœurs toujours dignes de toi.

Nota. Ces romances, et deux autres composées dans le même temps, et que j'ai placées à la fin de cet ouvrage, se vendent avec la musique et les accompagnemens, chez Siéber, rue des Filles-Saint-Thomas, n°. 21.

Tous les jours où ce petit concert avoit lieu, la rue se remplissoit de curieux; et quoique l'on remarquât quelqu'opposition dans les sentimens, il étoit aisé de voir que le nombre des bons l'emportoit sur celui des méchans. Cependant la police prit de l'humeur; elle nous intima l'ordre de cesser nos concerts. Ce fut surtout le jour de Saint-Louis, fête à laquelle des couplets faisoient allusion, qu'éclatèrent ses plaintes; elles devinrent si vives, les menaces si pressantes, qu'il fallut obéir. Madame partit peu de temps après.

Une seule époque, depuis ces événemens, fut très-orageuse ; je veux parler du 13 vendémiaire. Je présidois, depuis trente-cinq jours, une section où le parti des Bourbons triomphoit, en même temps que la haine

contre la Convention étoit portée à son comble. Malgré la réunion des gens de bien, les révolutionnaires en minorité furent assez adroits pour obtenir tout ce qu'ils désiroient. La mauvaise foi dans le recensement des votes; la violence contre ceux qui s'opposoient avec le plus de fermeté à leurs desseins; la séduction des troupes amenées à Paris; l'armement des brigands arrachés des prisons et réunis autour de leurs chefs; le défaut d'ensemble dans les mesures adoptées par les sections; le manque de canons pour opposer à l'artillerie qui protégeoit la Convention; enfin la diversité, l'opposition même des intérêts qui faisoient mouvoir les chefs du parti anti-conventionnel; tout concourut à faire échouer une entreprise dont il eût été possible d'assurer le succès. Le sang français coula dans cette funeste journée, et l'on n'a point oublié comment le pouvoir de cette Convention si coupable fut assuré, par celui-là même qui devoit bientôt anéantir tous les pouvoirs, et élever sur leurs ruines la masse colossale de sa propre puissance.

Ceux qui avoient montré quelqu'énergie dans ces circonstances, furent obligés de se soustraire aux mandats d'arrêt lancés contre eux. On avoit cependant attendu, pour sévir,

que l'assemblée électorale eût terminé ses opérations. Vers la fin d'octobre, la personne chargée de m'arrêter, me fit avertir qu'elle se présenteroit le lendemain, en vertu d'un ordre du comité de sûreté générale; qu'ainsi j'eusse à pourvoir à ma sûreté. Il étoit neuf heures du soir; les barrières étoient fermées; je n'avois point de passe-port. Le hasard voulut que le charbonnier de la maison se trouvât chez moi avec sa voiture. Il consentit à partir dans la nuit, me cacha sous des sacs vides; et, lorsque nous fûmes à la barrière, sa femme s'assit sur moi, et nous passâmes, favorisés par une pluie abondante qui rendit la sentinelle plus paresseuse. Le lendemain, j'arrivai à Bonnelles, où, pendant huit jours, je me dérobai à tous les regards. Il paroît que l'on n'avoit point un véritable désir d'exercer des vengeances; car, tous ceux qui avoient été menacés ou poursuivis reparurent bientôt sans qu'on les inquiétât davantage. Deux (1) seulement périrent, et ce fut, dit-on, par leur faute. Quant à moi, je dus ma liberté aux démarches de Mme Des..., et aux soins de M. de Kerv...., qui fit annuler le mandat d'arrêt.

---

(1) Lebois et Lafond.

Je rentrai dans Paris avec la ferme résolution de me borner à mes fonctions particulières, sans me mêler des affaires publiques. Je tins à peu près parole ; car je ne regarde pas comme une infraction bien grande d'avoir accepté une place d'électeur dans un moment où il falloit éloigner la tourbe révolutionnaire, qui s'agitoit pour recomposer à son gré une nouvelle convention ; ni ma nomination à une place d'officier municipal, que le directoire me jugea indigne d'occuper.

Au 18 brumaire arriva cette révolution, dont les suites, peu prévues, causèrent tant de maux à l'Univers entier. L'histoire dira comment, à l'anarchie, succéda le plus affreux despotisme ; comment la France, épuisée d'hommes et d'argent, sans commerce, sans industrie ; esclave aveugle de l'ambition la plus irréfléchie, réduite à pleurer ses enfans dévoués à la mort dès leur naissance, et moissonnés par le fer, avant d'avoir pu être utiles à leur patrie, a vu, en un seul jour, terminer ses infortunes ; comment, après vingt-cinq ans de deuil et de misères, elle a recouvré ses souverains légitimes, et, avec eux, la paix et le bonheur. En lisant cette partie de nos annales, on ne pourra croire à

la multitude des événemens amoncelés dans un si court espace. Que si l'illustre Bossuet, en faisant l'éloge funèbre de la fille de Henri-le-Grand; de cette princesse si noble, si magnanime, forcée de fuir loin de cette île superbe, qu'elle avoit honorée par ses vertus, s'étonnoit des révolutions que présentoit cette vie si cruellement agitée, et peignoit à si grands traits *la félicité sans bornes, aussi bien que les misères; une longue et paisible jouissance d'une des nobles couronnes de l'Univers; tout ce que peuvent donner de plus glorieux la naissance et la grandeur, accumulé sur une tête, qui ensuite est exposée à tous les outrages de la fortune.... Des changemens inouïs : la rébellion, long-temps retenue, à la fin tout-à-fait maîtresse : nul frein à la licence : les lois abolies : la Majesté violée par des attentats jusqu'alors inconnus : l'usurpation et la tyrannie sous le nom de liberté.... un trône, indignement renversé, si miraculeusement rétabli;* avec combien plus d'énergie offriroit-il à nos yeux cette suite de révolutions qui se précipitent les unes sur les autres, dans l'étendue de l'Europe entière; ces batailles qui se succèdent au point de se confondre; ces marches rapides de troupes innombrables, qui se pressent et se refoulent

dans tous les sens; ces armées que l'on diroit sortir en un instant de la terre, pour être dévorées par elle en moins de temps encore; ces fleuves, étonnés de voir leurs rives couvertes d'une masse de combattans, que naguères six cents lieues séparoient d'elles; ces trônes établis et renversés; ces fantômes de rois dont les noms éphémères ne paroîtront dans l'histoire que pour étonner l'esprit par la vanité de leur existence et la rapidité de leur chute; enfin la réhabilitation de la France dans son ancienne prospérité, sous l'héritier des vertus de Louis IX, de la bonté de Louis XII, pour tout dire en un mot, sous le petit-fils de Henri : Oui, s'écrieroit-il, *le doigt de Dieu est ici;* lui seul pouvoit opérer tant de merveilles; lui seul a creusé l'abîme où devoit rouler ce colosse dont le Monde étoit accablé; lui seul a éteint dans tous les cœurs le désir de la vengeance, pour n'y laisser que l'amour de l'humanité : il a rétabli le calme sur cet immense océan, long-temps agité par de furieuses tempêtes. Que les leçons du passé ne soient point perdues pour l'avenir, et que le souvenir de tant de maux nous prémunisse contre les excès dont ils furent les suites funestes !

LA CRAINTE (1).

Que je craignois qu'un triste orage
Ne t'éloignât de ce jardin !
Combien l'aspect d'un seul nuage
A troublé mon cœur ce matin !

Je disois : de l'aimable Aline
L'orage enchaînera les pas.
Ah ! du moins si son cœur devine
Les amis qu'elle ne voit pas.
Quoi ! le ciel à nos vœux rebelle
A-t-il donc voulu nous punir ?
Faut-il qu'ici chacun l'appelle
Sans espoir de la voir venir ?

Mais, quel bonheur ! le triste orage
A fui bien loin de ce jardin ;
Il est passé l'affreux nuage
Qui nous fit trembler ce matin.

J'aime à suivre sur la verdure
Ses mouvemens si gracieux ;
Contre les arbres je murmure
Dès qu'ils la cachent à nos yeux.
Jusqu'à nous de sa voix si tendre
Zéphir porte les sons flatteurs :
L'oreille ne peut les entendre,
Mais ils parviennent à nos cœurs.

Quoi ! de la nuit l'obscur nuage
Déjà s'étend sur ce jardin ?
Elle fuit ! Dieu ! voilà l'orage
Qu'il falloit craindre ce matin.

---

(1) Cette romance fut composée et mise en musique le 22 août 1795, lorsque le mauvais temps nous faisoit craindre que Madame ne pût se promener dans le jardin du Temple. A midi, le temps changea, et le concert eut lieu comme à l'ordinaire.

LE VIEUX TROUBADOUR (1).

Que fais-tu, pauvre troubadour,
Accablé du poids de ta peine?
Loin de ta dame souveraine
Tu gémis la nuit et le jour.
Privé de sa douce présence,
Combien il t'a fallu souffrir;
Ah! ne cherche plus à mourir!
Voici renaître l'espérance.

Le solitaire troubadour
N'a point encor brisé sa lyre;
De ses maîtres, dans son délire,
Il veut consacrer le retour.
Vingt hivers sa douleur extrême
A ses chants ôtoient leur fraîcheur;
Mais que peut le temps sur le cœur?
Son amour est toujours le même.

Art puissant, art consolateur,
Madame en toi trouvoit des charmes!
Si ma voix fit couler ses larmes,
Ma voix chantera son bonheur.
Jours heureux, dus à l'innocence,
En la rendant à nos desirs,
Aurez-vous assez de plaisirs
Pour payer vingt ans de souffrance?

Quels vœux formoit le troubadour
Avant de finir sa carrière?
Au ciel son ardente prière
Ne demandoit que ce beau jour.
Mais au bords chéris de la Seine,
Il a vu renaître les lis;
Ces lieux sont par eux embellis,
Pourroit-il les quitter sans peine?

FIN.

---

(1) Les paroles de cette romance ont subi de légers changemens, pour l'adapter à l'heureux retour de Madame.

ORAISON FUNÈBRE.

ORAISON FUNÈBRE

DE TRÈS-VÉNÉRABLE

H. E. EDGEWORTH DE FIRMONT,

CONFESSEUR DE LOUIS XVI,

Prononcée le 29 juillet 1807, dans la Chapelle française de King-street, Portman-square, à Londres,

PAR M. L'ABBÉ DE BOUVENS.

SUIVIE

De plusieurs Pièces officielles relatives à la proposition faite, en 1803, par *Buonaparte*, à S. M. LOUIS XVIII, et à tous les Membres de Sa Famille, de renoncer en sa faveur au Trône de France.

DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN.

PARIS,

GOUJON, LIBRAIRE, RUE DU BAC, N°. 33;
H. NICOLLE, A LA LIBRAIRIE STÉRÉOTYPE, RUE DE SEINE, N°. 12.

M. DCCC. XIV.

ORAISON FUNÈBRE

DE TRÈS-VÉNÉRABLE

M. EDGEWORTH DE FIRMONT,

CONFESSEUR DE LOUIS XVI.

Benedictio perituri veniebat super me.

La bénédiction de celui que la mort alloit frapper, descendoit sur moi. *Livre de Job, ch.* 29.

MONSEIGNEUR (1),

LE tombeau de l'homme vertueux que nous regrettons, paroît s'ouvrir en ce moment, et j'entends cette voix, qui nous fut chère, répéter ces mêmes paroles : *Benedictio perituri veniebat super me.* « J'ai vécu sur la terre, » nous dit ce dernier consolateur de Louis XVI, « et le Sei- » gneur m'a éprouvé par de grandes tribula- » tions ; j'ai fui devant les bourreaux de mon » Roi qui regrettoient de ne m'avoir pas associé

(1) MONSIEUR, frère du Roi, présent à la cérémonie.

» à son supplice, j'ai marché au milieu des per-
» sécutions, et je n'ai dû ma délivrance qu'aux
» bénédictions de la grande victime que j'avois
» conduite à l'autel. *Benedictio perituri venie-*
» *bat super me*..... mais surtout lorsque la pro-
» vidence m'a transporté auprès de la famille
» éplorée des Bourbons, lorsque je suis devenu
» le confident de tant de douleurs, le dépositaire
» de tant de souvenirs déchirans, lorsqu'ils m'ont
» appelé aussi leur consolateur, alors je me suis
» écrié, en songeant aux derniers momens de
» mon Roi : *Benedictio perituri veniebat super*
» *me.* » Que ce langage, Messieurs, est bien propre à émouvoir nos cœurs ! Ah ! si je le prête en ce moment à celui qui excite nos regrets, c'est qu'il le tenoit souvent sur la terre, et je ne craindrai pas de l'assurer, puisque notre Auguste Souverain, accoutumé aux épanchemens de son âme, a daigné indiquer lui-même cette sentence si remarquable et si bien appropriée à mon sujet (1) : *Benedictio perituri veniebat super me.* Il m'est donc permis d'annoncer ici que les dernières aspirations de l'innocence immolée à l'injustice et à la barbarie des hommes, se sont

(1) Sa Majesté Louis XVIII a daigné faire mander à l'orateur d'employer ce texte pour son discours.

attachées à la destinée de celui que nous pleurons, et que, semblable au disciple bien-aimé sur lequel l'Homme-Dieu laissa tomber du haut de sa croix sa divine recommandation, il a puisé pour le reste de sa vie, dans les derniers vœux de son Roi, une source de grâces abondantes. Grande et glorieuse récompense du plus saint dévouement, mais récompense dont il s'étoit rendu digne auprès de celui qui peut seul en dispenser de pareilles, par son zèle pour la Religion, et par toutes les vertus qui font honorer ses ministres. Durant ces jours de bouleversement où notre malheureuse patrie n'offroit que des ruines dans l'ordre religieux et politique, où l'impiété avoit renversé les autels du Très-Haut, où les profanations étoient devenues légales, il semble que le Seigneur s'étoit dit comme au temps des coupables enfans du grand prêtre Héli qui souilloient le temple : *Suscitabo mihi sacerdotem fidelem qui secundùm cor meum faciet* (1). *Je susciterai un prêtre fidèle qui agira selon mon cœur ;* et cet homme prédestiné de Dieu, vous allez le reconnoître, Messieurs, dans Très-Vénérable HENRI ESSEX EDGEWORTH DE FIRMONT, Prêtre de la Sainte Église Romaine,

---

(1) 3. Rois, chap. xi. v. 35.

Vicaire général du diocèse de Paris. Lorsque vous entrerez avec moi dans le détail de la carrière toute évangélique qu'il a parcourue, lorsque vous le suivrez dans l'exercice des fonctions auxquelles l'appeloit son ministère, vous serez étonnés peut-être de rencontrer dans une âme aussi douce, un courage digne des premiers martyrs, et dans la vertu la plus éminente, une modestie qui ne se démentit jamais. Voilà les grands traits de son caractère ; mais je ne les détacherai pas du tableau de sa vie, et c'est en la faisant repasser toute entière sous vos yeux, que je vais consacrer cet éloge à sa mémoire.

Lorsque la louange, que l'Église permet de faire entendre dans la chaire de vérité en l'honneur des morts, se rapporte à des hommes dont la vie peut servir de modèle au reste des Chrétiens, alors cet usage prend un caractère auguste et solennel, et les orateurs sacrés peuvent s'écrier avec confiance : *Laudemus viros..... divites in virtute* (1), *célébrons des hommes riches en vertu.* La Religion permet

(1) Ecclésiastique, chap. xliv. vers. 1.

alors de jeter quelques fleurs sur leur tombeau, et c'est ainsi que nous trouvons dans l'Écriture les éloges de Moïse, d'Aaron et de tous les prophètes que Dieu avoit envoyés au peuple qu'il s'étoit choisi. Mais l'Esprit Saint prononce anathème contre ceux qui font servir leur bouche à louer l'iniquité : *Væ qui justificatis impium pro muneribus* (1). *Malheur à vous qui justifiez l'impie pour un vil salaire.* Que de grâces n'ai-je donc pas à vous rendre, ô mon Dieu, puisque dans un siècle où l'éloquence se prostitue au crime qui prospère, où les ministres même de vos autels présentent l'encens du sanctuaire aux Antiochus dévastateurs que vous jetez sur la terre pour punir ses habitans, je me trouve appelé à célébrer les vertus d'un nouveau Samuel, et à faire éclater, dans le récit de ses actions, la gloire de votre nom et l'étendue de vos miséricordes ! Non, Messieurs, je n'aurai pas à vous entretenir de ces projets vastes qui bouleversent les empires, de ces conquêtes criminellement achetées par le sang des peuples, de ce faux héroïsme qui ne s'appuie que sur le malheur des nations ; mais je vous parlerai d'une gloire solide et durable, d'une grandeur établie sur la bien-

---

(2) Isa. chap. v. vers. 23.

faisance, de la vertu même enfin, et comme mon sujet n'a rien qui appartienne aux pompes du monde, c'est sur les autels même du Seigneur que je prendrai les ornemens dont j'aurai à décorer celui qui s'y prosternoit si souvent devant Sa Majesté Souveraine.

Issu d'une famille très-considérée du comté de Middlesex qui, sous le règne de la reine Elisabeth, étoit passée en Irlande, M. Edgeworth comptoit parmi ses aïeux des magistrats respectables, des militaires distingués par leur bravoure et qui avoient reçu des marques glorieuses de l'estime de leurs Souverains. Des alliances honorables avoient ajouté depuis à l'illustration de cette famille. Dans le temps des troubles religieux elle s'étoit séparée de notre communion, et il eût été sans doute impossible de prévoir que M. Edgeworth deviendroit un des ministres catholiques les plus zélés, et qu'il marcheroit sur les traces des Vincent de Paul, des François de Sales. Mais Dieu qui l'avoit marqué pour être un des ornemens de son Église, et qui l'avoit destiné, comme autrefois ses prophètes, à être son organe auprès des Rois, prépara cette vocation de cette main sûre qui amène les événemens les plus imprévus par les moyens les plus simples. Le père de M. Edgeworth avoit non-seulement

sucé avec le lait et adopté les innovations de son pays, mais il avoit choisi même un état qui lui imposoit l'obligation de les soutenir et de les propager. Cependant, comme il n'avoit pas sans doute porté dans ses erreurs cet esprit d'obstination qui ferme la source des miséricordes divines, comme il disoit souvent avec le prophète Zacharie, *Seigneur, éclairez ceux qui marchent dans les ténèbres* (1), il reçut d'en haut la même inspiration que St. Augustin ; *prenez et lisez :* dès-lors il se livra à l'étude de la vérité, la grâce se fit entendre, ses yeux furent dessillés, et, nouveau Tobie, il revit la lumière. Bientôt il a le bonheur de voir son épouse se montrer docile à ses instructions, et il s'occupe de faire élever ses enfans dans la doctrine qu'il a embrassée, et de se soustraire aux animosités que l'esprit de parti fait toujours naître. Il renonce donc à sa patrie, passe les mers et va s'établir en France. Ce royaume alors n'étoit pas livré à l'esprit d'erreur et de frénésie qui devoit un jour y faire tant de ravages ; une fallacieuse philosophie minoit sourdement, il est vrai, l'édifice antique et sacré, élevé par Clovis et soutenu par ses illustres successeurs ; mais la Religion y étoit encore

(1) Cant. Zachar.

honorée, respectée ; mais les plus utiles établissemens étoient ouverts à la jeunesse, et le Roi Très-Chrétien protégeoit de toute sa puissance le plus bel héritage de l'Église.

Ce fut donc sous des auspices tranquilles que l'abbé Edgeworth commença ses études à Toulouse dans l'une des maisons dirigées par cette société que la Religion et les lettres honorent encore de leurs regrets (1). Bientôt le choix d'un état attira l'attention de ses parens, et devint le sujet de ses plus sérieuses réflexions. Ici, Messieurs, la Providence ne laissera pas son ouvrage imparfait. Celui qu'elle se réservoit pour sanctifier les autres, qui devoit un jour être l'interprète de sa sainte loi, ne pouvoit manquer de tourner ses vues vers l'état qui donne à l'homme la sublime prérogative d'être sur la terre le dispensateur des grâces célestes. M. Edgeworth se sentit donc porté vers l'état ecclésiastique, et il entra dans les ordres sacrés. Dès-lors toutes ses vertus, dont une bonne éducation avoit entretenu le germe, parurent prendre un nouvel éclat, comme on voit croître et se développer ces arbustes

---

(1) M. Edgeworth fit ses premières études au collége des Jésuites, à Toulouse.

pleins de sève, lorsque le temps de porter des fruits est arrivé.

Dès qu'il fut élevé au sacerdoce, il reconnut que les occupations et les embarras du siècle ne pourroient s'allier avec les fonctions auxquelles il vouloit entièrement se consacrer. Il jeta les yeux sur ces maisons d'édification à Paris, où se retiroient les ecclésiastiques pour vaquer plus tranquillement aux devoirs de leur état, et son choix tomba sur celle des Missions étrangères. C'est dans cet asile que se formoient ces zélés missionnaires qui portoient aux peuples les plus reculés du globe, le flambeau de l'Évangile; c'est de là que s'élancoient ces athlètes du Seigneur, dignes imitateurs des disciples qu'il appela lui-même, hommes prodigieux que nous avons vu courir aux extrémités du monde, pénétrer dans les empires idolâtres, y braver la mort qui s'offroit à chaque pas, pour gagner des âmes à Jésus-Christ, et revenir souvent à travers l'Océan étonné de tant de hardiesse, afin d'ouvrir la route à de nouveaux apôtres. Frappé de ces grands exemples de dévouement, l'abbé Edgeworth auroit pu, comme un autre St. François Xavier, suivre cette carrière périlleuse, et il y auroit été porté sans doute par l'ardeur de sa charité; mais la main de la Providence qui veille

sur ses détèrminations lui indiquera une autre voie. C'est aux lieux même où elle l'a transporté qu'elle attend des preuves de son zèle. Elle distribue ses grâces inégalement, mais toujours pour sa gloire. C'est ainsi qu'au berceau du christianisme Paul converti parcourut les mers pour aller arborer l'étendard de la Croix chez des nations lointaines, tandis que St. Jacques restoit à Jérusalem pour confondre l'incrédulité de la Synagogue.

La capitale même de la France devint donc le théâtre des travaux apostoliques de M. Edgeworth : ce fut dans cette ville immense où toutes les passions fermentent, où le vice a tant de détours, où il se présente sous toutes les formes, qu'il débuta dans le ministère de la conduite des âmes ; ministère de médiation qui place un homme entre le Créateur offensé et la créature repentante ; ministère imposant, qui tantôt, à l'exemple du prophète Élie, fait tomber le feu du ciel sur les coupables endurcis, tantôt en fait descendre la douce rosée sur le pécheur en larmes ; ministère qui, revêtu de la puissance de lier ou de délier, devient sur la terre l'image de la justice et de la miséricorde du Dieu qui nous jugera tous. Mais ce qui surtout en fait le caractère, c'est qu'il présente une heureuse alliance

de l'autorité d'un juge et de la tendresse d'un père. Ce gouvernement modeste a été défini par Jésus-Christ lui-même le grand modèle des pasteurs. *Dominantur...... vos autem non sic* (1). *Les autres hommes cherchent à dominer, mais il ne doit pas en être ainsi de vous.* Ce divin Sauveur n'a voulu régner sur les hommes qu'en revêtant toutes leurs infirmités ; ainsi les conducteurs des âmes, animés de son esprit, doivent compatir à toutes leurs foiblesses. Nous lisons dans la vie de St. Ambroise qu'il n'exerçoit jamais ce ministère sans répandre des larmes. Ah ! si cette mansuétude chrétienne est la principale qualité qu'on doive y apporter, qui fut jamais appelé à le remplir plus dignement que celui dont j'offre la vie à votre admiration ! Il suffisoit même qu'il suivît la pente de son caractère, et jamais homme peut-être n'a montré une douceur plus inaltérable, une piété plus consolante pour les autres. Il étoit humble avec les humbles, selon le précepte de l'Évangile, et il se trouvoit porté si naturellement à l'accomplir, que les premières âmes dont il voulut prendre la direction furent choisies parmi des personnes d'une classe obscure. On a vu cet homme évangélique

---

(1) St. Luc, chap. xxii. vers. 25.

entouré des pauvres, des ouvriers de la capitale, marcher à son tribunal de paix, la joie peinte sur le frout, et comme énorgueilli des conquêtes qu'il alloit faire à Jésus-Christ, conquêtes modestes selon le monde, mais grandes aux yeux de celui qui, pour nous racheter, a voulu naître dans une crèche et mourir sur une croix.

Bientôt tant de vertus ne purent se cacher sous le voile de la modestie, et le moment arriva de produire au grand jour les talens que lui seul ne soupçonnoit pas. Des personnes pieuses de toutes les classes s'empressèrent de lui donner leur confiance. Il se rendit accessible à tous, à l'exemple de l'apôtre St. Paul, et dès ce moment on vit paroître autour de lui les fruits de ses touchantes instructions. C'est dans le cours de cet apostolat qu'il reçut la plus douce des consolations, celle de ramener au sein de l'Église des compatriotes égarés qui, touchés de la persuasion qui couloit de ses lèvres, et de l'onction vraiment céleste qu'il donnoit à ses discours, ne purent se séparer d'un guide aussi sûr dans la voie de leur salut.

Ces conversions ne purent être long-temps ignorées dans sa patrie, et les prélats respectables qui, en veillant au dépôt de la foi, s'attachoient néanmoins, selon l'esprit de l'Evangile, à contenir les animosités de parti, pensèrent que l'abbé

Edgeworth étoit l'homme le plus capable de seconder leur zèle sage et prudent. Ils connurent alors quel trésor leur avoit enlevé la France, et ils cherchèrent à le reconquérir en faisant proposer à leur ancien diocésain un évêché en Irlande.

L'offre de cette dignité éminente et propre à flatter la vanité, détournera-t-elle M. Edgeworth de la route qu'il s'est tracée, et sera-t-il accessible à l'ambition qui pénètre quelquefois dans le sanctuaire? Non, Messieurs; son âme pure et détachée des honneurs périssables de ce monde, cherchera seulement à étudier de nouveau sa vocation, et la Providence va se servir de l'organe de celui qui, dans l'ordre spirituel, possède la confiance de M. Edgeworth, pour l'éclairer (1). Il nous sera conservé *ce prêtre fidèle qu'elle a suscité au milieu de nous.* Il nous doit encore de grands exemples de vertu et de fermeté. Il a refusé les dignités offertes ; le Samuel des Israélites versa la première onction sur la tête d'un Roi choisi par le Seigneur, le Samuel de la France

(1) Le confesseur de M. Edgeworth, témoin de tout le bien qu'il produisoit dans l'exercice de son ministère, le porta à ne pas abandonner des fonctions qui étoient si évidemment utiles à la Religion.

donnera la dernière au monarque vertueux que Dieu rappellera à lui.

Ici, Messieurs, vous n'avez pu méconnoître la suite marquée des vues de la Providence à l'égard de M. Edgeworth; mais elle fera plus encore. Pour amener la grande époque de la vie de son ministre prédestiné, pour préparer la confiance de l'Auguste Martyr qu'il doit encourager, il semble qu'une gradation soit nécessaire. Oui, Messieurs, et le souverain Arbitre de nos destinées, qui descend quand il le veut aux moyens les plus ordinaires pour créer de grandes circonstances, se servira de cette gradation. Un ange sur la terre, un modèle accompli de toutes les vertus, une Princesse enfin qu'il suffit de nommer pour que tout Français lève les yeux au ciel afin de l'invoquer, Madame Elisabeth a choisi M. Edgeworth pour lui confier le soin de sa belle âme. Déjà son zèle avoit pénétré à la cour. Des personnes d'une haute naissance avoient préparé ce choix, après avoir goûté elles-mêmes la douceur de ses saintes exhortations, et celui qu'on avoit vu au commencement de sa carrière apostolique donner le pain de la parole de Dieu aux pauvres et aux enfans, le distribuoit alors à tout ce que la France avoit de plus illustre. Ah! quelle dut être sa pieuse allégresse lorsqu'il posséda le nouveau trésor

que le Ciel lui envoyoit, lorsqu'il put lire dans l'âme de cette Auguste Princesse, connoître toutes ses pensées, et puiser la sainteté dans l'objet même qui lui en demandoit la route.

Bientôt elle apprécia elle-même toutes les vertus de M. Edgeworth, et lorsque l'orage qui grondoit sur le trône parut près d'éclater, lorsque Louis XVI fut réduit à prévoir jusqu'où pouvoit se porter la criminelle audace de ses ennemis, elle disposa ce monarque infortuné à se réserver un consolateur dans celui qui étoit devenu le sien. Il paroît même que M. Edgeworth en fut prévenu, et qu'il mesura dès-lors avec une fermeté apostolique la grandeur et les dangers du ministère auquel il seroit appelé, puisqu'avant la catastrophe qui remplit l'Europe d'horreur et d'effroi, un écrit de lui, reçu en Angleterre, portoit ces paroles si touchantes :

« Mon malheureux maître a jeté les yeux sur
» moi pour le disposer à la mort, si l'iniquité de
» son peuple va jusqu'à commettre ce parricide ;
» je me prépare moi-même à mourir : car je
» suis convaincu que la fureur populaire ne me
» laissera pas survivre une heure à cette scène
» horrible. Mais je suis résigné ; ma vie n'est rien.
» Si en la perdant je pouvois sauver celui que
» Dieu a placé *pour la ruine et la résurrection*

» *de plusieurs*, j'en ferois avec joie le sacrifice, » et je ne serois pas mort en vain (1). »

Français! qui de vous ne reconnoîtroit le sujet le plus fidèle à ce noble dévouement ? Et cependant il n'étoit pas né parmi nous, celui qui tenoit ce généreux langage. Mais l'homme sensible trouve sa patrie partout où brille la vertu. Mais M. Edgeworth connoissoit celle de Louis XVI, et sa grande âme le portoit à s'offrir à la mort pour lui. Ses vœux ont pénétré au Ciel.... Il se dévouera, mais dans l'ordre des vues de la Providence. Il se dévouera, et Dieu se servira de lui pour sauver l'âme de son Roi.

Je sens, Messieurs, que j'arrive à ces terribles momens que M. Edgeworth avoit prévus. Oui, je le sens au saisissement qui s'empare de moi; je ne vais plus marcher que sur une terre abreuvée de sang, qu'à travers les clameurs d'un peuple effréné, et je n'avance qu'en tremblant. Soutenez-moi, grand Dieu! Et si, pour faire éclater la force surnaturelle que donne une sainte confiance en vous, je dois arracher l'appareil de nos plaies mal fermées, faites du moins que

(1) Ce passage est extrait d'une lettre que M. Edgeworth écrivoit de Paris, le 21 décembre 1792, à l'un de ses amis en Angleterre.

cette cruelle épreuve pour la sensibilité de ceux qui m'écoutent, serve à notre commune sanctification, et nous fasse reconnoître qu'au sein du malheur, c'est de vous qu'il faut tout attendre. Et vous, Grand Prince, pardonnez.... Hélas! en ressuscitant ces funestes souvenirs, peut-être j'appellerai vos larmes; mais du moins elles couleront sans effort au milieu de nous, et vous sentirez que des François vous entourent, en voyant la douleur planer sur cette triste assemblée.

La colère du Ciel s'étoit étendue sur la France, et Dieu l'avoit frappée de malédiction. Il avoit dit par la bouche d'Isaïe : *J'ôterai à Juda tout ce qui faisoit sa ressource, j'enleverai du milieu de lui les juges et les prophètes, et tous les hommes de bon conseil. Je lui donnerai pour chefs des factieux sans tête et sans jugement. Tout le peuple sera en tumulte, l'un opprimera l'autre, l'ami s'élevera contre son ami, l'enfant contre le vieillard, les derniers de la nation contre les plus considérables, et cette race impie se dévorera elle-même* (1). Avec quelle effrayante précision se sont exécutées ces terribles menaces!!! Qui de nous ne frémit pas encore à ce souvenir? Je passe sous silence, Messieurs,

---

(1) Isaïe, chap. iii. vers. 2, 3, 4 et 5.

tout ce qui a précédé l'emprisonnement de Louis XVI, pour appeler votre attention sur les faits qui appartiennent à mon sujet. Le Roi et toute sa famille sont au Temple. Pendant que, sous la garde des satellites de la rébellion, ces victimes augustes et infortunées gémissent dans des cachots séparés, de criminels sujets, s'érigeant en juges de leur Roi, délibèrent sur son sort. J'entends tout à coup, dans leur tumultueuse assemblée, retentir ces mots affreux : *la mort.* Bientôt elle vole de bouche en bouche cette effroyable sentence dictée par les puissances de l'enfer, et portée par des scélérats que la génération présente a voués à l'exécration, arrêt que maintiendra la postérité la plus reculée. Le Ciel a déjà fait justice d'une partie de ces infâmes régicides, et l'autre est assez flétrie par la faveur dont prétend les honorer un usurpateur farouche, digne d'avoir hérité de leur horrible puissance, et tout couvert lui-même du sang d'un Bourbon.

Pendant que ces monstres poursuivoient le cours de leurs forfaits, le Roi concentroit dans son âme les mouvemens qui l'agitoient; il craignoit d'ajouter aux mortelles inquiétudes de sa famille. Mais connoissant la perversité de ses ennemis, il s'occupa de faire prévenir celui au-

quel il se proposoit de donner les derniers témoignages de sa confiance. M. de Malesherbes fut chargé de transmettre à M. Edgeworth le désir de ce Prince infortuné. Représentez-vous, Messieurs, quelle dut être alors l'émotion de cet homme sensible, et qui attendoit en tremblant cette annonce si fatale. Ah! dit-il lui-même dans une relation qu'il a laissée écrite de sa main: « Je répondis tout ce que me dicta un cœur » flétri par la douleur, et je me disposai à rem- » plir cet honorable et pénible devoir. »

Portons un moment nos regards sur le Monarque auquel il va se réunir pour ne plus le quitter. Hélas! dans quel abîme l'a précipité la barbarie des hommes! Le premier trône du monde n'offre plus que des ruines: sceptre, couronne, tout est brisé. Un peuple entier est mis en interdiction par une poignée de factieux; une populace brute et féroce marche devant eux, les bras ensanglantés, et n'attend que le signal des meurtres; la terreur comprime tout; l'étranger épouvanté fuit cette capitale infestée par le crime; les vengeances du ciel, les mépris de l'univers pèsent sur ses habitans; un morne silence règne dans tout le reste de l'empire, et celui qui n'avoit cessé de travailler à sa prospérité, attend sa dernière heure. On lui a enlevé

tous ses appuis, on l'a séparé de tous ses amis, on a égorgé ses fidèles serviteurs. Il ressemble à un homme perdu au milieu des tombeaux, et qui cherche la place du sien. Dieu de St. Louis, vous avez donc permis que tout manquât à la fois au plus vertueux de ses successeurs ! Oui, vous l'avez permis ; vous avez puni cette génération coupable, en lui enlevant celui qui retenoit votre bras vengeur ; vous avez voulu que tout ce qui venoit de l'homme fût ôté à cette grande victime ; mais, pour prouver que son sacrifice attiroit vos regards paternels, vous lui avez laissé ce qui émane de vous-même, les bénédictions du ciel, les secours de votre Sainte Religion, et l'homme de votre choix pour les verser dans son âme !

Cependant le Roi connut bientôt jusqu'où s'étoit portée la rage des factieux ; il entendit avec calme et dignité la lecture de son arrêt ; et, dès ce moment, la présence du consolateur qu'il s'étoit choisi lui parut nécessaire. Ses bourreaux délibéroient pour la lui interdire. L'enfer préparoit sans doute ce nouveau succès à l'impiété ; mais le ciel ne le permit pas. La Religion devoit trouver son triomphe sur l'échafaud même dressé par le crime, et une Puissance inconnue maîtrisa la décision des tyrans. Par leurs ordres, l'abbé

Edgeworth se voit transporté au Temple. On le fait passer à travers des cohortes d'hommes abrutis et hideux, qui n'avoient que le blasphême à la bouche ; spectacle qui lui fait horreur. Il arrive enfin en présence de son Souverain. Ici, Messieurs, j'emprunte encore ses propres paroles; car je ne saurois égaler leur éloquente simplicité. « Jusqu'ici, dit-il dans sa relation, » j'avois assez bien réussi à concentrer les dif- » férens mouvemens qui agitoient mon âme. » Mais à la vue de ce Prince autrefois si grand, » et alors si malheureux, je ne fus plus maître » de moi-même. Mes larmes m'échappèrent » malgré moi, et je tombai à ses pieds sans pou- » voir lui faire entendre d'autre langage que » celui de ma douleur. Cette vue l'attendrit mille » fois plus que le décret qu'on venoit de lui » lire. Il ne répondit d'abord à mes larmes que » par les siennes. Mais bientôt reprenant tout son » courage : *Pardonnez*, me dit-il, *Monsieur*, » *pardonnez à ce moment de foiblesse, si toute-* » *fois on peut le nommer ainsi. Depuis long-* » *temps je vis au milieu de mes ennemis, et* » *l'habitude m'a en quelque sorte familiarisé* » *avec eux. Mais la vue d'un sujet fidèle parle* » *tout autrement à mon cœur ; c'est un spec-* » *tacle auquel mes yeux ne sont plus accou-*

» *tumés, et il m'attendrit malgré moi.* En » disant ces mots, il me releva avec bonté, et » me fit passer dans son cabinet, pour m'en- » tretenir plus à son aise. Là, me faisant asseoir » auprès de lui : *C'est donc à présent*, me dit- » il, *Monsieur, la grande affaire qui doit* » *m'occuper tout entier ; car que sont toutes* » *les autres auprès de celle-là* (1)! »

Anges du Seigneur, qui entendîtes ces paroles, vous couvrîtes alors de vos ailes ces deux âmes ; vous les séparâtes, dans ce séjour d'horreur, de l'assemblage impur de tant de scélérats, et sous votre céleste sauvegarde s'acheva cet entretien digne des cieux ! Il est terminé : la Religion vient de recevoir le dernier hommage de Louis XVI, son entière réconciliation est écrite sur le livre de vie, son sacrifice est agréé, et sa place est marquée à côté de Saint Louis. Mais celui que Jésus-Christ a choisi pour le représenter dans cette solennelle occasion, ne s'en tiendra pas à ce seul acte de son ministère. Il veut ajouter de nouvelles grâces à celle déjà reçue. Il médite de célébrer dans la chambre du Roi le plus auguste de nos mystères. Mais que d'obstacles viennent s'offrir à son esprit ? Il con-

(1) Extrait de la relation de M. Edgeworth.

noît l'impiété de ceux qui l'entourent. Ce sont les mêmes hommes qui ont placé la prostitution dans les temples du Seigneur. N'importe, embrasé du zèle qui transportoit le prophète Elie lorsqu'il parut devant l'impie Achab, il se présente à ces adorateurs de Baal, et il leur fait sa demande avec fermeté. « *Votre » proposition pourroit être un piége*, lui ré- » pond-on, *et sous prétexte de donner la com- » munion au Roi, vous pouvez l'empoisonner.* » O postérité ! le pourras-tu croire, qu'il se soit rencontré des monstres capables de porter de tels soupçons sur la vertu même ? Juifs déïcides ! notre siècle a donc produit des hommes dont la pensée a renouvelé votre attentat ! Mais ces horribles soupçons, Messieurs, ne décourageront pas celui qui *s'est placé sous la garde du Seigneur.* Animé de son esprit, il se met sous les yeux le grand modèle de patience que Jésus-Christ a laissé dans ses réponses à ses bourreaux, et il se contente de dire à ceux de son Roi : « Vous » m'avez fouillé, vous savez que je ne porte » pas de poison ; s'il s'en trouve demain, c'est » de vous que je l'aurai reçu, puisque tout ce » qui doit me servir passera par vos mains (1). »

---

(1) Extrait de la relation de M. Edgeworth.

Homme vertueux ! votre modération a fait rentrer ces blasphémateurs en eux-mêmes ; le remords et la honte ont approché pour la première fois de leur âme criminelle. Oui, vous monterez à l'autel, vous y consommerez le divin sacrifice, vous goûterez au pain des Anges, et vous y ferez participer le Prince religieux qui en attend sa force et son appui. C'est alors que, ranimé par cette nourriture céleste, il vous fera entendre ces paroles à jamais mémorables : « Mon Dieu ! » que je suis heureux d'avoir conservé mes » principes ! Par eux la mort me sera douce ; » oui, il existe en haut un juge incorruptible » qui me rendra la justice que les hommes me » refusent ici bas (1) ! »

Cependant l'heure fatale est près de sonner. Les tigres attendent leur proie ; ils se pressent autour des lieux qui la renferment. Déjà le Roi a fait ses dispositions, il a reçu le dernier adieu du seul serviteur qu'on lui eût laissé ; il a remis son testament, monument impérissable de sagesse et d'amour pour ses sujets ; l'entrevue la plus déchirante avec sa famille a comblé la mesure de ses souffrances sur la terre. Hélas ! c'est en sortant de cette scène lugubre que son courage l'a

---

(1) Extrait de la relation de M. Edgeworth.

abandonné un moment. Son âme, assez forte pour supporter ses propres maux, n'a pu soutenir tout le poids de la douleur d'une épouse chérie, d'une sœur et de deux enfans, objets de sa tendresse. M. Edgeworth le reçoit dans ses bras, le console, le fortifie. Pardonnez-moi, ô mon Dieu! qu'il me soit permis de dire qu'ainsi, pendant l'agonie de notre divin Rédempteur, vous envoyâtes un Ange pour l'encourager à son sacrifice. Eh! comment cet élan d'émotion ne se seroit-il pas échappé de mon cœur, Messieurs? Le Roi lui-même méditoit le grand et sublime spectacle de la Passion de celui qui nous a tous rachetés de son sang. Car à peine celui qu'il regardoit comme l'Ange du Seigneur lui a-t-il parlé, qu'il se relève en disant: « *Je boirai le* » *calice jusqu'à la lie. O mon Dieu! que votre* » *volonté soit faite* (1). » Et bientôt il suit les satellites qui l'attendent, jette un dernier regard vers l'appartement qui renferme sa famille, et accompagné de M. Edgeworth monte dans le char qui le conduit au lieu du sacrifice.

Vous peindrai-je, Messieurs, cette marche funèbre et lente, calculée peut-être pour ajouter aux angoisses de la victime, ces rangs hérissés de

---

(1) Extrait de la relation de M. Edgeworth.

piques et de glaives, tout cet appareil de la tyrannie inquiète, une capitale entière changée en un camp de cannibales altérés de sang? Non, détournons les yeux de ce spectacle. Il n'a pas attiré les regards de notre auguste maître. Pendant ce long et pénible trajet son âme converse avec les cieux, il se nourrit d'une lecture sainte, et sa prière se confond avec celle de son consolateur. Mais déjà j'aperçois le but où mène l'épouvantable cortége. Les bourreaux se montrent.... Jetons un grand voile sur cette scène que je ne sais plus comment appeler ... ou plutôt, ô mon Dieu, renouvelez les miracles de votre bras, séparez-nous de cette multitude féroce, mettez entre elle et nous un nuage impénétrable, comme vous fîtes paroître autrefois une colonne épaisse entre votre peuple et les coupables Egyptiens! Plaçons-nous, Messieurs, sous cet abri sacré, nous qui fûmes toujours fidèles, et, loin de ces traîtres, de ces ingrats, entourons l'autel et la victime. Quel tableau pour des cœurs Français! Recueillons-nous en silence.... Le Roi, calme et résigné, se prépare de lui-même à consommer le sacrifice. Mais que vois-je? Des exécuteurs farouches s'avancent pour l'attacher..... Cet outrage est le plus grand de tous, et déjà l'indignation se peint sur ses traits. Il regarde alors

celui que le Ciel lui a laissé pour dernier appui, il semble l'interroger, et le Samuel de la France laisse tomber ces paroles qu'interrompent ses sanglots : « Sire, je ne vois ici qu'un dernier » trait de ressemblance entre Votre Majesté et » le Dieu qui va être sa récompense (1). » O puissance de la Religion !.... Toutes les répugnances ont disparu. Jésus-Christ, le grand modèle, est sous les yeux du Roi ; il se soumet, et bientôt.... Mais déjà les Anges tutélaires de la France le portent sur le trône éternel qui lui est destiné, et on a entendu M. Edgeworth s'écrier : « *Fils de Saint* » *Louis, montez au Ciel.* » J'emploie ces mots : *on a entendu*, Messieurs ; car cet homme aussi modeste que vertueux, frappé de la célébrité dont l'entouroit cette sublime exclamation, a cherché depuis à s'y soustraire ; il ne pouvoit se rappeler, disoit-il, s'il s'étoit servi de ces expressions. Ne nous en étonnons pas ; elles étoient descendues du Ciel, et la trace d'un élan si prophétique a pu disparoître avec le moment d'inspiration. Mais il fut digne de l'éprouver, et l'histoire associera son nom à cette imposante circonstance.

Laissons respirer un moment nos cœurs op-

(1) Extrait de la relation de M. Edgeworth.

pressés. Sortons de ces lieux abominables où vient de se commettre un attentat qui a fait frémir les nations. Essayons avec M. Edgeworth de nous faire jour à travers ces bataillons tumultueux. O prodige! je vois s'ouvrir devant lui les rangs de cette foule innombrable (1). Quelle puissance inconnue a donc suspendu la rage de ces lâches complices du meurtre de leur Roi! La puissance, n'en doutez pas, Messieurs, du Dieu qui sauva Daniel, qui tira les trois enfans de la fournaise, et qui arrête quand il le veut le bras sacrilége des impies. Il protége celui qui, tout couvert du sang précieux de son Roi, a reçu ses dernières bénédictions... *Benedictio perituri veniebat super me.* Déjà il a franchi cette place que tant de crimes signaleront encore, et à peine revenu de son saisissement, il reconnoît le miracle de sa délivrance: il tombe à genoux en s'écriant: *Dominus.... salus mea, quem ti-*

---

(1) Lorsque M. Edgeworth descendit de l'échafaud, ses habits étoient couverts de sang. Les troupes et la multitude lui firent place comme par un mouvement spontané; il a raconté depuis qu'il étoit arrivé chez M. de Malesherbes dans un état de stupeur, et sans pouvoir se rendre raison de la facilité qu'il avoit trouvée à s'échapper.

mebo (1)? *Le Seigneur est mon salut, qui pourrois-je craindre à présent?* Sa confiance sera récompensée, Messieurs; mais si la Providence ne permet pas qu'il succombe, elle lui enverra encore de grandes épreuves, afin que sa patience et sa fermeté servent à notre édification.

Suivons-le rapidement dans le cours des tribulations qu'il va subir. Il trouve un premier asile chez un des généreux défenseurs de son Roi, qui devoit, hélas! tomber un jour aussi sous le glaive des tyrans (2). Mais il fallut bientôt renoncer aux consolans entretiens de ce respectable vieillard qui l'avertit lui-même des dangers qui les menaçoient tous deux. Ah! se trouvera-t-il encore des âmes sensibles qui s'honoreront d'en partager avec M. Edgeworth? Oui, Messieurs; « je me suis réservé, dit le Seigneur, des mil- » liers de fidèles qui n'ont pas fléchi le genou » devant Baal (1). » O France! ô ma patrie! il sera toujours loin de mon cœur de confondre

---

(1) Psaume XXVI.

(2) M. de Malesherbes chez qui se réfugia M. Edgeworth, après avoir entendu son récit sur les derniers momens du Roi, s'écria : « Il est donc vrai que la Reli- » gion seule peut donner la force de soutenir avec tant » de dignité d'aussi terribles épreuves ! »

(3) IIIe. Liv. des Rois, chap. xix. vers. 18.

tous tes habitans avec les vils auteurs de nos calamités. Toujours ton sein renferma des hommes purs auprès de qui la vertu ne perdit jamais ses droits. Mais alors ils n'osoient paroître ; les factions dévoroient tout ; le char affreux de la révolution rouloit dans tes places publiques ; la hache menaçoit toutes les têtes, et les plus illustres et les plus humbles ; l'innocence, la jeunesse, la caducité, tout étoit victime nécessaire : la justice perdoit ses sages, la Religion ses ministres, ses temples et ses autels, et ton sol ensanglanté, couvert d'une nuit sombre, ne représentoit plus que le chaos du crime.

L'abbé Edgeworth marche au milieu de cette vaste tyrannie qui embrasse tout. Vous le verrez retracer dans sa personne tous les genres de périls auxquels fut exposé le Grand Apôtre. Tantôt il choisit les villes pour échapper aux recherches, et il y trouve encore des malheureux à consoler, des Chrétiens chancelans à raffermir. Tantôt il se réfugie dans les campagnes, et sa piété courageuse va chercher au fond des forêts des serviteurs de Jésus-Christ, qui, loin des regards inquiets de l'impiété, lui élevoient de modestes autels sur des rochers. Ici il passe une année entière dans des souterreins, et ce n'est que quand la nuit appelle ses persécuteurs au repos, qu'il

respire un air plus salubre. Là, il est surpris par trahison dans l'un de ces châteaux qu'une noblesse antique et loyale se plaisoit à habiter, et il ne doit son salut qu'à l'erreur des satellites de la tyrannie. Vous l'observez, Messieurs, le miracle se perpétue; la Providence permet qu'il soit éprouvé; mais elle veille toujours sur lui. Elle a voulu que rien ne fût perdu dans la vie de cet homme vraiment extraordinaire. Jeunesse, éducation, premiers essais de son zèle, vertus qui se développent avec les circonstances, essor de sa grande âme dans la plus terrible scène du siècle, constance inébranlable dans les malheurs, piété sublime qui anime ce bel ensemble, tout s'offre à notre admiration, tout nous appelle à contempler dans sa vie le tableau du juste servant les desseins du Dieu qui l'a prédestiné.

Cependant, près de trois années se sont écoulées dans ces perplexités toujours renaissantes. Mais après une lutte sanglante entre les premiers tyrans et leurs successeurs, la stupeur qui s'empare des esprits amène un simulacre de repos. L'abbé Edgeworth voit enfin luire quelques rayons d'espérance. Il essaie de s'arracher de cette terre qui dévore ses habitans. Déjà il touche aux bornes que met l'Océan entre

deux nations rivales. Un frêle canot le reçoit ; il commet sa destinée à un simple pêcheur auquel il s'est nommé, et qui, les larmes aux yeux, contemple avec respect celui qui consola son Roi. Pilote incertain et timide, il appelle les vents sur sa foible voile, et mesure en tremblant le terrible élément et l'espace qu'il doit parcourir. Mais le ciel réserve à celui qu'il protège un autre libérateur. Un des bâtimens de cette puissance dominatrice des mers se présente. Celui qui le commande a déjà serré M. Edgeworth dans ses bras, et fier de reconquérir un tel concitoyen, il se détourne de sa route, et arrive dans ces ports qui s'étoient déjà ouverts à tant d'illustres exilés. Pardonnez, Messieurs, si ce double trait de générosité m'a fait descendre un moment de la majesté de mon sujet ; mais la bienfaisance ennoblit tous les tableaux.

Déjà M. Edgeworth a salué cette terre hospitalière, qui donne à l'Europe le spectacle d'une grande nation ambitieuse de tous les genres de gloire, et qui s'est réservé celle de recueillir les nobles débris de la Religion, de l'honneur et de la loyauté. Il revoit sa patrie, et il la revoit digne de lui. Mais à peine a-t-il goûté les premières douceurs d'un repos acheté par tant d'alarmes, qu'un généreux dessein vient occuper ses esprits.

Il apprend que l'auguste frère de son Roi, entouré de quelques serviteurs fidèles, donne en Ecosse l'exemple d'un Prince qui trouvoit sa grandeur où les hommes ordinaires la perdent, et auquel l'infortune ne donnoit que plus d'éclat (1). Il lui tarde d'aller lui remettre le précieux dépôt des pensées de Louis XVI, verser dans son âme tous les trésors de celle de Madame Elizabeth, gémir avec lui sur un passé si douloureux, et pleurer sur les nouveaux attentats de ces monstres qui, n'éprouvant que la soif du sang à la place du remords, avoient immolé et l'épouse et la sœur de leur première victime. Il vole donc à ses pieds. Ah! Prince auguste, toutes les plaies de votre cœur se rouvrirent alors! Mais, si quelque chose pouvoit les adoucir, ce fut d'en laisser approcher la même main qui avoit versé un baume si salutaire sur celle d'un frère chéri, et de confondre vos larmes avec les siennes. O bienfaisance de mon Dieu! c'est ainsi que vous transportez cet ange tutélaire des Bourbons partout où vous voulez ranimer leur espoir, répandre des consolations, et encourager leur constance! Qu'il suive sa destinée, cet envoyé de votre Providence! Il nous

(1) Monsieur, frère du Roi, étoit alors à Edimbourg.

appartient plus qu'à sa patrie, plus qu'à lui-même. C'est afin d'accomplir cette noble mission, que je le vois s'arracher des bras de sa famille, abandonner ses amis, et repasser de nouveau les mers pour aller se réunir à Louis XVIII.

Retiré dans un asile modeste, notre auguste Souverain attendoit avec impatience cette nouvelle preuve de son dévouement (1). Déjà il lui avoit mandé que le miracle de sa conservation lui faisoit espérer que la Providence n'avoit pas abandonné la France. « Je la remercie sincère-
» ment, disoit-il, d'avoir daigné conserver en
» vous un de ses plus fidèles ministres, et le
» confident des dernières pensées d'un frère
» dont je pleurerai sans cesse la perte, et dont
» tous les bons François béniront à jamais la
» mémoire; d'un martyr dont vous avez le pre-
» mier proclamé le triomphe. Je vous demande
» avec instance de publier tout ce que votre saint
» ministère ne vous ordonne pas de taire (2). »
Digne héritier de Louis XVI, votre invitation

(1) Louis XVIII étoit à Blankenbourg, lorsque M. Edgeworth vint le rejoindre.

(2) Extrait d'une lettre de Louis XVIII à M. Edgeworth, du 19 septembre 1797.

touchante n'aura pas été vaine! Il ne publiera pas ces détails, cet homme toujours modeste, parce qu'il y seroit trop parlé de lui, mais il vient les déposer dans votre cœur royal. Il ne sera plus séparé de vous; il vous suivra dans ces vicissitudes sans cesse renaissantes, amenées par la politique; Louis XVI lui avoit fait connoître tout ce que la Religion donne de force et de résignation à l'homme expirant dans l'extrême infortune, et il apprendra de vous que, dans une longue série d'adversités, elle communique également une fermeté que rien ne sauroit abattre. Il verra de quel majestueux intérêt s'entoure un Prince lorsqu'il oppose à de grands revers une âme forte et élevée, un esprit vaste, et l'assemblage des vertus de son rang. Il deviendra le dépositaire de vos pensées, le confident de vos peines : il sera l'appui, le conseil de tous ceux que les liens du sang ou de la fidélité rassembleront autour de votre auguste personne. Il sera lui-même le lien général qui unira ce noble et intéressant cortége. Tous les cœurs s'ouvriront à lui, toutes les âmes verseront leur confiance dans la sienne ; son esprit conciliant rapprochera tous les caractères, entretiendra la paix et l'harmonie ; et, semblable aux anciens patriarches dans leur famille, il saura donner à chacun de ses enfans

des avis analogues à leurs différentes positions. Enfin, le grand mobile de la Religion deviendra dans ses mains le ressort de ce gouvernement paternel. Bientôt ces douces et paisibles fonctions ramèneront la sérénité sur son front, que de longs malheurs avoient obscurci. Mais que dis-je? il brille tout à coup d'une joie pure et sans nuage. Ah! Messieurs, c'est qu'il aperçoit le premier rayon de bonheur que le ciel fait descendre sur ses augustes maîtres après de longues calamités. Il voit s'approcher des autels un jeune Prince qui, par sa bonté ainsi que par sa noble affabilité, avoit retracé sous nos yeux le portrait de son auguste père, et une Princesse intéressante dont l'Europe plaindra à jamais les malheurs, admirera les vertus et bénira l'heureuse délivrance (1). Il voit se former l'union la plus pure, la plus désirée de tous les bons Français, la Religion imprimer sa majesté à cette touchante cérémonie, et ratifier les derniers vœux que Louis XVI en mourant forma pour son auguste fille.

Ici, Messieurs, au pied de ces mêmes autels

---

(1) M. Edgeworth assista à la cérémonie du mariage de Monseigneur le Duc d'Angoulême et de Madame, fille de Louis XVI.

où M. Edgeworth jouit d'un spectacle si consolant pour son cœur, rendons un dernier hommage à l'éternelle sagesse qui a disposé, conduit et accumulé tant d'événemens si divers pour montrer dans sa personne l'ange qui devoit veiller sur tous les appuis du Trône. La Providence marque sa vocation deux générations par avance; elle le fait rentrer, ainsi que l'auteur de ses jours, dans le sein de son Eglise; elle les transporte sur une terre étrangère; il y croît à l'ombre du sanctuaire; et au moment où le plus terrible des sacrifices va se consommer, elle le place sur l'autel même où monte la victime; elle le dérobe comme dans un nuage à la fureur des persécutions; elle lui permet de revoir un moment sa patrie, et lui fait reprendre ensuite sa mission tutélaire pour aller consoler les deux augustes frères du Roi martyr; elle le fixe enfin près de ces jeunes époux dont il a vu consacrer l'alliance, les vœux et les promesses. Grâces vous soient donc rendues, ô mon Dieu! sa carrière est remplie. Puisse-t-il loin des orages jouir de tout le bien qu'il a fait! Souhaits tardifs et inutiles, Messieurs! il en arrête lui-même l'accomplissement. Il s'écrie avec le prophète Isaïe : l'esprit du Seigneur ne m'a pas envoyé seulement *pour consoler les affligés, ut consolarer omnes*

lugentes, mais aussi pour *annoncer le pardon aux captifs, ut prædicarem captivis indulgentiam* (1). Vous l'entendez, Messieurs, il demande encore ce nouveau genre d'apostolat, et Dieu va couronner l'œuvre de sa Providence en exauçant ses vœux. Mais quels captifs lui amenera-t-il? O que la marche incompréhensible de ses desseins sur les hommes est bien propre à confondre leurs vaines conceptions! Ces mêmes sujets rebelles, dont M. Edgeworth a traversé les rangs pour monter à l'échafaud de son Roi, la Providence va les transporter auprès de lui, pour que sa charité les accueille, et qu'il devienne l'instrument de ses miséricordes. « *Le* » *lion*, dit Ezéchiel, *est parvenu à toute sa crois-* » *sance, et il a appris à saisir sa proie, à dé-* » *vorer les hommes. Didicit prædam facere et* » *homines devorare. Il a appris à faire des* » *veuves, à changer les villes en déserts, et la* » *désolation s'est étendue sur la terre. Didicit* » *viduas facere, et civitates in desertum addu-* » *cere et desolata est terra* (2). » L'image terrible que présente le Prophète, nous l'avons eue sous les yeux. L'usurpateur du trône des

---

(1) Isaïe, chap. lxi. vers. 3, etc.

(2) Ezéchiel, chap. xix. vers. 6 et 7.

Bourbons est parvenu aussi à toute sa croissance, il s'est abreuvé aussi du sang des hommes, il a converti aussi les villes en déserts, il a placé aussi le veuvage dans toutes les familles ; et, pour assouvir son insatiable ambition, il a jeté aussi la désolation sur la terre. Nouvel Antiochus, il a envahi le sanctuaire, interverti toutes les institutions ; il a prétendu avilir ce qui formoit l'honneur, illustrer ce qui n'étoit que bassesse et corruption, et sa main a tellement souillé les lauriers même de la victoire, que ses triomphes sont encore plus la honte et le supplice des vainqueurs que des vaincus, et n'attestent que les vengeances du ciel sur leurs têtes. Pendant que ses armées, semblables à un torrent débordé, sortent au loin de leurs limites, et vont ébranler une autre partie du monde, la France épuisée, sans commerce, sans bras pour l'agriculture, pleure sur la rage homicide d'un étranger qu'elle a nourri dans son sein, et qui, pour avilir l'Europe par l'agrandissement de sa race, précipite tout un peuple dans les horreurs de la guerre, de la famine et de tout ce qui peut empoisonner l'existence des nations. Voilà le portrait d'un tyran, Messieurs, et voici celui d'un père. A la suite des combats, des prisonniers Français sont amenés dans la ville qu'habite notre Auguste

Souverain. Il apprend que plusieurs sont blessés, malades et exténués par de longues fatigues. A l'instant il ordonne qu'on cherche des hommes habiles pour les soigner, qu'on fournisse des alimens choisis, qu'on prépare tout ce que l'art emploie pour panser les blessures. La Reine, Madame la Duchesse d'Angoulême, et ce qui les entoure, prennent part à cette tâche que commande la charité, mais que vient aider surtout leur cœur resté toujours Français (1). Ah! si les bornes de ce discours me le permettoient, que je serois heureux, Messieurs, de recueillir tous les traits de cette noble bienfaisance! Ils vous parviendront sans moi, Français! ingrats Français! Chaque jour vous faites des plaies mortelles au cœur de la famille de vos Rois, et vous saurez que de ses propres mains elle travailloit à fermer les vôtres; voyez qui vous servez, comparez et gémissez.

Pendant que nos augustes maîtres donnent de si touchans exemples, le bruit se répand qu'une contagion mortelle s'est établie parmi les pri-

---

(1) La Reine, Madame la Duchesse d'Angoulême et toutes les dames attachées à leurs personnes ont travaillé constamment à préparer de la charpie pour les prisonniers françois blessés.

sonniers. Plusieurs en sont atteints et vont y succomber. M. Edgeworth a partagé tous les soins qu'on a pris pour la prévenir. Mais d'autres fonctions l'appellent en ce moment. Il se transporte auprès des malades; il leur tient le langage de la Religion, il sonde les plaies de leur âme, y verse le baume de la parole de Dieu. Il leur ouvre les trésors de sa miséricorde, et leur offre les grâces de ses sacremens. Soulevez-vous de vos lits de douleurs, Français égarés, regardez celui qui vous apporte ces dernières consolations, et vous prêche un Dieu qui se rend propice au repentir!... C'est le même qui consola votre Roi lorsqu'il périt par le plus grand des forfaits, et dont hélas! peut-être vous fûtes les complices...... Cette même bouche qui s'ouvrit pour lui annoncer le bonheur éternel, s'ouvre encore en ce moment pour appeler sur vous l'indulgence du ciel, et pour sceller votre pardon.... Ah! que vos cœurs se brisent, et ne rendez pas inutile le sublime effort de sa charité! Ils sont réconciliés, Messieurs. La grâce est descendue d'en haut sur ces infortunés, et M. Edgeworth ne l'a pas demandée en vain. Dès-lors il ne les abandonne plus; il vole de l'un à l'autre; il les encourage, il les fortifie; la mort plane sur leurs têtes, et frappe ces malheureux jusques

dans ses bras. Mais quelque soudains que puissent être ses coups, ils ne sauroient tromper sa vigilance. Chaque victime est gaguée à Dieu et succombe en embrassant le signe de notre rédemption. La sainte ardeur de M. Edgeworth semble s'accroître à chaque conquête qu'il fait à J. C. Vainement on s'inquiète pour lui, vainement on lui parle de cette contagion qui multiplie ses ravages. Il répond avec le Grand Apôtre: *Nihil horum vereor ; je ne redoute aucun de ces dangers : je compte pour rien la vie, pourvu que j'achève ma course en remplissant mon ministère ; pourquoi m'arrêter par vos larmes ? je suis prêt à mourir* (1). Grand Dieu ! voilà donc le dernier spectacle qu'il devoit nous offrir, et ce genre de mort devoit couronner sa vie. Oui, Messieurs, M. Edgeworth languit déjà...... Les symptômes fâcheux augmentent..... trois jours se passent..... M. Edgeworth n'est plus.

Montez au ciel, martyr de la charité, et souf-

---

(1) Nihil horum vereor : nec facio animam meam pretiosorem quam me, dummodò consummem cursum meum et ministerium..... Quid facitis flentes.....? Ego enim.... mori.... paratus sum. *Actes des Apôtres*, ch. xx. vers. 24, et chap. xxi. vers. 13.

frez que je vous adresse aussi ce saintet prophétique adieu! Recevez cette âme, ô mon divin Sauveur! Admettez dans votre gloire celui qui marcha sur vos traces pendant tout le cours de sa vie mortelle, et qui voulut même, en mourant pour ses frères, approcher, autant qu'il est permis de le tenter, de votre immense charité pour les hommes. Vous l'avez rappelé à vous, après ce dernier effort de son zèle, et notre auguste Monarque se prosterne avec nous devant la profondeur impénétrable de vos décrets. Mais pardonnez, ô mon Dieu, si, privé de cet appui, il mêle tant de regrets à sa sainte résignation. Le coup fatal que vient de porter la mort a retenti dans tous les cœurs de sa famille. Il semble qu'un abîme se soit ouvert autour d'elle. Hélas! Messieurs, le matin avoit laissé quelques espérances, et une nuit effroyable les a toutes ensevelies. La consternation est générale. On se cherche pour demander des circonstances de cet affreux événement, et on s'évite, de peur d'avoir à en donner. Quelquefois on se fait illusion sur cette perte. On croit encore parler à ce guide si éclairé, si sage; on croit l'entendre et lui répondre. Le passé fait couler des pleurs d'attendrissement, le présent accable, l'avenir se présente comme un désert. Les étrangers eux-mêmes partagent ce

deuil universel, et tel est l'empire de la vertu, qu'une tête couronnée ne seroit pas honorée de plus de regrets. O douleur qui fait le plus bel éloge de nos maîtres! C'est elle qui écarte et fait oublier les usages établis; les afflictions profondes n'en connoissent plus. Oui, je le publierai à leur gloire; Monseigneur le Duc D'Angoulême a suivi à pied les restes précieux de l'homme vertueux qui lui fut cher, Madame la Duchesse d'Angoulême a été présente à ses obsèques; et pour qu'une touchante harmonie règne dans ces preuves éclatantes de la piété des Bourbons, des Princes augustes ont voulu, dans cette lugubre cérémonie qui nous rassemble, s'entourer des Français fidèles, qui les entourent eux-mêmes de leur respect, et de leur amour. Ainsi le tombeau modeste de celui que nous pleurons s'élève, pour ainsi parler, au milieu de la famille générale, et je vois son chef auguste y graver de sa main ces mots arrosés de ses larmes. *Pertransiit benefaciendo : Il ne parut sur la terre que pour y faire du bien* (1). Sublime éloge qui rappelle

(1) St. Luc, chap. x, vers. 38. Ces paroles terminent l'épitaphe que Louis XVIII a consacrée à la mémoire de M. Edgeworth, comme un monument de son estime et de ses regrets. Cette épitaphe se trouve à la fin de ce discours.

les efforts qu'il fit pour se conformer à notre divin modèle, et qui vient résumer tous mes discours.

Pontife vénérable, achevez le sacrifice (1)! Prêtres du Seigneur, élevez vos voix et reprenez vos cantiques! Implorons le Dieu de Moïse et de Samuel pour qu'il envoie de nouveau sur la terre des ministres selon son cœur, des ministres zélés imitateurs de celui dont je viens de retracer la sainte et glorieuse carrière. Puissent ses grands exemples vivre à jamais dans la mémoire de ce Clergé qui fut toujours fidèle, que les orages n'ont point ébranlé, et que la calomnie, fière de sa puissance, cherchera vainement à poursuivre! Hélas! nous pouvons justement nous écrier comme Mathatias, avec l'accent de la douleur : *Vœ mihi, utquid natus sum videre contritionem populi. Sancta in manu extraneorum facta sunt. Malheur à nous qui sommes nés pour être témoins de l'affliction des peuples, et pour voir les choses saintes entre des mains étrangères* (2). Mais en vain des hommes qui voudroient se constituer les maîtres du sanctuaire, et faire plier l'Eglise sous leurs décisions

---

(1) Monseigneur l'Évêque de Digne, officiant.

(2) I[er]. Liv. des Macchab. chap. ii. vers. 7 et 8.

profanes, chercheront à flétrir des noms illustres, et à jeter le blâme sur des prélats courageux, victimes de leur zèle et de leur devoir; il leur sera répondu par l'histoire : « Pendant que vous » les accusiez, l'Evêque de Léon ouvroit les tré- » sors d'un grand peuple à tout ce qui portoit le » nom Français, il envoyoit sous un autre hé- » misphère des secours à vos concitoyens mal- » heureux (1); l'Evêque de Toulon, atteint » d'une contagion funeste auprès de vos prison- » niers, mouroit en leur offrant les secours de » la religion (2); M. Edgeworth, et après lui » M. Destournelles, tomboient, sous les yeux de » Louis XVIII, victimes d'un semblable dévoue-

---

(1) On connoît toutes les ressources que M. l'Évêque de Léon a trouvées dans la générosité anglaise pour le soulagement de ses compagnons d'infortune. Mais sa charité, qui ne faisoit pas distinction des personnes, l'a porté aussi à envoyer des vêtemens et de l'argent aux exilés français de Cayenne.

(2) M. de Castellane, évêque de Toulon, réfugié à Udines, passoit des journées dans l'hôpital des prisonniers français, malgré ses infirmités, et il y a gagné la maladie contagieuse dont il est mort le 30 mai 1806. Les habitans de la ville l'ont comparé, depuis, à M. de Belzunce, évêque de Marseilles, et dont le dévouement est si connu.

» ment (1) ; d'autres, en Angleterre, succom-
» boient aussi sous ce grand acte de charité (2),
» ou marchoient sur la même route avec les
» mêmes dangers (3), et tous, par leurs vertus,
» servoient à l'édification de la généreuse nation
» qui les avoit accueillis. » Oui, Prêtres du Seigneur, appuyez-vous sur ce témoignage honorable de la postérité ! Mais un motif plus digne de notre vocation doit nous animer encore. Remplissons les devoirs de notre état, surtout pour accomplir la volonté de Dieu, et au milieu des épreuves qu'il nous envoie, gardons-nous

---

(1) M. Destournelles, chanoine de Rheims et confesseur de la Reine, est mort à Mittau, peu de jours après M. Edgeworth, des suites de la contagion qui régnoit parmi les prisonniers. Malgré tous ces dangers, M. l'Archevêque de Rheims, honoré de la confiance du Roi, et qui avoit partagé le zèle de ces deux ecclésiastiques, a toujours continué depuis ses visites auprès des malades.

(2) M. Chaillou, curé du diocèse de Blois, est également mort d'une maladie contagieuse, auprès des prisonniers français, à Norman-Cross, comté de Huntingdon.

(3) M. l'Évêque de Moulins et M. l'Abbé du Chatelier se sont courageusement dévoués pour succéder à M. Chaillou, et ils sont encore en ce moment occupés d'instruire tous les jours les mêmes prisonniers, et de leur offrir à la fois les consolations de la Religion et les secours de la charité.

de préjuger les desseins de sa providence, restons inébranlablement attachés au centre d'unité, et attendons avec résignation le jour où elle daignera mettre un terme aux afflictions de son Eglise.

Et vous, Français, qui êtes venus apporter ici le tribut de vos larmes, puissiez-vous trouver dans l'hommage que je viens de rendre à la vertu, une source d'édification et de leçons pour vous-même ! Le Seigneur vous éprouve aussi par de grandes tribulations. Elles s'accumulent chaque jour. Le crime marche tête levée, et montre avec impudeur au monde épouvanté l'opprobre de ses succès. Mais écoutez ce que vous dit le Roi Prophète : *Ne portez point envie à la prospérité des méchans, parce que bientôt ils tomberont comme l'herbe des campagnes ; contenez votre indignation ; mettez vos délices dans le Seigneur. J'ai été jeune et j'ai vieilli, et je n'ai point vu le juste abandonné* (1). Quelles images consolantes, Messieurs ! Ah ! pour ranimer vos espérances, que ne m'est-il

---

(1) Noli æmulari in malignantibus....... quoniam...... quemadmodum olera herbarum citò decident...... desine ab irâ..... delectare in domino..... junior fui, etenim senui, et non vidi justum derelictum. *Psaume* XXXVI.

donné de présager les grands changemens que Jérémie annonçoit autrefois aux Israëlites captifs!

Ce prophète, après avoir prédit à ceux de leurs frères qui n'avoient pas eu part à leur transmigration, que pour les punir de s'être enflés de leurs succès, et d'avoir méconnu la puissance du Seigneur, il les rendroit un objet de malédiction et d'opprobre pour les nations chez lesquelles il les avoit jetés (1), s'adresse ensuite à la portion choisie que Dieu avoit châtiée de sa main paternelle, et il s'écrie : *Vous qui formez la transmigration, écoutez la parole du Seigneur : Vos autem audite verbum domini omnis transmigratio. Je vous ai châtiés pour vos iniquités. Mais lorsque vous reviendrez à moi amenés par le repentir, lorsque vous me chercherez de tout votre cœur, alors vous me trouverez. J'ai à présent sur vous des pensées de paix et non d'affliction, afin de vous conduire à l'esprit de patience, et parce que vos ennemis ont dit :* SION EST DÉLAISSÉE, LA VOILA, CELLE QUI N'A PLUS D'APPUI : *je cicatriserai vos plaies, et je guérirai vos blessures; je finirai votre capti-*

---

(1) Persequar illos..... in maledictionem, in stuporem, in sibilum et in opprobrium cunctis gentibus ad quas ego ejeci eos. *Jerem.* ch. XXIX. vers. 18.

vité et je vous rassemblerai de tous les lieux où je vous ai transportés. Annoncez-le aux Isles qui sont au loin : celui qui a dispersé Israël le rassemblera (1).

Prosternons-nous au pied des autels, Messieurs, revenons à Dieu de tout notre cœur, attendons tout de sa miséricorde, et méritons, par nos larmes, que de nos jours encore ces prédictions s'accomplissent.

---

(1) Propter dura peccata tua feci hæc tibi..... cum quæsieritis me ex toto corde vestro inveniar à vobis..... ego cogito super vos cogitationes pacis et non afflictionis ut dem vobis..... patientiam..... obducam cicatricem tibi, et à vulneribus tuis sanabo, quià ejectam vocaverunt te, Sion..... hæc est quæ non habebat requirentem..... reducam captivitatem vestram et congregabo vos de cunctis locis ad quæ expuli vos..... annuntiate in insulis quæ procul sunt..... qui dispersit Israël congregabit eum. *Jerem.* ch. xxix, xxx et xxxi.

D. O. M.

HIC JACET

REVERENDISSIMUS VIR

HENRICUS ESSEX EDGEWORTH DE FIRMONT,

SANCTÆ DEI ECCLESIÆ SACERDOS,

Vicarius Generalis Ecclesiæ Parisiensis, etc.

Qui
Redemptoris nostri vestigia tenens
oculus cæco,
pes claudo,
pater pauperum,
mærentium consolator
fuit.
Ludovicum XVI
ab impiis rebellibusque subditis
morti deditum
ad ultimum certamen
roboravit,
strenuoque martyri cœlos apertos
ostendit.
E manibus regicidarum
mirâ Dei protectione
ereptus,

Ludovico XVIII
eum ad se vocanti
ultrò accurens,
ei per decem annos,
regiæ ejus familiæ,
necnon et fidelibus sodalibus,
exemplar virtutum,
levamen malorum,
se se præbuit.
Per multas et varias regiones
temporum calamitate
actus,
illi quem solum colebat
semper similis,
pertransiit benefaciendo.
Plenus tandem bonis operibus
obiit
die 22 maii mensis
anno Domini 1807,
ætatis verò suæ 62.
Requiescat in pace.

PUBLICATION

FAITE PAR

MONSIEUR,

FRÈRE DU ROI DE FRANCE.

MONSIEUR, frère du Roi de France, a pensé qu'il étoit de son devoir de ne pas garder le silence plus long-temps sur un fait important, trop vaguement connu. Les différentes versions qui s'en répandent, les faux bruits qu'un gouvernement usurpateur fait circuler en France, exigent impérieusement que l'opinion du Public, et particulièrement celle des Français, soit éclairée sur la vérité des faits.

C'est ce qui détermine MONSIEUR, dans la conjoncture actuelle, à publier des détails que des circonstances particulières ne lui permettent pas, quelque intéressans qu'ils soient, d'étendre au-delà de ce qui suit.

Le 26 février de cette année, un personnage marquant, puissamment autorisé, s'est présenté chez le Roi de France, à Varsovie, et a fait ver-

balement à Sa Majesté, dans les termes les plus honnêtes, mais en même temps les plus pressans, et qu'il a crus les plus persuasifs, l'étonnante proposition de renoncer au trône de France, et d'exiger la même renonciation de tous les membres de la Maison de Bourbon : l'envoyé ajouta que pour prix de ce sacrifice, Bonaparte lui assureroit des indemnités, et même une existence brillante. Sa Majesté, fortement animée de ce sentiment que le malheur ne détruit jamais dans les âmes élevées, et qui l'attache autant à ses droits qu'au bonheur de la France, a fait sur-le-champ la réponse suivante, et l'a remise par écrit, le 28, à la personne qui lui étoit envoyée.

RÉPONSE DU ROI.

« Je ne confonds pas M. Bonaparte avec » ceux qui l'ont précédé ; j'estime sa valeur, » ses talens militaires ; je lui sais gré de plusieurs actes d'administration ; car le bien » qu'on fera à mon peuple, me sera toujours » cher. Mais il se trompe, s'il croit m'engager » à transiger sur mes droits ; loin de là, il les » établiroit lui-même, s'ils pouvoient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce » moment.

» J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur » ma race et sur moi ; mais je connois les obli- » gations qu'il m'a imposées par le rang où il lui » a plu de me faire naître. Chrétien, je rem- » plirai ces obligations jusqu'à mon dernier » soupir ; Fils de St. Louis, je saurai, à son » exemple, me respecter jusque dans les fers ; » successeur de François I, je veux du moins » pouvoir dire comme lui : *Nous avons tout* » *perdu, fors l'honneur.* »

Au bas de cette réponse est écrit :

« Avec la permission du Roi, mon oncle, » j'adhère de cœur et d'âme au contenu de cette » note. » Signé, *Louis-Antoine.*

Le 2 mars, le Roi écrivit à MONSIEUR ce qui s'étoit passé, et lui manda d'en faire part aux Princes de son sang, qui étoient en Angleterre, se chargeant lui-même d'en donner connoissance à ceux qui n'y sont pas.

Le 23 avril, MONSIEUR a rassemblé les Princes, qui ont signé avec autant d'empressement que d'unanimité, l'adhésion suivante à la réponse du Roi du 28 février.

ADHÉSION DES PRINCES.

« Nous Princes soussignés, frère, neveu et
» cousins de Sa Majesté Louis XVIII, Roi de
» France et de Navarre,

» Pénétrés des mêmes sentimens dont notre
» Souverain Seigneur et Roi se montre si digne-
» ment animé dans sa réponse à la proposition
» qui lui a été faite de renoncer au trône de
» France, et d'exiger de tous les Princes de sa
» Maison une renonciation à leurs droits impres-
» criptibles de succession à ce même trône,
» Déclarons,

» Que notre attachement à nos devoirs, et
» notre honneur, ne pouvant jamais nous per-
» mettre de transiger sur nos droits, nous ad-
» hérons de cœur et d'âme à la réponse de
» notre Roi.

» Qu'à son exemple, nous ne nous prêterons
» jamais à la moindre démarche qui pût nous
» faire manquer à ce que nous devons à nous-
» mêmes, à nos ancêtres, à nos descendans.

» Déclarons enfin, Que positivement
» certains que la grande majorité des Français
» partage intérieurement tous les sentimens qui

» nous animent, c'est au nom de nos loyaux » compatriotes, comme au nôtre, que nous » renouvelons devant Dieu, sur notre épée, et » entre les mains de notre Roi, le serment sacré » de vivre et de mourir, fidèles à l'honneur, et » à notre légitime Souverain. »

Wansted House, ce 23 avril 1803.

Signés, *Charles-Philippe de France.*
Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berri.
Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans.
Antoine-Philippe d'Orléans, duc de Montpensier.
Louis-Charles d'Orléans, comte de Beaujolais.
Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé.
Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé, duc de Bourbon.

ADHÉSION DU DUC D'ENGHIEN.

« Sire,

» La lettre datée du deux mars, dont votre » Majesté a daigné m'honorer, m'est exactement » parvenue. Votre Majesté connoît trop bien le » sang qui coule dans mes veines, pour avoir pu » conserver un instant de doute sur le sens de la » réponse qu'Elle me demande. Je suis Fran- » çais, Sire, et Français fidèle à son Dieu, à son » Roi et à ses sermens d'honneur : bien d'autres » m'envieront peut-être un jour ce triple avan-

» tage : que Votre Majesté daigne donc me per-
» mettre de joindre ma signature à celle de Mon-
» sieur le Duc d'Angoulême, adhérant comme
» lui, de cœur et d'âme, au contenu de la note
» de mon Roi. C'est dans ces sentimens inva-
» riables que je suis, Sire, de Votre Majesté,
» le très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet
» et serviteur,

Signé, *Louis-Antoine-Henri de Bourbon.*

Ettenheim, pays de M. le Margrave de Baden, le 22 mars 1803.

L'ADHÉSION du Prince de Conti n'est point encore parvenue à MONSIEUR ; mais elle n'est pas douteuse.

MONSIEUR a appris depuis, que le 19 mars, le même Envoyé, en exécution des ordres qu'il en avoit reçus, étoit venu retrouver le Roi : il ne s'agissoit plus du fonds, mais de quelque changement dans la forme de la réponse de Sa Majesté. On paroissoit craindre qu'elle n'irritât l'usurpateur au point de le porter à user de son influence, pour aggraver les malheurs du Roi. S. M. a répondu qu'*Elle ne changeroit rien à sa réponse qui étoit aussi modérée que possible, et*

que Bonaparte auroit tort de s'en plaindre, puisqu'enfin si Elle l'avoit appelé rebelle et usurpateur, Elle ne lui auroit dit que la vérité. —Alors, on a fait envisager au Roi des dangers. —*Lesquels?* a répondu le Roi. *Les malveillans exigeront que l'on me retire l'asile qu'on me donne? Je plaindrai le Souverain qui se croira forcé de prendre un parti de ce genre, et je m'en irai.* —Oh non! mais ne seroit-il pas à craindre que M. Bonaparte n'exigeât de certaines puissances d'ôter au Comte de Lille les secours qu'elles lui donnent?—*Je ne crains pas la pauvreté; s'il le falloit, je mangerois du pain noir, avec ma famille et mes fidèles serviteurs: mais, ne vous y trompez pas, je n'en serai jamais réduit là; j'ai une autre ressource, dont je ne crois pas devoir user tant que j'ai des amis puissans, c'est de faire connoître mon état en France, et de tendre la main, non au gouvernement usurpateur, cela, jamais; mais à mes fidèles sujets; et, croyez-moi, je serois bientôt plus riche que je ne le suis.*

La conclusion a été que l'Envoyé a remporté, *telle qu'elle étoit*, la réponse du Roi qui lui avoit été renvoyée en original, au cas que S. M. voulût y faire des changemens.

Sujets fidèles, cœurs vraiment Français, connoissez enfin ce Roi, si digne de l'être, et dont un gouvernement usurpateur persiste à vous éloigner !

Nota. Peu de tems après, le Roi étant encore à Varsovie, on tenta de l'empoisonner dans des carottes creusées et remplies d'arsénic. L'année suivante, le Roi étant à Mittau, en Courlande, on mit le feu au château qu'il habitoit, et les anciens gardes-du-corps qui n'avoient jamais quitté Sa Majesté, parvinrent à l'éteindre. Le Roi étant à Dilinguen, en Souabe, à la fenêtre de son palais, on lui tira un coup de pistolet au front dont il porte toujours la marque ; M. le Duc de Grammont, qui étoit auprès de lui, fit un mouvement pour retirer le Roi. *Que faites-vous ?* lui dit-il, *on croira que nous avons peur.*

